

LÉVESQUE TRANCHE EN FAVEUR DE L'AILE DITE RÉVISIONNISTE

«La souveraineté n'a pas à être un enjeu»



René Lévesque: la persistante ambiguïté

□ L'exécutif veut biffer l'article 1 et convoque un congrès pour le 19 janvier

PIERRE O'NEILL

Prenant position dans le débat qui a cours au sein de son parti, M. René Lévesque a tranché hier en faveur de l'aile révisionniste incarnée notamment par le ministre de la Justice, M. Pierre-Marc Johnson, et a dit «non» à l'élection référendaire. À l'unanimité, l'exécutif du parti a décidé de convoquer un congrès extraordinaire qui aura lieu le 19 janvier prochain à Montréal pour disposer ultimement de la question. De plus, toujours à l'unanimité, l'exécutif a décidé de recommander au congrès de retrancher le texte de l'article 1 du programme du parti stipulant qu'un vote pour le PQ aux prochaines

élections signifierait un vote pour la souveraineté du Québec.

Dans une déclaration écrite préparée à l'intention des membres de l'exécutif national, et dont le texte intégral paraît en page 5, le président du Parti québécois dit en être venu à la conclusion que «la souveraineté n'a pas à être un enjeu de la prochaine élection: ni en totalité, ni en parties plus ou moins déguisées, ni directement, ni moins encore par une replongée dans la tentation de vouloir amorcer à la pièce, quelque processus que ce soit».

Il fallait, il explique-t-il, «évacuer» du programme politique du parti tous les «propos stratégiques» et «la persistante ambiguïté d'élec-

tions soi-disant référendaires».

Après avoir écouté tout ce qui s'est dit et avoir lu tout ce qui s'est écrit sur le sujet, M. Lévesque a réalisé que cette atmosphère de forum était devenue intolérable et qu'il fallait intervenir pour rassurer la population qui s'attend à «la solidarité essentielle» de l'équipe gouvernementale qu'elle a portée au pouvoir.

C'est avec près d'une heure de retard que M. Lévesque s'est présenté en début de soirée à la réunion de l'exécutif, au secrétariat central de la rue Saint-Hubert. Les discussions se sont prolongées jusque tard en soirée et, au sortir de la réunion, le premier ministre a brièvement laissé savoir aux journalistes que son texte avait

provoqué une vive discussion, mais sans répondre à d'autre question.

La proposition de M. Lévesque a, au cours d'un premier tour de table, suscité une certaine opposition mais «sans outrance verbale», nous a rapporté un témoin.

Tout au long de la journée, M. Lévesque a multiplié les consultations,

s'efforçant de rallier le plus grand nombre possible des ministres et députés qui, jusqu'à la dernière minute, ont défendu la thèse que la souveraineté devrait demeurer au cœur de la prochaine campagne électorale.

Le premier ministre communiquera aujourd'hui sa position à la

Voir page 10: La souveraineté

Mais le débat continue

■ De Bellefeuille attaque le «dérapiage fédéraliste»

BERNARD RACINE

QUÉBEC (PC) — Si le Parti québécois renonce à l'indépendance, ou s'il l'escamote, ou s'il la met une fois de plus en veilleuse, il en deviendra le fossoyeur», au moins pour notre époque.

«C'est cela, le recul qu'il faut éviter», affirme le député péquiste de Deux-Montagnes, M. Pierre de Bellefeuille, dans un livre qui sera lancé demain à Québec.

L'ancien journaliste a choisi de donner à ce livre de 113 pages, intitulé *Sauf vot' respect*, la forme d'une lettre adressée au chef du PQ, M. René Lévesque, que M. de Bellefeuille appelle «patron».

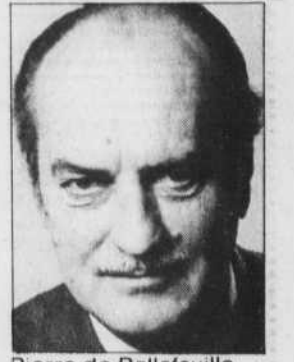
L'auteur y reprend le débat qui secoue le parti, depuis le congrès de juin où il a été décidé que la

souveraineté serait l'enjeu des prochaines élections, jusqu'au «dérapiage fédéraliste» qui, selon lui, se préparait depuis un bon moment.

«Je crois que nous avons en commun, vous et moi, un indépendantisme ni pur ni dur, dit l'auteur. Les indépendantistes purs et durs ne sont plus au PQ. Ils nous ont quittés en cours de route, outrés par nos ruses référendaires de 1980 et, ensuite, par la mise en veilleuse de notre option.» C'est le «farfingage» du PQ qui lui a fait perdre le référendum, affirme-t-il.

Rappelant que M. Lévesque a parlé du virage fédéralisant comme d'un «beau risque», M. de Bellefeuille dit qu'il s'agit là d'une abdication par laquelle M. Lévesque court «le beau risque de perdre à jamais toute crédibilité comme indépendantiste ou comme fédéraliste».

«Traquer notre destin contre les minauderies victorieuses de M. Mulroney? Accepter le régime fédéral après l'avoir dénoncé pendant 17



Pierre de Bellefeuille

ans? C'est un Québec, un sapin, une couleuvre, une pilule qui ne passera pas», affirme-t-il. Renvoyer l'option souverainiste à l'an 2000 et aux calendes grecques, «ce n'est pas seulement une mise en veilleuse, c'est carrément une mise au rancart».

Depuis les dernières élections, alors que M. Lévesque a préféré flir-

Voir page 10: Le débat

SOMMAIRE

Diplomate assassiné

Un diplomate turc, Evner Ergun, âgé de 52 ans, a trouvé la mort dans un attentat, hier, à Vienne. M. Ergun, dont la voiture a été criblée de balles, est le troisième diplomate turc assassiné à Vienne. L'Armée révolutionnaire arménienne a revendiqué l'attentat. Page 4

TNM: Hains veut une enquête

Le député libéral de Saint-Henri, M. Roma Hains, affirme au DEVOIR qu'il va réclamer du gouvernement une enquête sur tout ce qui entoure le sort du Théâtre du Nouveau-Monde. M. Hains soutient que le ministre des Affaires culturelles, M. Clément Richard, n'a pas suffisamment éclairé l'Assemblée, jeudi, à ce sujet en affirmant que le gouvernement n'avait pas d'argent pour sauver une institution que le Parti libéral juge «essentielle à la vie culturelle des Québécois». Page 7

Les taux hypothécaires devraient suivre

Interrogés par le DEVOIR après l'annonce de la réduction du taux préférentiel de 12,5 à 12 %, les vice-présidents des principales banques à charte canadiennes ont indiqué qu'il s'attendait à ce que les taux hypothécaires s'ajustent plus tard cette semaine. Quant à l'ampleur de cet ajustement, les banquiers ont laissé entendre qu'il dépendra vraisemblablement de la position qu'adopteront les fiduciaires. Page 11

Explosion de gaz: 264 Mexicains périssent

MEXICO (AFP) — Mexico, immense agglomération de 17 millions d'habitants, a été secouée hier, peu avant le lever du soleil, par une série d'explosions et d'incendies survenues dans des installations de gaz liquéfié, dont le bilan provisoire officiel s'élevait hier soir à 264 morts, 600 blessés et un nombre indéterminé de disparus.

Il y a en outre 10,000 sans abris. Près de 200,000 personnes auraient été évacuées de la zone touchée par les incendies.

Ces explosions ont semé la panique parmi la population ouvrière de la banlieue de San Juan Ixtatepec, au nord de la capitale. La catastrophe s'est produite à 5 h 42 locales.

La première explosion s'est produite dans une entreprise de mise en bouteille de gaz de la banlieue ouvrière de San Juan Ixtatepec.

Voir page 10: Explosion



Pris de panique, craignant d'autres explosions, des résidents de la banlieue ouvrière de Mexico fuient leur foyer en toute hâte. Des dizaines de milliers de personnes ont dû être évacuées de la zone.

(Photolaser AP)

CTCUM: le passage à \$ 1 d'ici un an

ALAIN DUHAMEL

À moins que les politiques de financement du gouvernement du Québec et des villes de la CUM ne deviennent plus généreuses, les usagers du transport en commun dans l'île de Montréal ne pourront plus voyager, d'ici à la fin de 1985 au plus tard, pour moins de \$1 le passage, s'ils le paient en argent.

La Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM) doit décider à la fin de la semaine comment elle financera la hausse des coûts en main-d'œuvre attribuable à l'accord intervenu la semaine dernière avec ses chauffeurs d'autobus et ses opérateurs de métro.

Elle devrait décider en outre comment elle dédommagera sa clientèle de l'absence partielle de service au mois de novembre. Pour le mois d'octobre, la CTCUM a consenti un remboursement de \$6 aux détenteurs d'une carte mensuelle.

Voir page 10: CTCUM

MÉLANIE JOUCHE

Germaine Versailles roman 130 pages — 12,95 \$

LA SEIGNEURIE de VAUDREUIL et ses NOTABLES

Gérard Parizeau L'ascension de la famille Trestler 284 pages — 18,95 \$

Avant même de démarrer, le comité sur les coupures baigne dans la controverse

PAULE Des RIVIÈRES

OTTAWA — Avant même qu'il n'entame son travail, le comité que le gouvernement Mulroney a mis sur pied pour le conseiller sur les coupures fédérales baigne dans la plus vive controverse. À commencer par l'extrême discrétion qui l'entoure.

Hier, le vice-premier ministre, M. Erik Nielsen, qui est responsable de l'examen de plus de 1,000 programmes fédéraux, a confirmé que les membres de ce comité consultatif — jusqu'à présent sept sont issus du monde des affaires et deux du milieu syndical — seraient parfois tenus au secret d'Etat, sous le sceau du serment.

«Dans les secteurs névralgiques, a dé-

claré M. Nielsen hier soir, il se peut que les membres soient obligés de prêter serment. Prenez par exemple le cas d'un programme public qui serait combiné à un document politique».

Ce comité sera appelé à faire des recommandations au gouvernement sur la manière la moins douloureuse de sabrer dans les services et programmes fédéraux mais plusieurs députés libéraux et néo-démocrates craignent que s'ils sont liés par le secret, les organismes représentés seront condamnés à servir de caution au gouvernement, sans retourner à leurs membres durant le processus de consultation.

Le comité doit soumettre ses recommandations finales vers la mi-mars, avant le premier budget du régime conservateur. Il relève directement d'un co-

mité ministériel qui coordonne la «rationalisation» de la fonction publique et qui est composé des ministres Michael Wilson (Finances), Robert De Cotret (Trésor), John Crosbie (Justice) ainsi que M. Nielsen. Ce dernier préside l'opération et toute suggestion passera par son bureau.

Mais cette dernière attaque sur la discrétion gouvernementale n'est que la plus récente d'une série de faits relevés tantôt par la presse, tantôt par les partis d'opposition à Ottawa.

D'ailleurs, ironiquement, M. Nielsen a lui-même fait montre de beaucoup de discrétion en oubliant d'inviter la majorité des journalistes de langue française à une rencontre informelle avec la presse parlementaire à ses bureaux hier

Voir page 10: Le comité



Erik Nielsen: discrétion

Tchad: Paris met en état d'alerte deux compagnies stationnées en Centrafrique

BANGUI (AFP, Reuter) — Quelque 250 soldats français (soit deux compagnies) stationnées en République centrafricaine (RCA), ont été mis en état d'alerte et sont prêts à intervenir «à tout moment» au Tchad, a-t-on appris hier de source sûre.

Les deux compagnies françaises, précise-t-on de même source, pourraient être dépêchées à N'Djamena dans les prochains jours si aucun mouvement de repli des troupes li-

byennes en place dans le nord du Tchad n'était observé.

Selon cette source, il resterait encore «au moins 2,000 soldats libyens dans le nord du Tchad, la bande d'Aouzou non comprise». Ces unités sont notamment en place à Fada, Ounianga-Kébir et Kirdimi. «En revanche», souligne-t-on, «les forces libyennes ont pratiquement évacué la palmeraie de Faya-Largeau». Selon les précédentes estimations militai-

res françaises, entre 600 et 1,200 Libyens, soit deux ou trois bataillons, demeuraient présents au Tchad.

«La France entend affirmer sa présence au Tchad dans la mesure où la Libye n'a pas respecté l'accord de désengagement militaire du pays», souligne-t-on toujours de source sûre dans la capitale centrafricaine.

«La France avait d'abord expli-

qué par des problèmes logistiques le retard du repli libyen du Tchad. Mais elle est bien obligée d'admettre aujourd'hui que Tripoli fait tout pour empêcher la bonne application de l'accord franco-libyen, conclu le 16 septembre dernier», a encore déclaré cette source.

Par ailleurs, les deux Jaguar français qui ont survolé N'Djamena dimanche se sont également rendus au cours de leur mission de reconnais-

Voir page 10: Tchad

JEAN-PAUL II À MONTRÉAL

Album de luxe abondamment illustré 72 photos couleur — Prix de lancement 14,95 \$

Aussi en version anglaise — Disponible à compter du 7 décembre

MONTRÉAL activités, habitants, quartiers

La Société historique de Montréal 290 pages — 14,95 \$

Salon du livre: kiosques 503-504

les éditions fides

5710, avenue Decelles, Montréal H3S 2C5 (514) 735-6406

Bourassa: Mulroney va forcer le PQ à clarifier son option

PIERRE O'NEILL

Le refus du premier ministre conservateur, M. Brian Mulroney, d'amorcer avec le Québec des négociations constitutionnelles avant les prochaines élections devrait, selon M. Robert Bourassa, inciter le Parti québécois à clarifier son option.

Faisant campagne dans le comté de Saint-Jacques, en vue de l'élection partielle du 26 novembre, M. Bourassa a été amené à commenter la déclaration de M. Mulroney au *Toronto Star*, faisant savoir qu'il n'était pas question pour Ottawa de relancer avec le Québec les négociations constitutionnelles avant que n'aient lieu les élections générales prévues pour 1985.

Le chef du Parti libéral du Québec voit dans la précision apportée par M. Mulroney la ferme intention d'Ottawa d'attendre l'accession au pouvoir à Québec d'un gouvernement fédéraliste comme préalable à la reprise des discussions.

Pour M. Bourassa, « ce n'est pas une surprise », considérant que tout au long de la dernière campagne électorale, M. Mulroney n'a cessé de réaffirmer qu'au pouvoir, sa priorité serait de relancer l'économie avant de rouvrir les négociations constitutionnelles. « Cette déclaration est logique et va dans le sens de l'efficacité du fédéralisme. » Rappelant, enfin, que le Parti québécois n'a plus

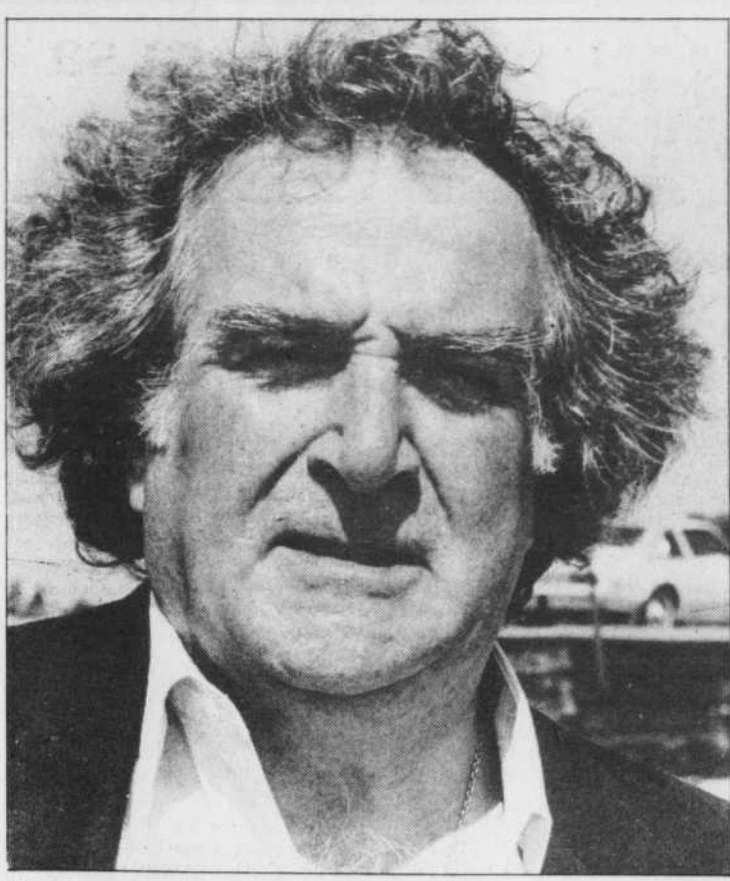
de mandat pour négocier l'avenir constitutionnel du Québec, M. Bourassa sourit à l'idée que la mise au point du chef conservateur ait pu brouiller le débat qui a cours au sein du PQ sur l'enjeu des prochaines élections. Il estime, en outre, que le refus de M. Mulroney affaiblit la position des ministres péquistes qui soutiennent que le fédéralisme est conciliable avec le programme du Parti québécois et qui prétendent que même le gouvernement Lévesque pourrait renégocier un accord constitutionnel qui satisfasse les aspirations du Québec. M. Mulroney se rendra à Québec le 6 décembre pour rencontrer le premier ministre du Québec et discuter précisément de l'opportunité de reprendre les pourparlers.

C'est la deuxième fois que M. Bourassa intervient en parallèle au débat interne du PQ sur l'enjeu électoral. La semaine dernière, le chef du PLQ s'est dit prêt à rivaliser avec le Parti québécois sur le terrain du nationalisme. « Il est fondamental », a-t-il alors déclaré, que la constitution canadienne reconnaisse dans son préambule le caractère spécifique du peuple québécois avant que le gouvernement du Québec n'accepte de ratifier l'entente de 1981, signée par les provinces anglophones du Canada et le gouvernement fédéral.

Depuis le début de la campagne dans Saint-Jacques, M. Bourassa a effectué une vingtaine de pré-

sences à côté de son candidat, M. Jean-François Viau. Le premier ministre Lévesque est également venu en aide au candidat péquiste, M. André Boulerice, et il y fera campagne toute la journée de vendredi. Les organisateurs du PQ avaient également laissé entendre qu'ils pourraient compter sur la popularité de M. Claude Charron, qui a régné sur le comté de 1970 à 1982. Mais M. Charron a indiqué hier au DEVOIR qu'il n'était nullement dans ses intentions de participer à cette campagne électorale.

Tout indique que, cette fois-ci encore, la lutte entre le PQ et le PLQ sera très serrée dans Saint-Jacques. Les résultats des premiers sondages réalisés à la fin octobre accordaient au candidat du PQ, M. André Boulerice, une légère avance sur son adversaire libéral, M. Jean-François Viau. De nouveaux sondages tendent à démontrer que les candidats des deux partis sont maintenant nez à nez. Le problème du logement apparaît comme le thème principal de cette partielle. Le candidat du Regroupement autonome des jeunes, M. Patrice Legendre, mène une vigoureuse campagne sur le problème du chômage des jeunes. Il impressionne ses deux adversaires et il pourrait bien mêler les cartes. Il n'est pas certain que le PQ puisse mettre fin à la série noire des 21 défaites dans des élections partielles depuis la prise du pouvoir en 1976.



Marcel Dubé

Marcel Dubé remporte le Prix Molson 1984

ROBERT LÉVESQUE

Le dramaturge Marcel Dubé a reçu hier le Prix Molson 1984 du Conseil des arts du Canada, lors d'une cérémonie tenue au complexe Guy-Favreau. La nouvelle présidente du Conseil des arts, Mme Maureen Forrester, a souligné en remettant le prix (doté d'une bourse de \$50,000) « le rôle de premier plan » qu'a joué Marcel Dubé « dans l'évolution de la dramaturgie québécoise », et l'ancien ambassadeur Gérard Pelletier a rappelé les grands moments de la carrière de l'auteur de *Zone* et d'*Un simple soldat*.

Depuis 1964, les Prix Molson sont remis à chaque année à différentes personnalités du monde des arts et des sciences humaines pour reconnaître les contributions majeures de Canadiens éminents. Le nom de Marcel Dubé s'ajoute à ceux de Gilles Vigneault (en 82), Michel Brault (en 80), Gabrielle Roy (en 78), Jean-Louis Roux (en 77), Denise Pelletier (en 76) Rina Lasnier (en 72), Anne Hébert (en 68) et bien d'autres depuis que Alain Grandbois remportait le premier de ces Prix en 64, alors doté de \$15,000. Ce n'est que depuis 1983 que le Prix Molson du Conseil des arts est doté d'une somme aussi importante que \$50,000.

Lauréat 84, Marcel Dubé fut, au début des années 50, l'un des dramaturges les plus importants au Québec. La création de *Zone* en 1953, lors du Dominion Drama Festival, a fait de lui un chef de file du théâtre à Montréal durant quelques années. Il écrira plusieurs pièces (dont *Le temps des lilas*, *Un simple soldat*) qui, jusqu'au moment de l'entrée en scène de Michel Tremblay en 68, lui donneront un statut d'auteur préminent. Mais depuis plus de quinze ans Marcel Dubé n'a rien produit de marquant au théâtre.

Gérard Pelletier rappelait, hier, comment la carrière de Dubé s'est également poursuivie à la télévision. Le président de la Corporation des Musées nationaux mentionnait qu'en 10 ans, dans les années soixante, 42 textes de Marcel Dubé avaient été créés à Radio-Canada. On se rappelle entre autres de *Bilan*, *Florence*, et des téléromans comme *La Côte de sable* et *De 9 à 5*.

Marcel Dubé, dont la carrière active au théâtre est maintenant terminée, a maintes fois été honoré. Par la Société Royale du Canada en 61, la Société Saint-Jean-Baptiste (le Victor-Morin) en 66, par le gouvernement du Québec (le David) en 73. Il écrit actuellement un télé-roman à la télévision de Radio-Canada, *La vie promise*.

Avant de venir remettre le Prix Molson à Marcel Dubé à Montréal, Mme Forrester avait remis, hier midi à Toronto, le Molson des sciences humaines au professeur James G. Eayrs, de Halifax. M. Eayrs a consacré plusieurs études à la politique étrangère du Canada.

Mme Forrester, dans sa « ville natale » à Montréal, a saisi l'occasion de cette rencontre avec quelques dizaines d'invités du milieu des arts pour lancer une esquisse de commentaire sur les récentes coupures budgétaires que le gouvernement Mulroney entend effectuer au Conseil des arts pour l'exercice 85-86. « Dans la situation économique actuelle, a-t-elle déclaré, il est important que les artistes se serrent les coudes, car il y va de la survie de plusieurs d'entre nous. Je ne vous cacherais pas les graves préoccupations qui sont les miennes depuis l'annonce de la réduction de l'affectation parlementaire du Conseil ». Mme Forrester a indiqué qu'elle rencontrerait ses collègues du conseil d'administration pour discuter de la question.

Le réseau des caisses populaires prend charge de la cueillette

Québec doublera les sommes amassées par le Fonds de secours Éthiopie-Afrique

MIVILLE TREMBLAY

(PC) — Pendant les dix prochains jours, le gouvernement du Québec doublera les sommes qu'amassera le Fonds de secours Éthiopie-Afrique, constitué par cinq organismes privés de charité. Le réseau des caisses populaires a accepté de prendre charge de la cueillette de cette grande opération.

L'argent sera réparti également entre les cinq organismes et ces derniers se sont engagés à ne pas en retrancher un cent en frais d'administration et à rendre compte publiquement de son utilisation.

Le blitz en faveur des populations affamées d'Afrique, dont les images bouleversantes ont déjà suscité la générosité du grand public, est une première au Québec. Jamais auparavant le gouvernement du Québec n'avait promis une contribution d'un dollar pour chaque dollar versé par les citoyens. Jamais, non plus, les organismes non gouvernementaux de développement se sont associés dans une campagne commune de souscription.

En conférence de presse, M. Jacques Champagne, directeur général de Développement et Paix, l'un des organismes intéressés, a justifié ce nouvel appel par « les nombreux messages de nos partenaires sur le terrain, qui ne cessent de nous alerter sur l'aggravation de la situation. C'est la pire catastrophe qu'ait jamais connue l'Afrique : 30 millions de personnes sont en danger, dont sept millions en Éthiopie ».

Outre Développement et Paix, les partenaires du fonds sont l'Association canadienne d'aide à l'enfance, le Cardinal Léger et ses oeuvres, l'Entraide universitaire mondiale du Canada et OXFAM-Québec. Tous ces organismes étaient déjà à l'oeuvre en Éthiopie avant le début de la présente campagne éclair.

Le gouvernement fédéral, représenté par son ministre des Relations extérieures, Mme Monique Vézina, a déclaré qu'on n'avait pas encore décidé des modalités de distribution des \$ 50 millions promis la semaine dernière par le ministre des Affaires extérieures, M. Joe Clark. Cependant, il est acquis que l'on établira une forme de *matching* par lequel les dons privés seront appuyés par l'aide de l'État.

Après un voyage en Éthiopie, Mme Louise Harel, ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, a constaté que les \$ 100,000 déjà promis par son gouvernement ne seraient pas à la hauteur des besoins, et elle a convaincu ses collègues du cabinet de « prendre le beau risque de ne pas plafonner la contribution ».

Il faut noter que le gouvernement ne doublera pas l'argent qui parviendra directement aux organismes, mais seulement celui recueilli par



Mme Louise Harel

les caisses populaires. « Pour des millions d'hommes, de femmes et d'enfants, c'est une question de vie ou de mort, a déclaré Mme Harel. Un minimum de compassion et de solidarité à l'endroit de

ceux qui vivent une situation d'extrême détresse exige que nous donnions tous généreusement, d'autant plus que la contribution de l'État québécois viendra soutenir celle de ses citoyens. L'aide qui parvient en Éthiopie ne comble que de 10 % à 20 % des besoins les plus pressants. »

L'argent amassé sera rapidement acheminé aux partenaires des organismes québécois qui sont déjà bien implantés en Éthiopie. Parmi ceux-ci, on compte la « Christian Relief and Development Association », composés de plusieurs Églises et associations bénévoles d'Éthiopie, le Save the Children Fund britannique, l'équipe locale de l'Entraide universitaire, les partenaires londoniens d'Oxfam et dans les territoires qui ne sont pas contrôlés par le gouvernement éthiopien, on utilisera les services de Sudaïd, organisme catholique du Soudan.

De 65 à 75% de l'argent ramassé ira en Éthiopie, mais le reste sera envoyé dans d'autres pays africains qui sont également affectés par la sécheresse.

Des porte-parole présents à la con-

férence de presse, un certain nombre s'est rendu sur place et ils assurent que l'argent parvient à destination et est réellement utilisé aux fins prescrites. L'argent sert à l'achat de nourriture, de couvertures, d'abris, de médicaments, à défrayer le transport des secours de même que pour financer des mesures pour assurer l'approvisionnement en eau et la préservation du sol. D'autres observateurs partiront bientôt pour superviser l'acheminement de l'aide.

M. Raymond Blais, président du Mouvement Déjardins, a déclaré que les employés des caisses recevraient non seulement les contributions, mais feraient « penser aux membres de faire quelque chose ». Selon lui, cette assistance est aussi importante que les opérations comptables du Mouvement.

Crosbie dit non au vérificateur général

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral de la Justice a fait savoir, hier, que le gouvernement conservateur n'a pas l'intention de permettre au vérificateur général l'accès aux documents du cabinet dont il affirme avoir besoin pour accomplir son travail.

L'été dernier, M. Kenneth Dye a tenté des poursuites judiciaires contre l'ancien gouverneur libéral, dans le but de l'obliger à lui remettre ces documents.

La semaine dernière encore, les ministres John Crosbie et Robert de Cotret disaient que le gouvernement allait laisser les tribunaux, avec cette cause, décider de la question.

Au moment où ils étaient dans l'opposition, les conservateurs croyaient que M. Dye avait besoin des documents en question pour scruter l'achat de Petrofina par Petro-Canada, en 1981, au coût de \$ 1.6 milliard.

Engorgement des salles d'urgence La FMOQ se défend

CAROLE BEAULIEU

Les médecins ne sont pas responsables de l'engorgement des salles d'urgence de la région de Montréal.

C'est ce qu'a indiqué hier le président de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ), le Dr Clément Richer, en réponse à un article paru dans LE DEVOIR de lundi.

Selon le docteur Richer, le problème des urgences résulte de l'engorgement par un nombre croissant de patients chroniques des lits de soins aigus et non pas d'un manque de discipline des médecins comme le déclarait hier le coordonnateur de l'urgence du centre hospitalier de Verdun, le docteur Georges Bélanger.

« Les patients chroniques qui engorgent les lits des centres hospitaliers doivent être déplacés vers des ressources plus adaptées, tel des centres d'accueil ou de soins prolongés. Des ressources alternatives pour maintenir les personnes âgées à domicile doivent être mises en place maintenant sinon la province va se transformer en un gigantesque hôpital ».

Le docteur Richer insiste sur l'urgence de mettre fin à l'attitude voulant que le meilleur moyen de défier les longues listes d'attente des centres d'accueil pour personnes âgées étaient de « les laisser à l'urgence », leur cas ayant alors plus de chance d'être traité en priorité.

La cause de Hatfield est reportée à vendredi

FREDERICTON (PC) — Le juge James Harper a remis au 23 novembre la cause du premier ministre du Nouveau-Brunswick, accusé de possession de marijuana et ce, a expliqué le président du tribunal,

dans le but de permettre à la Couronne de répondre à une motion en cassation présentée hier par la défense.

Au nom de M. Richard Hatfield, Mes Rod Gillis et Gary Miller ont soutenu que l'acte d'accusation était invalide, parce que le plaignant, l'inspecteur de la GRC Richard Waller, n'avait pas eu une connaissance personnelle des faits.

L'inspecteur Waller a, en effet, reconnu, lorsqu'on l'a brièvement interrogé à ce sujet, qu'il avait pris ses renseigne-

ments de collègues de la GRC.

M. Hatfield, qui est âgé de 53 ans, n'a été mis en accusation, le 26 octobre, qu'un mois après la découverte de la marijuana dans la poche extérieure de sa valise, dans l'avion qui devait transporter la reine de Fredericton à Moncton.

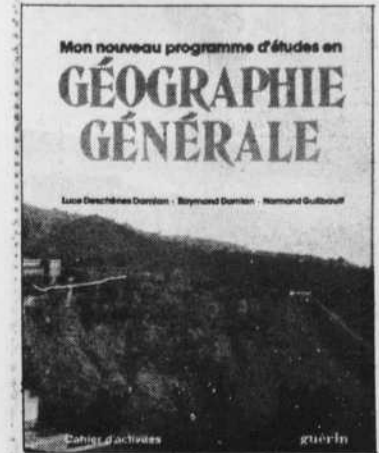
Une autre accusation, selon la Couronne, pourrait être portée contre le premier ministre, si jamais la première était annulée à cause d'une irrégularité.

En vertu du code pénal, une première condamnation pour possession de marijuana comporte une peine maximale de \$ 1,000 d'amende ou six mois de prison ou les deux. En fait, la peine est habituellement de \$ 75 ou \$ 100 d'amende.

guérin
l'éditeur
qui
édite.

Maintenant disponible

Mon nouveau programme d'étude en géographie générale



Luca Deschênes Damian Raymond Guilbault
ISBN-2-7601-1304-3 (144 pages) 6,95\$

Dans ce cahier d'activités, nous avons tenté, au moyen de cartes, de croquis, de schémas et de questions variées d'entamer ou d'inciter une réflexion intéressante sur les principaux faits géographiques qui marquent inlassablement notre Monde en constante évolution.

Ce cahier d'activités correspond aux objectifs généraux du nouveau programme de géographie de 1re secondaire du ministère de l'Éducation du Québec.

En vente dans les librairies:
4560 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél.: (514) 849-1112
Station Métro-Longueuil Longueuil, Québec Tél.: (514) 677-6525
168 rue Saint-Catherine Montréal, Québec Tél.: (514) 861-5647
4440 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél.: (514) 843-6241

ABONNEMENT AU DEVOIR

Pour recevoir LE DEVOIR à votre porte tous les jours du lundi au samedi, vous n'avez qu'à remplir et nous retourner le coupon-réponse.

Cochez le tarif choisi:
 32\$ (13 semaines) 62\$ (26 semaines) 120\$ (52 semaines)
 (Ces tarifs ne sont valables que pour la livraison par camelot ou poste surface au Canada)

Nom _____ Prénom _____
 Adresse _____
 _____ Ville _____
 Code postal _____ Tél: _____

Retournez avec votre chèque ou mandat-poste à:
LE DEVOIR — Abonnements
 211 rue du St-Sacrement
 Montréal, Québec
 H2Y 1X1

Je m'abonne au DEVOIR

Inscription pour septembre 1985

Pensionnat — Externat
GARÇONS ET FILLES

Collège Bourget

(RIGAUD)
INSTITUTION PRIVÉE

dirigée par les Clercs de St-Viateur, construite à flanc de montagne, à environ 50 kilomètres de Montréal, près de l'autoroute transcanadienne.

Cours secondaire complet (avec ou sans latin).
 Classes spéciales pour les élèves anglophones.
 Animation, pastorale et sports privilégiés.
 Patinoire avec glace artificielle, piscine, deux gymnases, nombreux laboratoires, plusieurs salons, etc.
 Transport organisé pour les fins de semaine.

Pour une inscription en 1re, en 2e ou en 3e secondaire, veuillez vous présenter au Collège pour les tests d'admission avant 9h30

le samedi 1er décembre 1984 ou
le samedi 12 janvier 1985 ou
le samedi 26 janvier 1985 ou
le samedi 16 mars 1985

Pour renseignements en 1re, 2e et 3e secondaire, composez
(514) 451-5785
 Pour renseignements en 4e et 5e secondaire, composez
(514) 451-4716

Après entente, des bourses d'études sont disponibles.

À moins d'une lutte « systématique » contre les MTS Une jeune femme sur huit connaîtra d'ici cinq ans des problèmes de fertilité

CAROLE BEAULIEU

A moins que le Québec ne prenne des mesures pour « systématiser la lutte » contre les maladies transmises sexuellement (MTS), une québécoise sur huit, parmi celles nées au cours des années 60, aura d'ici cinq ans des problèmes de fertilité.

C'est ce qu'a indiqué hier le médecin conseil en maladies infectieuses du département de santé communautaire de Verdun, le docteur Marc Steben, alors qu'il prenait la parole à Montréal dans le cadre de la semaine de l'omnipraticque.

Pour faire échec aux maladies transmises sexuellement (MTS) qui affectent actuellement un québécois sur vingt, les responsables MTS des départements de santé communautaire du Québec ont préparé un rapport qu'ils doivent rendre public au début du mois de décembre.

Ce rapport recommanderait entre autres la création de centres de formation régionaux des profes-

sionnels, l'amélioration de l'accessibilité aux ressources diagnostiques et l'instauration de la gratuité des traitements contre les MTS.

Selon le docteur Marc Steben le Québec « paye déjà chèrement » son retard à mettre en place des structures de diagnostic et de traitement des MTS et ce coût ira en s'accroissant « à moins que des mesures ne soient prises rapidement ».

Les complications des MTS coûtent actuellement plus de \$100 millions par année aux régimes provinciaux d'assurance-santé.

Le groupe de travail estime qu'à l'exemple des États-Unis, le Québec doit systématiser la lutte contre les MTS, en se fixant des objectifs de réduction des taux d'incidence qui pourront être réévalués périodiquement et en se dotant de meilleurs outils de diagnostic.

« 80% des MTS sont traités en cabinets privés. Pourtant les médecins en cabinets privés n'ont souvent pas accès aux tests qui permettraient de les dépister et de les traiter », dénonce le Dr Steben qui soutient qu'il y existe une « volonté mé-

dicale » de faire face à la situation. Cette volonté se heurte toutefois à « un manque de ressources » auquel seules des décisions politiques pourraient remédier, particulièrement en matière de formation, d'accessibilité des tests et de modification de la loi concernant la gratuité des médicaments.

« Nous sommes 20 ans en retard sur l'épidémie de chlamydia et quelques années en retard sur ses complications », déclare Steben. Pourtant il coûte moins cher de former un omnipraticien à détecter du chlamydia que de former un urologue pour soigner une salpingite.

Les experts évaluent à plus de 120,000 le nombre de québécois et québécoises actuellement infectés au chlamydia, une MTS qui constitue une menace directe à la fertilité des femmes puisqu'elle est la cause de bon nombre de salpingites (infection des trompes de Fallope) et de grossesses extra-utérines.

Près de 3000 bébés auraient été perdus au Canada cette année suite à des grossesses ectopiques reliées à des infections par chlamydia. L'Ontario a été, en août 1984, la

première province canadienne à faire du chlamydia une maladie à déclaration obligatoire, permettant ainsi aux professionnels d'évaluer l'ampleur de l'épidémie.

Au Québec à peine cinq maladies transmises sexuellement (sur une vingtaine) sont à déclaration obligatoire, c'est-à-dire que les médecins sont forcés par la loi de la Santé publique de déclarer chaque cas qu'ils traitent.

Ces déclarations, anonymes, ne permettent pas aux responsables de santé publique de retracer les partenaires, possiblement infectés, qui continuent ainsi de propager l'infection.

Quand aux maladies qui ne sont pas à déclaration obligatoire, les services de santé ne disposent d'aucun outil pour évaluer l'ampleur de leur propagation.

Le groupe de travail estime que la gratuité du traitement, déjà en vigueur dans les centres hospitaliers et les CLSC, devrait aussi s'appliquer aux cabinets privés si on veut vraiment enrayer la propagation des MTS.

Schéma d'aménagement de la CUM Le RCM instituera sa propre consultation

ALAIN DUHAMEL

Au rythme où progresse la Communauté urbaine de Montréal dans le processus d'adoption de son premier schéma d'aménagement, le Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal craint que le processus de consultation publique ne soit, l'an prochain, réduit à sa plus simple expression.

Aussi, a-t-il décidé d'instituer sa propre procédure de consultation publique de manière à susciter un débat préparatoire. « Il s'agit d'une entreprise modeste dans la mesure où il ne s'agit pas de se substituer au processus public; il s'agit plutôt de stimuler le débat public », a déclaré hier le chef du RCM, M. Jean Doré.

D'ici à la fin du mois, le RCM reçoit sur invitation dans des réunions publiques des personnes ressources associées à des milieux préoccupés par des questions d'aménagement. De cette première phase, il se propose de tirer un rapport synthèse qu'il rendra disponible aux participants à la seconde phase de consultation, au début de l'an prochain, dans les quartiers de Montréal.

Depuis la publication, le printemps dernier, de la proposition préliminaire de schéma d'aménagement, la Commission permanente de l'aménagement s'est employée, pour l'essentiel, à rechercher et à consolider un consensus entre les administrations municipales de l'île de Montréal. Depuis 1970, les administrations municipales n'ont jamais réussi à s'entendre sur un schéma d'aménagement.

Dans cette démarche, la Commission a d'ailleurs pris du retard sur l'échéancier prévu au point où son président, M. Pierre Lorange, vice-président du comité exécutif de Montréal, ne pouvait affirmer, cet automne, que l'adoption du schéma aura lieu en juillet prochain.

Les audiences de la Commission, l'été dernier, ont fait voir d'importantes divergences entre les administrations municipales, notamment en ce qui a trait à l'aménagement de trois nouveaux centre-villes, à Saint-Laurent, à Pointe-Claire et à Anjou. Les citoyens de Montréal et de la banlieue se trouvent en quelque sorte en attente d'un consensus entre les administrations municipales. Pourront-ils le remettre en cause au cours d'un processus de consultation intervenant en bout de piste?

« Si on laisse aller les choses, c'est clair qu'il y aura très peu d'organismes qui participeront au processus officiel de consultation publique », a affirmé M. Hubert Simard, conseiller municipal, critique du RCM pour les dossiers d'aménagement.

La CUM a distribué le printemps dernier, dans tous les foyers de l'île, un résumé de la proposition préliminaire. Le texte intégral de la proposition, avec toutes les cartes, se vend \$ 50 et se présente dans un format peu commode.

Le RCM estime que le résumé ne renseigne pas suffisamment en ce qu'il ne dit rien de la situation de l'île et de ses problèmes de développement. Tout au plus, énumère-t-il des conclusions et des orientations.

Les répartitions de la CUM

La part de Montréal dépasse 55 %

ALAIN DUHAMEL

La part de la ville de Montréal dans le financement de la Communauté urbaine de Montréal dépassera l'an prochain 55 % selon les estimations provisoires de la répartition des dépenses entre toutes les villes de l'île de Montréal.

Il s'agit d'une augmentation de 3,9 % qui devrait porter la contribution montréalaise de \$ 252,6 millions en 1984 (54,7 % des revenus municipaux de la CUM) à \$ 262,5 millions l'an prochain.

La CUM, qui prévoit dépenser \$ 694,7 millions l'an prochain, finance 68,6 % (476,1 millions) de ses dépenses par des répartitions aux villes et 5,3 % (\$ 36,9 millions) par divers revenus et par ses surplus accumulés. Le solde, 26,1 % (\$ 181,6 millions), lui provient de subventions du gouvernement québécois.

Depuis la réforme de la fiscalité municipale, en 1980, la CUM ne peut plus se financer en partie d'une produit d'une surtaxe qu'elle imposait aux contribuables. Elle répartit la totalité de ses dépenses entre toutes les villes en tenant compte du potentiel fiscal de chacune d'entre elles.

Par potentiel fiscal, on entend la somme de l'évaluation imposable, l'évaluation des immeubles du gouvernement canadien pour lesquels il verse une compensation, l'évaluation des immeubles du gouvernement québécois (y inclus les immeubles des réseaux de l'éducation et des affaires sociales) et les valeurs locatives d'affaires multipliées d'un facteur de 5,5. Le potentiel fiscal donne une indication, en quelque sorte, de la richesse collective des villes.

Sur cette base, il peut arriver qu'une ville plus peuplée paie, en proportion, moins qu'une autre ville moins peuplée. Ainsi, la ville de Saint-Laurent, avec 66,000 habitants, paiera \$ 30,7 millions à la CUM l'an prochain ou \$ 466 par habitant. La ville de Montréal, avec un peu plus de 1 million d'habitants, paiera \$ 262,5 millions à la CUM, ou près de \$ 260 par habitant.

La CUM perçoit 6,4 % de ses revenus municipaux de ville Saint-Laurent, réputée pour l'équilibre de son développement et la qualité de son aménagement. De toutes les villes de la banlieue, Saint-Laurent reste la plus importante contributrice au financement de la CUM, suivie de Saint-Léonard (\$ 16,9 millions), de Montréal-Nord (\$ 14,6 millions), de LaSalle (\$ 14,3 millions), de Mont-

Royal (\$ 12,8 millions) et de Dorval (\$ 11,8 millions).

Certaines villes, compte tenu de l'évolution de leur richesse collective, ont d'importantes fluctuations dans leur quote-part à la CUM. Ainsi, la ville de Montréal-Est, durement atteinte par la diminution de l'activité des raffineries, réduit sa quote-part de 9,5 % (\$ 6,3 millions au lieu de \$ 7 millions) tandis que la quote-part de ville Mont-Royal s'accroît de 17,1 %, passant de \$ 10,9 à \$ 12,8 millions.

L'IRCM et l'hypertension

Un « remède-miracle » sera expérimenté sur des humains

ANDRÉ BOUTHILLIER

D'ici à quelques jours, le ministre fédéral de la Santé et du Bien-être social autorisera les chercheurs de l'Institut de recherches cliniques de Montréal (IRCM) à expérimenter leur remède-miracle contre l'hypertension sur des êtres humains.

Le directeur de ce projet, M. Marc Cantin, a expliqué hier que le feu vert du gouvernement fédéral permettra à l'IRCM de conserver son avance dans le développement d'un médicament capable de vaincre une maladie qui affecte 20 % de la population du globe.

Les chercheurs de l'IRCM ont été les premiers à montrer que les oreillettes du cœur humain secrètent une hormone qui permet de contrôler la pression et le volume sanguin. Considérée par d'aucuns comme une percée médicale importante, cette découverte rend maintenant possible le traitement non seulement de l'hypertension, mais aussi des autres affections comme les maladies rénales, l'insuffisance cardiaque et certaines formes d'œdème (enflure d'une région du corps).

Les premiers succès de l'IRCM dans ce domaine ont cependant éveillé la curiosité et l'intérêt de plusieurs équipes de chercheurs du reste du Canada, du Japon et des États-Unis, qui tentent eux aussi de mettre sur le marché le nouveau remède-miracle. On peut facilement comprendre cette rivalité naissante:

La CUM partage les dépenses communes en six répartitions distinctes. Toutes les villes contribuent à la répartition générale et à la répartition des dépenses de transport collectif (déficit d'exploitation de la CTCUM et financement des infrastructures). La CUM partage les autres répartitions entre certaines villes participantes comme, par exemple, entre les cinq villes qui forment autrefois la Corporation de Montréal métropolitain.

La quote-part de Montréal, qui

comptait pour près de 60 % des revenus de la CUM à sa création en 1970, a diminué jusqu'en 1977, tombant à 49,71 %, i.e. moins que ce que l'ensemble des villes de la banlieue a contribué cette année-là. Jusqu'en 1980, la contribution montréalaise a grimpé, atteignant 53,74 %, pour redescendre ensuite à 52,29 %. L'annexion de la ville de Pointe-aux-Trembles, en 1982, a porté l'année suivante la quote-part de Montréal à 53,69 %. Elle est de 54,7 % cette année.

beaucoup de retombées au Québec. Elle pourrait aussi accepter de recevoir des royalties de la compagnie américaine Merck, Sharp and Dhome. Plus grand fabricant de produits pharmaceutiques au monde, cette firme a aidé les chercheurs de l'IRCM à réaliser une synthèse de l'hormone cardiaque « découverte ».

Baptisée « ANF » (pour Atrial Natriuretic Factor), cette hormone est dotée de propriétés diurétiques (contrôle de l'eau) et natriurétiques (contrôle du sodium) importantes. Elle est sécrétée dans des granules situés à l'intérieur de cellules des oreillettes du cœur.

Les chercheurs de l'IRCM travaillent présentement sur le clonage du gène responsable de la synthèse du « ANF » dans ces cellules. En introduisant ce gène dans un micro-organisme, il peut, en se multipliant, produire une quantité équivalente de « ANF ».

Les policiers de la SQ envahissent Québec

QUEBEC (D'après PC) — L'état-major syndical des policiers de la SQ reté du Québec estime qu'au moins un millier de ses membres envahiront demain la colline parlementaire pour protester contre le refus de Québec de suivre les recommandations salariales d'un arbitre.

Hier, l'exécutif syndical et ses 19 directeurs régionaux se sont rencontrés pour discuter de l'escalade des

moyens de pression. Depuis dimanche, les agents de la SQ ne distribuent plus de contravention aux conducteurs qui commettent des infractions au Code de la route.

Le président de l'Association des policiers provinciaux, M. Raymond Richard, a refusé hier de dire quels nouveaux moyens de pression les policiers allaient utiliser après la manifestation de demain.

Nos très vieux amis ont besoin de compréhension, de tendresse et de respect.

Aidez-nous à poursuivre notre mission d'amour auprès des plus démunis.

Noël approche... Comme par le passé, envoyez vos dons aux petits frères des Pauvres.



Nous émettons des reçus pour fins d'impôt pour les dons de 10\$ et plus.

n° d'enregistrement: 0187757-46-08

les petits frères des Pauvres

4624, rue Garnier, Montréal H2J 3S7
Tél.: 527-8653

« DONNONS ILS EN ONT BESOIN »

Jacques Carrière

Le Tiers-Monde a les yeux tournés vers nous. Pour les lépreux, les affamés, les handicapés, les réfugiés, les vieillards et les plus pauvres du monde, il n'existe pas d'espoir de relance.

De plus en plus d'appels au secours parviennent chaque jour à l'Institut Fame Pereo pour les lépreux et à Le Cardinal Léger et ses Oeuvres. Nos dons représentent souvent le seul espoir de soulagement ou de soutien pour ceux et celles qui souffrent ou qui luttent pour vaincre la misère.

Donnons... ils en ont besoin. Faites parvenir vos dons à:

Le Cardinal Léger et ses Oeuvres
130, ave de l'Épée Outremont (Qc) H2V 3T2
Filiales de la Fondation Jules et Paul-Émile Léger

Institut Fame Pereo pour les lépreux

Prière de joindre les dons sous forme de chèque ou mandat.

Montant \$

M. Mme Mlle

N° Rue App.

Ville Province Code Postal

Je désire un reçu pour fins d'impôt Oui Non

« PLUS ON EST DE FOUS, PLUS ON LIT! »

Le Salon ouvre ses portes ce soir, à 17 h. 800 auteurs(es) ont été invités(es) à cette soirée d'inauguration en « HOMMAGE AUX LECTEURS ». Soyez-y. Vous courez la chance d'y voir le plus grand nombre d'auteurs(es) jamais réunis(es) dans un même endroit au Québec. De plus, venez assister ou participer à des activités toutes plus captivantes les unes que les autres.

SALON DU LIVRE DE MONTRÉAL
Du 20 au 25 novembre 1984 • Place Bonaventure

EN COLLABORATION AVEC **la Presse**

INFORMATIONS INTERNATIONALES

Un diplomate turc est tué à Vienne

Une organisation arménienne revendique l'attentat

VIENNE (Reuter, AFP) — Un diplomate turc a été assassiné, hier, alors qu'il se trouvait au volant de sa voiture, dans une rue du centre de Vienne.

Il s'agit d'Evner Ergun, 52 ans, attaché au centre des Nations unies dans la capitale autrichienne, qui a été trouvé mort au volant d'une Mercedes rouge portant des plaques diplomatiques.

La police a entièrement bouclé le secteur autour de la voiture et passé au peigne fin à la recherche d'indices la Schottengasse, rue adjacente à la Ringstrasse, artère principale du centre de Vienne.

Selon la police autrichienne, M. Ergun, a été assassiné par un membre d'une organisation arménienne qui a ouvert le feu contre la voiture du diplomate avant de prendre la fuite.

Au moment où la voiture du fonctionnaire international de l'ONU ralentissait dans une rue du centre, particulièrement encombrée, un inconnu s'est précipité vers le véhicule et a tiré presque à bout portant à travers la vitre trois balles qui ont atteint le diplomate à la tête.

Selon des témoins du drame, l'inconnu a réussi à s'enfuir en s'engouffrant dans une bouche de métro située à quelques mètres seulement du lieu de l'attentat. La police a immédiatement quadrillé tout le quartier, très fréquenté en début de matinée. Les poubelles

ont également été fouillées, la police n'excluant pas que l'auteur de l'attentat ait cherché à se débarrasser de son arme en s'enfuyant.

La police devait retrouver sur la banquette de la voiture un chiffon noir portant les lettres «ARA» (Armée révolutionnaire arménienne). Cette organisation a revendiqué un peu plus tard l'attentat en téléphonant à une agence de presse à Vienne.

M. Ergun occupait depuis 1979 les fonctions de directeur-adjoint du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires au centre des Nations unies dans la capitale autrichienne.

Il est le troisième diplomate turc à être assassiné à Vienne depuis 1975. Le 20 juin dernier, l'attaché commercial turc à Vienne, Oczen Erdogan, avait été décapité dans l'explosion de sa voiture piégée.

Le 22 octobre 1975, l'ambassadeur de Turquie à Vienne, Danis Tunaliçil, avait été assassiné par trois inconnus armés qui avaient réussi à pénétrer dans son bureau à l'ambassade.

Ces trois attentats ont à chaque fois été revendiqués par la même organisation — l'Armée révolutionnaire arménienne — qui affirme lutter au nom des Arméniens de la troisième génération après le génocide dont ils ont été victimes en Turquie de 1915 à 1918.

Un an avant la fin de son mandat

Le président bolivien annonce sa décision de démissionner l'an prochain

LA PAZ (Reuter) — Le président Hernan Siles Zuazo a accepté hier de démissionner avec son gouvernement en août 1985, un an avant la fin de son mandat, a annoncé le ministre de l'Intérieur, Federico Alvarez Plata.

La décision du chef de l'État bolivien survient alors qu'il se trouve confronté à une crise sans précédent face à l'opposition et à une grève générale qui paralyse le pays depuis six jours.

Le ministre a précisé que l'accord conclu avec les partis d'opposition au cours d'une réunion organisée par l'entremise de l'Église catholique prévoyait l'organisation d'élections en 1985 et que M. Siles Zuazo démissionnerait le 6 août 1985. Son mandat devait normalement venir à échéance en août 1986.

M. Alvarez Plata a ajouté que la

décision du président mettait fin à l'impasse politique dans laquelle le pays se trouvait plongé. L'opposition de droite, majoritaire au Parlement, avait en effet exigé le départ de M. Siles Zuazo qui, selon elle, avait autorisé un haut responsable de la lutte contre la drogue à rencontrer un gros trafiquant.

Le président Siles Zuazo avait récemment entamé une grève de la faim pour protester contre l'attitude du Parlement.

La Centrale ouvrière bolivienne (COB) poursuit par ailleurs une grève générale illimitée à l'appui de ses revendications pour l'emploi, la hausse des salaires et le contrôle des prix afin de juguler l'inflation qui dépasse 1.000 % par an.

L'annonce du départ du président Siles Zuazo en 1985 survient trois jours après que le chef des forces ar-

mées, le général Simon Sejas Torodoya, partisan acharné de la démocratie, eut fait part de son inquiétude devant la détérioration de la situation en Bolivie.

Les militaires ont traditionnellement joué un rôle important en Bolivie, qui a dû supporter environ 190 coups d'État depuis son accession à l'indépendance au début du XIXe siècle.

La coalition de gauche au pouvoir, l'Union démocratique populaire, a affirmé que le gouvernement continuera à assumer ses fonctions jusqu'à la date des élections anticipées et a demandé à l'opposition de respecter une trêve politique pour permettre de lutter contre la crise économique.

Juan Lechin, dirigeant de la COB, a déclaré qu'il voulait savoir pour quelles raisons le président Siles Zuazo avait été contraint d'annoncer

sa démission avant d'émettre un quelconque commentaire. M. Lechin est le presque légendaire dirigeant des mineurs boliviens.

M. Siles Zuazo, 71 ans, est un habitué du monde politique bolivien. Il a déjà été président à la fin des années cinquante. Il avait été élu pour un second mandat lors d'élections diverses en 1978, 1979 et 1980, mais un coup d'État militaire sanglant l'avait écarté du pouvoir en 1980 et contraint à l'exil au Pérou.

Il était revenu au pouvoir en 1982 pour assurer la transition démocratique après le départ des militaires. Il a dû alors faire face à des difficultés économiques grandissantes. La dette extérieure de la Bolivie est de \$4,4 milliards US.

M. Siles Zuazo avait été enlevé puis très vite relâché lors d'un coup d'État manqué en juin dernier.

Les négociations sur le retrait de Tsahal du Sud-Liban

Les miliciens proisraéliens devraient jouer un rôle au Sud-Liban, selon Israël

NAKOURA (AFP) — Des unités de l'armée israélienne maintiendront une présence au Sud-Liban jusqu'à la mise en application de dispositifs de sécurité, a affirmé un communiqué de presse distribué hier à Nakoura par la délégation israélienne.

Exprimant le point de vue israélien à l'ouverture de la troisième séance des pourparlers militaires libano-israéliens de Nakoura (Sud-Liban), sous l'égide de l'ONU, le communiqué indique également que la FINUL (Force intermédiaire des Nations unies au Sud-Liban) pourra se déployer dans les régions qui seront évacuées par les forces israéliennes.

Ce principe de déploiement de la FINUL à la frontière nord d'Israël a déjà été appliqué en 1978 — à la suite de l'invasion israélienne du Liban cette année-là — et pourrait constituer un « élément essentiel » des arrangements de sécurité, souligne le communiqué israélien.

Le troisième point du communiqué affirme que l'armée libanaise et « les forces armées locales », c'est-à-dire les milices proisraéliennes de l'Armée du Sud-Liban (ASL), constitueront un « élément additionnel à

ces arrangements de sécurité ».

Les modalités du déploiement de ces éléments devaient être examinées par les deux délégations au cours des entretiens d'hier, selon le texte de la délégation israélienne.

Répondant sur ce dernier point, un porte-parole militaire libanais a indiqué que « l'armée libanaise est capable de prendre en charge la sécurité dans la région sans l'aide de quiconque ».

« Nous n'admettons pas que la sécurité soit confiée à des éléments locaux », a-t-il réaffirmé avec force, reflétant la position de Beyrouth qui ne veut accorder aucun rôle à l'ASL.

La délégation israélienne a par ailleurs rejeté la demande libanaise de libérer tous les détenus et de rouvrir les routes reliant le Liban-Sud au reste du pays. Selon elle, « dans les circonstances actuelles, la sécurité des soldats israéliens prime tout le reste ».

De nouvelles mesures de sécurité ont été prises par les Casques bleus pour prévenir tout incident lors de ces négociations. Ainsi un mur en béton a été érigé autour du quartier général de la FINUL.

Pendant ce temps, Ahmad Abdel Rahman, porte-parole officiel de l'Organisation pour la libération de la Palestine, a affirmé hier à Amman (Jordanie) que la résistance palestinienne tentera de « saboter » les entretiens libano-israéliens de Nakoura qui se déroulent, selon lui, « entre la Syrie et Israël sous le patronage des États-Unis ».

Au cours d'une conférence de presse tenue à Amman, M. Abdel

Rahman a précisé que la prochaine session du Conseil national palestinien (CNP, parlement), qui se tiendra jeudi à Amman, adoptera « une nouvelle stratégie militaire » tendant à renforcer la lutte armée au Sud-Liban et dans les territoires occupés par Israël.

Il a ajouté que les négociations libano-israéliennes de Nakoura visent à « empêcher la présence de la résistance palestinienne au Sud-Liban ».

L'affaire Bakkouche

Kadhafi accuse Moubarak

LA VALETTE (Malte) (Reuter, AFP) — S'adressant aux journalistes à l'issue d'une visite de trois jours à Malte, le « numéro un » libyen, le colonel Mouammar Kadhafi, a déclaré que le président égyptien, Hosni Moubarak, qui l'a accusé de financer des tentatives d'assassinat, est un agent de la Centrale américaine de renseignement CIA.

Le dirigeant libyen a déclaré qu'il ne répondra pas à ses accusations selon lesquelles il a ordonné l'assassinat — manqué — de l'ancien premier ministre libyen Abdel-Hamid Bakkouche.

« Il (Moubarak) a prouvé qu'il n'était pas un chef d'État, mais simplement un agent de renseignement émergeant à la CIA », a ajouté le colonel Kadhafi. « Je ne tiens pas à répondre à pareil individu. »

Pendant ce temps, l'agence libyenne JANA, captée à Paris, a poursuivi hier ses attaques contre le président Moubarak en l'accusant d'avoir « agi non en sa qualité de chef d'État qui se respecte mais comme un simple officier de renseignement ».

Dans un commentaire consacré aux déclarations faites samedi par le président égyptien sur l'affaire Bakkouche, JANA affirme que M. Moubarak « a ainsi apporté la preuve de son implication dans les complots terroristes américains en protégeant les chiens errants condamnés à être liquidés par le peuple libyen ».

« Au lieu de parler du problème ardu de la famine en Égypte, ou de se consacrer à la libération de son pays (des accords) de Camp David, Hosni Moubarak s'emploie, à exhiber ses nouveaux talents de faussaire en présentant de faux documents sur le scénario de l'attentat de Bakkouche », écrit l'agence.

JANA souligne que le président égyptien « ne s'est pas contenté de cela, mais a fabriqué de toutes pièces et sans vergogne des mensonges concernant un soi-disant plan libyen pour liquider plusieurs dirigeants européens et arabes ».



Rajiv Gandhi s'adresse à des partisans du parti du Congrès à New Delhi.

(Téléphoto AP)

Premier meeting de Rajiv Gandhi

NEW DELHI (AFP) — Le nouveau premier ministre indien, Rajiv Gandhi, n'a pas fait le plein, hier à New Delhi, pour son premier meeting public, organisé à l'occasion du 67e anniversaire de la naissance de sa mère, Indira, assassinée le 31 octobre dernier.

Entre 100.000 et 300.000 personnes seulement, selon les estimations, ont assisté au discours du premier ministre, qui a une fois de plus mis l'assassinat de Mme Gandhi sur le compte « d'une conspiration destinée à désintégrer l'Inde ».

L'imposante machinerie du parti du Congrès, qui dé-

tient le pouvoir en Inde pratiquement sans interruption depuis l'indépendance en 1947, avait été mise en branle. Des cars avaient effectué le ramassage dans les quartiers les plus éloignés de New Delhi et beaucoup d'entreprises avaient fermé leurs portes pour permettre à un maximum de gens de participer à la célébration.

La foule a d'abord tenté d'empêcher le maire de Delhi de prendre la parole, car Mohinder Singh Saathi est un sikh, comme les assassins de Mme Gandhi. L'assistance en majorité hindoue l'a hué pour le faire taire et il a fallu une intervention du premier ministre lui-même.

Selon la comandante Olga Aviles

Les pressions des États-Unis contre le Nicaragua vont croître

MICHEL ARSENEAULT

Si le gouvernement de Managua était vraiment un régime belliqueux, le Nicaragua aurait cherché à abattre l'appareil américain qui a violé, ce mois-ci, l'espace aérien nicaraguayen, a affirmé, hier, la comandante Olga Aviles, présidente de la Commission nicaraguayenne pour la paix.

De passage à Montréal, la comandante Aviles a indiqué qu'il s'agit là de la preuve que le Nicaragua ne représente pas une menace pour les pays alliés des États-Unis en Amérique centrale. Qui plus est, le régime de Managua n'a même pas les armes nécessaires pour se défendre de telles incursions, a ajouté Mme Aviles, qui est un officier de l'Armée populaire sandiniste.

Un Blackbird SR-71 a survolé le territoire nicaraguayen à six reprises, du 7 au 11 novembre, donnant lieu à des bangs supersoniques qui ont provoqué de légers dégâts.

Des responsables américains ont affirmé la semaine dernière leur détermination à venir en aide au Honduras et au Salvador, si ces pays étaient attaqués par le Nicaragua.

Dans une entrevue au DEVOIR, la com-

mandante Aviles a estimé que l'administration du président Ronald Reagan allait continuer sa campagne de harcèlement à l'endroit de la révolution sandiniste. L'appui de Washington aux forces antisandinistes stationnées au Honduras et au Costa-Rica pourrait dégénérer en une intervention américaine directe, a prévenu la responsable nicaraguayenne.

Les marines américains ont occupé le Nicaragua pendant de nombreuses années pendant les années 20 et 30.

« L'objectif de Reagan est de voir s'il peut intervenir », déclare Mme Aviles, qui est âgée de 42 ans. « Si cette possibilité existe, il interviendra. »

C'est pourquoi, explique-t-elle, que le Nicaragua tient tant à montrer sa détermination à résister à toute attaque. L'armée nicaraguayenne est en état d'alerte. Des chars d'assaut ont été déployés dans la capitale nicaraguayenne pour protéger des endroits stratégiques comme les centres de production.

La comandante Aviles estime que la position du gouvernement canadien à ce sujet a été « bien vacillante ». Ottawa, qui n'a pas

d'ambassade à Managua, « ne connaît pas la réalité nicaraguayenne », a soutenu Mme Aviles.

« Nous sentons une relation froide », a-t-elle déclaré.

En ce qui concerne l'affaire des chasseurs soviétiques dont le Nicaragua devait présumément prendre livraison, la comandante Aviles a indiqué que des hauts responsables de l'administration Reagan avaient laissé filtrer cette « information », qui s'est avérée fautive. La responsable nicaraguayenne rejetait ainsi les affirmations du secrétaire d'État américain, George Shultz, qui déclarait récemment que la présumée livraison de MiG au Nicaragua avait été rendue publique par des fonctionnaires qui s'étaient ainsi rendus coupables d'un « acte criminel ».

Quant à l'initiative de paix du groupe de Contadora, la comandante Aviles a déclaré que le Nicaragua avait déjà donné son appui au projet « d'acte » de Contadora, et qu'il s'agissait maintenant aux États-Unis d'agir. Washington, qui a d'abord donné son appui au groupe de Contadora (Mexique, Venezuela, Colombie, Panama), a exercé de fortes pressions pour que le plan de paix subsi-



La comandante Olga Aviles (Photo Jacques Grenier)

sent des modifications. Les États-Unis estiment que le projet de paix fait la part trop belle au Nicaragua.

À ce stade-ci, l'avenir même du projet de Contadora semble en péril. Certains amendements proposés au cours des derniers jours par des alliés des États-Unis — Honduras, El Salvador, Costa-Rica — permettraient notamment la tenue de manoeuvres militaires dans la région, ce qui risque de faire piétiner les travaux du groupe de Contadora pendant des mois encore, affirmait récemment le New York Times.

À l'heure actuelle, le projet de paix du groupe de Contadora interdit toute manoeuvre militaire.

Mme Aviles, une enseignante qui s'est ralliée aux rangs du Front sandiniste de libération nationale dès 1967, est l'invitée du Centre international de solidarité ouvrière de la CSN et du Réseau québécois des comités de solidarité avec l'Amérique centrale.

La comandante Aviles devait se rendre aux États-Unis lors de cette tournée nord-américaine. L'ambassade des États-Unis à Managua a toutefois refusé de lui accorder un visa, a indiqué Mme Aviles.

EN BREF...

■ Mars: Pas de mort-aux-rats

LONDRES (AP) — Un porte-parole du Front de libération des animaux a révélé hier qu'une barre de chocolat Mars n'avait été empoisonnée à la mort-aux-rats, contrairement à ce que cette organisation avait prétendu samedi. Cette farce avait pour but de protester contre des expériences médicales sur les animaux financées par le confiseur. M. Ronnie Lee, du Front de libération des animaux, a déclaré à la radio: « aucune barre Mars n'a été empoisonnée dans les magasins. Je puis vous le confirmer ». M. Lee a expliqué que cette opération avait été montée pour faire baisser les ventes et les profits de la société Mars, qui a financé des recherches sur les caries dentaires sur des singes. Samedi, le Front de libération des animaux avait téléphoné à un journal londonien pour revendiquer l'opération, et avait fait parvenir au journal des barres de chocolat prétendument empoisonnées, avec une notice d'avertissement glissée dans l'emballage. Une vingtaine de barres Mars prétendument empoisonnées et également munies d'une notice d'avertissement dans l'emballage, ont été retrouvées dans les étalages de diverses boutiques. Dans tout le pays, les commerçants ont dû retirer les barres de chocolat de leur étalage. La société Mars vend habituellement trois millions de barres chaque jour en Grande-Bretagne.

■ Les Nippo-Canadiens victimes de racisme

OTTAWA (PC) — C'est par « racisme et opportunisme politique » que 21,000 Nippo-Canadiens ont été placés dans des camps d'internement au cours de la seconde Guerre mondiale, et non parce qu'ils constituaient une menace à la sécurité nationale. C'est ce qu'a découvert l'Association nationale des Nippo-Canadiens, en scrutant pendant des mois des documents du gouvernement, et ce qu'elle a exposé dans un rapport, dont des copies ont été envoyées, hier, au premier ministre Brian Mulroney et au ministre du Multiculturalisme Jack Murtra. Ces Nippo-Canadiens n'ont jamais reçu d'excuses de la part du gouvernement fédéral, et encore bien d'indemnité. L'association a trouvé, entre autres, que les ministres directement responsables du traitement imposé aux Nippo-Canadiens pendant la guerre savaient que ces gens « ne représentaient aucune menace à la sécurité du Canada ». Mais ils ont quand même violé leurs droits « dans l'espoir de gagner l'appui d'une minorité de fanatiques ».

■ Saisie de 4.7 tonnes de « mari »

AMSTERDAM — La police d'Amsterdam a saisi vendredi dernier 47 tonnes de marijuana et 30 kilos de cocaïne-base, — deux prises record aux Pays-Bas — dissimulés dans la cargaison d'un bateau en provenance de Colombie, a-t-on appris hier de source policière. La valeur à la vente de la drogue saisie s'élève à environ 23 millions de florins (environ \$7 millions US). La police n'a procédé à aucune arrestation. Le nom et le pavillon du cargo n'ont pas été communiqués. La douane, ayant découvert des irrégularités dans le connaissance du bateau, avait alerté la police. La cargaison se trouvait déjà sur les quais, au contrôle douanier, lorsque un chien-policier a déposé les drogues dans un conteneur rempli de vanneries.

■ Une bombe explose à Dusseldorf

DUSSELDORF (AP) — L'explosion d'une bombe, hier après-midi, dans un cinéma du centre de Dusseldorf a fait au moins deux morts, 17 blessés graves parmi les spectateurs et des passants et entièrement détruit la salle, selon les autorités. Les enquêteurs sont « absolument certains », a déclaré le procureur de la ville Dieter Berger, que l'explosion, survenue à 17h00, a été provoquée par une bombe. Des policiers fouillaient les débris du cinéma, spécialisé dans les films pornographiques, à la recherche de victimes. Selon la chaîne de télévision ZDF, au moins 17 personnes ont été blessées, dont plusieurs grièvement.

■ Incendie à La Tuque: Trois morts

La TUQUE (PC) — Une femme et ses deux enfants ont péri dans un incendie qui a complètement détruit une résidence familiale hier dans la localité de Haute-Mauricie, une banlieue de La Tuque. Les victimes sont Denise Proteau-Gagnon, 24 ans, et ses deux filles, Michelle, 3 ans et demie, et Stéphanie, 2 ans et demie. Souffrant de graves brûlures, le père, M. Donald Gagnon, a été hospitalisé à Québec. Le feu aurait pris naissance au sous-sol de la maison vers huit heures. Un chimiste de l'Institut de médecine légale devait se rendre sur les lieux pour tenter de déterminer la cause du sinistre.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES
Fondée en 1892
Conseils en propriété intellectuelle Agents de brevets d'invention et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield Montréal, Canada, H3G 1X5
Tél. (514)934-0272, Téléc. 05-268656, Cable: MARION

Pour recevoir
LE DEVOIR
à domicile
composez sans frais
l'un des numéros suivants:

À Montréal: 332-3891
À Québec: 687-2022

Extérieur:
Code régional:
(514): 1-800-361-6059
(819): 1-800-361-5699
(418): 1-800-463-4748
(613): 1-800-361-5699

Pour que la discussion prenne fin

DOCUMENT

RENÉ LÉVESQUE

Il était de mon devoir, comme président du Parti québécois et comme chef du gouvernement, d'écouter attentivement tout ce qui s'est dit et écrit depuis plusieurs semaines. Aussi bien ce qui a émané de l'opinion générale que, bien sûr et d'abord, ce qui nous est parvenu de nos propres rangs.

Il s'est agi en fait de la reprise, qu'on ne pouvait plus guère remettre, d'un débat qui se poursuit par à-coups depuis bien des mois et même depuis quelques années. J'ose espérer qu'à tout le moins il va bientôt s'apaiser pour quelque temps. Puisque tous ceux qui y tenaient auront pu s'exprimer encore une fois.

Les militants ont fait entendre leurs points de vue au cours des assemblées générales qui se sont tenues dans tous les comités ou presque.

Les députés ministériels également, grâce en bonne partie à ces rendez-vous annuels avec leur « base ».

Les membres du Conseil des ministres eux-mêmes, seuls ou avec d'autres, ont largement participé à la discussion, et c'est là surtout qu'il faut à l'évidence que ça prenne fin. Non pas que nous ayons été amenés à négliger d'aucune façon notre devoir d'État; je crois pouvoir en témoigner, comme le règlement de quelques problèmes fort épineux le souligne plus éloquemment encore. Non plus que soit incompréhensible ou scandaleux le fait que des hommes et des femmes, dont la plupart ont à maintes reprises mis leur carrière en jeu pour leurs convictions, aient tenu eux aussi à faire valoir publiquement leurs opinions.

Il est remarquable qu'au milieu d'un travail exaltant mais toujours exténuant, ils aient pu trouver le loisir de faire le point tant bien que mal sur cette option qui nous soude ensemble depuis 16 ans. Cependant, il est clair que, dès les tout prochains jours, il deviendrait intolérable de laisser se maintenir une telle atmosphère de forum là où la population s'attend à juste titre à sentir comme à voir à nouveau la solidarité essentielle d'une équipe de gouvernement.

Voici comment je me permets

de résumer la situation telle qu'elle m'apparaît :

1) Il saute aux yeux dès l'abord qu'on devrait évacuer de notre programme politique, et autant que faire se peut de tous nos propos « stratégiques », ce qui n'a cessé de s'y greffer ces dernières années : à savoir ce qui a fini, de congrès en congrès, par devenir la persistante ambiguïté d'élections soi-disant « référendaires » — et même, depuis juin dernier, la prétention extrême, terriblement « ghettoisante », d'indiquer à l'avance les votes qu'on accepterait et ceux qu'on refuserait !

2) Par voie de conséquence, il nous faut très sûrement nous résigner, à mon humble avis, en tout cas pour la prochaine élection, au fait que la souveraineté n'a pas à être un enjeu : ni en totalité ni en parties plus ou moins dégoussées, ni directement ni moins encore par une replongée dans la tentation de vouloir « amorcer » à la pièce quelque processus que ce soit, en recommençant à nouveau, dans une semaine ou dans un mois, à évoquer chacun sa ou ses tranches préférées de l'objectif. Comme si l'on avait besoin de ça pour ne pas perdre de vue qu'il continue et continuera sûrement à demeurer présent dans les esprits et toujours en vigueur, comme la suprême police d'assurance que notre peuple ne saurait plus jamais laisser tomber. Même si pour l'instant, et jusqu'à quand ? nos concitoyens sont clairement préoccupés plutôt par la renaissance toute récente de ce phénix : la légendaire « dernière chance ». Est-il à vie temps de proclamer qu'ils ont tort ? et de quel droit ?

3) D'où il s'ensuit, enfin, que d'ici au rendez-vous électoral, il faut se concentrer plus assidûment que jamais sur les tâches ardues que nous savons, en particulier cette obsédante question de l'emploi, et sur ces défis sans cesse plus nouveaux dont nous savons aussi, du moins de façon générale, comment il faut s'équiper pour les relever. Et combien il sera longtemps encore laborieux, difficile à rendre plus rapide tout en le gardant aussi humain que possible, ce fameux « virage » scientifique et technique, donc économique, donc socialement bouleversant et culturel au sens le plus ample du mot — virage qui exige en même temps celui de tant de bonnes vieilles habitudes et des mentalités elles-mêmes.

Faut-il oublier la « question nationale » dans sa dimension constitutionnelle qui vient de refaire surface sous des dehors plus prometteurs que depuis tant de lunes ? Jamais de la vie. D'abord parce qu'aucun gouvernement du Québec, patrie d'un peuple aussi distinct que le nôtre, ne saurait oublier longtemps l'importance cruciale des institutions politiques, quelles qu'elles soient, pour aider le progrès (au lieu de l'entraver) sur tous les plans et pour la sécurité de l'identité nationale elle-même. Ai-je besoin d'ajouter que c'est là un devoir d'urgence pressante entre toutes après avoir dû subir les assauts d'une poussée centralisatrice et féroce ment reductrice comme celle qui, paraît-il, aurait maintenant des chances de prendre fin. Voilà bien ce qu'il faut voir au plus tôt, si vraiment il y a moyen d'acquiescer (en commençant par ré-acquiescer) ce maximum de marge de manoeuvre dont le « pays réel » ressent et ressentira sans cesse davantage un besoin croissant. Pourvu qu'à nous, comme à ceux qui nous précèdent et ceux qui éventuellement nous remplaceront, ce soit le Québec lui-même qui donne la force requise pour forcer le régime à lui faire toute cette place qui lui revient.

C'est à tout cela que devra s'adresser notre éventuelle campagne électorale. Pour évaluer et bien sûr faire valoir les résultats de nos efforts; et plus encore pour proposer aux Québécois les perspectives les meilleures et les plus concrètes que nous serons parvenus à dessiner pour la suite.

Mais cette fois, de grâce, pas avant d'être en vue de l'échéance, le plus près possible. Alors que tous les résultats seront entrés — en attendant ceux du scrutin lui-même.

Partant de là, faut-il donc devenir une espèce de copie platement conforme du Parti libéral ? Surtout pas, puisque nous devons demeurer comme parti l'instrument de la prise en charge du Québec par les Québécois, en espérant voir le jour où elle sera complète. Alors que les libéraux, abhorrant l'idée même d'une telle plénitude, n'ont pas de souci plus constant que celui de bloquer tout ce qui pourrait aller dans ce sens, en le dépeignant les risques sous les couleurs les plus terrifiantes.

Ce que je propose, me semble-t-il, c'est plutôt une sorte de retour

aux sources (1), mais enrichi par tant d'années d'expérience, par toute la somme de nos erreurs comme la détermination proprement prodigieuse avec laquelle nous avons su y survivre et puis poursuivre inlassablement.

Mais bien voir d'abord qu'en cours de route nous n'avons guère réussi, et de moins en moins à mesure que le temps passait, à tirer les leçons de ce qui nous arrivait. Seuls n'y comprendraient rien ceux qui ignorent ce qu'est un idéal. Mais c'est quand même ainsi que, de fil en aiguille, nous nous sommes peu à peu exposés à quitter la politique réelle. Risquant du même coup de perdre la notion du temps réel qu'il faut accompagner respectueusement sans quoi il se moque de toutes nos entreprises et s'arrange pour les rendre vaines — Comment en sommes-nous arrivés là ?

Ne remontons pas au déluge — Tenons-nous en, et encore à vol d'oiseau, aux derniers quatre ans et demi.

Le résultat de mai 1980 nous avait d'abord terrassés. Pas au point, quoi qu'on en dise, de n'être même pas capables de l'analyser (ô combien de fois nous l'avons fait). Mais le dangereux affaiblissement post-référendaire, malgré la victoire de 1981, d'autres l'ont perçu et exploité si bien que nous n'avons pas pu les empêcher d'en profiter au détriment du Québec. Ce coup de force de l'automne 1981 nous a jetés comme parti dans ce qu'il faut bien appeler une fuite en avant jusqu'à ce dernier congrès.

Avouerai-je que personnellement, autant que quiconque, j'ai contribué fortement à ce désajustement de notre action ? Fin 1980 surtout, et encore un bon bout de 1981, alors qu'on était envahi par la tristesse de l'échec, mais plus encore par l'indignation que provoquaient le cynisme et la parfaite mauvaise foi de ceux qui avaient sauté sur l'occasion pour en abuser unilatéralement.

Depuis quelque temps déjà, cependant, il m'a bien fallu, comme d'autres, commencer à « en revenir ». Et me rendre compte que ça ne pouvait plus continuer comme ça.

Continuer comment, alors ?

D'abord et avant tout en gardant la foi.

En maintenant notre foi absolue en l'essentiel de notre option. L'es-

sentiel qui est quoi ? Ce grand Moyen dont, tour à tour, tous les peuples dignes de ce nom, ont fait, font et, à travers la multitude de métamorphoses que réserve encore l'avenir, feront l'expérience.

Mais le temps passe et, comme toutes les autres, la société québécoise en subit les effets. Elle change, confusément elle sent bien qu'elle change et sans arrêt, au rythme de ce chapitre vertigineux qui l'emporte et que les historiens mettront beaucoup de temps à démêler... et dans pas mal de temps !

Au fur et à mesure que cette évolution se poursuivra, quelle forme sera-t-elle appelé à prendre, cet État-nation que nous croyons si proche et totalement indispensable tel que nous le dessinons depuis les années 1960 ? Je ne le sais pas plus que quiconque.

Mais ce dont je demeure convaincu autant sinon plus que jamais, c'est qu'on s'en va désormais de plus en plus vite, et de mille façons qu'on n'avait jamais vues auparavant, vers plus de confiance en nous-mêmes, vers une « souveraineté » constamment élargie de l'homme et de la femme d'ici et, tous azimuts, des créateurs et des entreprises d'ici.

Et que, par conséquent, les structures du quatrième régime que nous ayons connu depuis la Conquête devront s'adapter à ce qui est en réalité une véritable révolution en marche, pacifique toujours mais de plus en plus profonde et très évidemment permanente. S'adapter ou sinon disparaître à leur tour. En laissant derrière elles, sous les formes nouvelles qu'elle aura à prendre et sans cesse à ajuster l'« Association ». Portant tous les noms qu'elle voudra. Réflétant dans ce coin-ci de l'Amérique, cette « dérive » universelle qui, au-delà des dissonances et des fanatismes qui tâchent encore de la noyer, mène d'un peuple, d'un pays et peu à peu d'un continent à l'autre vers cette communauté d'intérêts dans le respect de la diversité des nations qui constitue sans doute le seul avenir de la civilisation sinon de l'espèce elle-même. Donc, pour nous aussi, à notre façon.

Références

(1) Relire à ce propos notre tout premier programme de parti, celui de 1969, pour re-découvrir l'accent de nos débuts.

MODELES 85

SON PRIX

NE CACHE RIEN!



6359\$*... Le prix d'une réputation. Le coût de l'excellence. La Renault 5. Le seul, l'unique, l'inimitable chameau. Modèles 85 disponibles dès maintenant chez votre concessionnaire AMC/Jeep/Renault.

63500*

*Transport et préparation en sus.

Les concessionnaires AMC/Jeep/Renault du grand Montréal

Ile de Montréal
À Ma Baie Automobile Inc.
9790, boul. Gouin ouest
Pierrefonds 684-4400
Automobile Montréal Dauphine Ltée
12,050 boul. Laurentien
Montréal 331-6130
Automobiles Newman Ltée
7200, boul. Newman
Ville LaSalle 363-7210

Automobiles Ville-Marie Inc.
2995, rue Hochelaga
Montréal 527-8525
Concordia Auto Ltée
8065, rue Lajeunesse
Montréal 273-2373
Garage Eddy Doyle Inc.
2280, boul. St-Joseph
Lachine 637-7511
Garage Spécial Service Inc.
10, Auto Plaza
Pointe-Claire 694-4841
Lareau Automobiles Inc.
1824, rue Ste-Catherine ouest
Montréal 937-7785
2085, rue Ste-Catherine ouest
Montréal 937-9551

Le Cartier AMC/Jeep Ltée
10,300, boul. Pie IX
Montréal 323-4330
Micor Auto Inc.
12,305, rue Sherbrooke est
Pointe-aux-Trembles 645-1611
Laval
Auto Gibraltar (1981) Inc.
2032, boul. Labelle
Chomedey 687-3123
Auto Voisin Inc.
1215, boul. des Laurentides
Vimont 668-9222

Houle et Frères Inc.
401, boul. des Seigneurs
Terrebonne 471-4647
Garage H. Fortin Ltée
148, boul. Labelle
Ste-Rose 625-2491
Laval Auto Inc.
4650, boul. Dagenais
Laval ouest 627-4731
Banlieues
Auto Montréal Sud Inc.
2066, Chemin Chambly
Longueuil 670-8410
Auto Stop A.C. Inc.
276, boul. d'Anjou
Châteauguay 692-1242

Automobiles Segal Inc.
665, boul. Clairevue
St-Bruno 653-3333
Automobile de St-Lambert Inc.
860, boul. Taschereau
Greenfield Park 676-7901
Rendez-vous Auto Ltée
9000, boul. Taschereau
Brossard 659-7603
Roger Bernard Automobiles Inc.
133, 1^{re} avenue
Ile Perrot 453-5850
André Fortin Auto Inc.
1201 Bourgogne
Chambly 447-1234

RENAULT
...ENCORE RENAULT



Le Canada mettra l'accent sur l'immigration des gens d'affaires en 85

PIERRE APRIL

OTTAWA (PC) — Après avoir annoncé que le Canada prévoyait admettre entre 85,000 et 90,000 immigrants en 1985, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, Mme Flora MacDonald, a indiqué que l'accent sera mis sur le programme d'immigration des gens d'affaires et qu'une étude en profondeur des politiques sera effectuée.



Mme Flora MacDonald

Le rapport annuel sur les futurs niveaux d'immigration, déposé hier aux Communautés, souligne en introduction que le gouvernement examinera les questions d'ordre économique, social et humanitaire qui ont façonné l'actuel mouvement d'immigration ainsi que les tendances démographiques qui influenceront sur la taille future de la population canadienne.

Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration se fixera comme principal objectif l'établissement de programmes qui contribueront d'abord à la croissance économique. «Le gouvernement, souligne le document, estime qu'il y a lieu de prendre ces mesures avant de modifier la taille du mouvement d'immigration».

tionnés en fonction des besoins du marché du travail; ■ augmenter de 10%, soit de 10,000 à 11,000, le nombre de réfugiés parrainés par le gouvernement qui seront admis en 1985; ■ continuer d'accepter les demandes des membres de la catégorie de la famille en fonction de mêmes dispositions qu'au cours des sept dernières années.

En 1983, les gens d'affaires immigrants ont apporté au Canada \$820 millions et créé environ 4,600 emplois pour les Canadiens. «Nous avons l'intention, a indiqué le ministre, de promouvoir vigoureusement ce programme à l'étranger, étant donné que, par rapport aux autres composantes de l'immigration, il contribue le plus directement à la croissance économique du Canada».

Quant à l'exigence selon laquelle les immigrants admis à titre de travailleurs sélectionnés doivent avoir un emploi réservé, elle sera maintenue en 1985. Le gouvernement a conclu que la conjoncture économique actuelle n'avait pas modifié les raisons données et il y a un an pour maintenir cette restriction.

Selon les données récentes, le nombre prévu de travailleurs dans cette catégorie se situera entre 5,000 et 6,500 en 1985. «Cette politique, a confié Mme MacDonald, sera examinée en détail l'an prochain».

Au chapitre de la réunion des familles, le ministère maintient la politique des dernières années. Les demandes, estimées à 45,000 en 1985, seront traitées de la façon la plus rapide et efficace possible. Depuis quatre ans, environ 50,000 membres de la catégorie de la famille ont été admis en moyenne chaque année.

Enfin, compte tenu des vœux exprimés au moment des consultations et après un examen de la question des réfugiés dans diverses régions du monde, le gouvernement fédéral a conclu qu'il convient maintenant de porter à 11,000 le nombre d'immigrants de cette catégorie qu'il prendra en 1985 et si des événements entraînaient des exodes massifs, il est disposé à modifier les quotas.

Ces réfugiés viendront particulièrement des régions suivantes: Asie du Sud-Est 3,700; Amérique latine 3,000; Afrique 1,000; Europe de l'Est 2,200; Moyen-Orient 800.

Le Conseil des communautés culturelles et de l'immigration conseillera le ministre Louise Harel

ANGÈLE DAGENAIS

L'Assemblée nationale aura à se prononcer d'ici Noël sur le projet de loi 10 créant un organisme de 15 membres — le Conseil des communautés culturelles et de l'immigration — qui, à l'instar du Conseil supérieur de l'éducation ou du Conseil du statut de la femme, conseillera et avisera le ministre Louise Harel tout en ayant le pouvoir de former des comités spéciaux pour l'étude de questions relevant de sa compétence.

Doté d'un budget de \$500,000, ce conseil aura son secrétariat sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal et sera appuyé par une équipe de soutien de sept fonctionnaires du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration. Contrairement à d'autres organismes consultatifs du gouvernement québécois, ce conseil disposera d'un président et de deux vice-présidents à plein

temps, normés pour au plus cinq ans.

Tous les membres du Conseil seront nommés par le gouvernement et six après consultation avec les institutions et organismes interculturels et six autres après avoir sollicité l'avis des milieux du travail, de l'éducation et des affaires oeuvrant auprès des immigrés et des réfugiés. L'un des deux vice-présidents s'occupera plus particulièrement des communautés culturelles tandis que l'autre concentrera ses intérêts sur les questions d'immigration.

Ce nouveau conseil consultatif dont les activités devraient débiter le 1er avril 1985 remplacera l'organisme consultatif actuel créé par le ministre Godin dont le mandat se termine à la fin de l'année. La création du conseil mettra fin également au mandat de l'ancien président du Comité d'implantation du plan d'action à l'intention des communautés culturelles (CIPACC), M. Egan Chambers, dont le poste a survécu à l'élimination de cet orga-

nisme l'année dernière.

Le nouveau conseil aura des pouvoirs accrus par rapport aux organismes qu'il remplace à commencer par une loi constitutive qui lui est propre le mettant ainsi à l'abri des «caprices» ministériels. Il disposera en outre de pouvoirs d'initiatives et pourra rendre publics ses études et avis au ministre. Faisant partie du comité interministériel — éducation, travail, affaires sociales, etc. — son président pourra défendre de façon permanente les intérêts des communautés culturelles du Québec et sensibiliser hauts fonctionnaires et ministres d'autres importants ministères aux problèmes reliés à l'immigration.

Le ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, Mme Louise Harel, a l'intention d'utiliser les médias ethniques et les grands médias pour susciter un nouvel intérêt et des candidatures de premier plan pour oeuvrer au sein de cet organisme consultatif.

Un riverain québécois sur le domaine public

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Des 100,000 Québécois qui vivent au bord d'un cours d'eau public, le quart, soit 25,000, se sont installés illégalement avec parterres, quais et maisons, sur la partie de la rive des cours d'eau qui appartient au domaine public.

C'est ce que révèle un avis remis en juin dernier par le Conseil consultatif de l'Environnement (CCE) au ministre responsable de ce secteur, M. Adrien Ouellette. Le conseil indique d'ailleurs au ministre que ses services régionaux n'arrivent plus, faute d'expertise et d'employés, à freiner dans ce domaine l'appétit des individus, ce qui engendre une situation qualifiée d'« incontrôlée et presque incontrôlable ».

L'avis du CCE jette une douche froide sur un projet de règlement du même ministère, qui voulait conserver au moins le droit de vendre des terrains sur les rives du lac Saint-Louis et de la rivière des Prairies, dans la région métropolitaine, ainsi que dans deux portions du Saguenay. Tout en félicitant le ministère de restreindre volontairement son ancienne liberté dans ce domaine, le conseil consultatif indique qu'il s'oppose au nom de l'intérêt public à toute aliénation définitive des berges appartenant à l'Etat car il se priverait d'un outil important de gestion au moment même où il tente de redonner vie aux cours d'eau pollués, artificialisés ou acidifiés du Québec. Selon le CCE, Québec pourrait, à la limite, permettre à l'Environnement de signer des baux emphytéotiques d'une durée maximale de 25 ans dans les quatre régions en cause.

Le CSE se dit d'ailleurs opposé à l'entrée en vigueur de ce projet de règlement pour des considérations plus générales. D'abord, lit-on dans son avis, parce que le gouvernement devrait commencer par définir dans une « poli-

tique sur le littoral » ce qu'il veut faire des berges des cours d'eau. Le sachant, ce qui n'est pas le cas présentement, sa réglementation donnerait moins l'impression de foncer à l'aveuglette. Et, en deuxième lieu, précise le conseil, ce règlement ne doit pas entraver en vigueur car il ajouterait carrément à l'énorme « confusion » qui couvre tout ce domaine.

Le conseil a déjà donné un avis fort élaboré au ministre de l'Environnement sur les moyens que Québec devrait retenir pour protéger les marais situés en eaux salées, comme celui de Kamouraska. Le CCE a complété cette analyse par un bilan de la destruction des milieux humides et des occupations illégales sur les berges des cours d'eau non salés. Le ministre de l'Environnement, M. Adrien Ouellette, avait accueilli favorablement ces propositions, annonçant même qu'il en retiendrait les grands principes directeurs.

Assez curieusement, toutefois, le projet de règlement préparé par ses fonctionnaires retient définitivement la ligne de démarcation entre les parties privées et publiques des berges d'une façon telle que l'Etat se priverait d'une portion de territoire qui devrait absolument être protégée. Le conseil relève la chose en signalant à M. Ouellette que la différence d'approche est « suffisamment importante pour empêcher l'atteinte » de l'objectif de conservation qu'il s'est publiquement fixé dans ce domaine. Et, ajoute le conseil, il faudra non seulement agrandir au maximum la portion publique des berges si on veut pouvoir préserver l'intégrité des cours d'eau, mais il faudra aussi élaborer une « politique de conservation » capable de préserver efficacement ces territoires contre tout empiètement, un domaine où le Québec accuse un retard de 20 ans par rapport à plusieurs Etats américains.

CINEMA

ASTRE I: (327-5001) — «Les guerriers du Bronx 11» 8 h — «Surprise Party» 9 h 10, 9 h 35. ASTRE II: (327-5001) — «Splash» 1 h 15, 5 h 15, 9 h 15, 12 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20. CINÉMA DU VILLAGE: 1220, Ste-Catherine est (523-3239) — «The Terminator» 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20. ASTRE III: «Ghostbusters» 6 h 05, 9 h 40 — «Où sont les mecs?» 8 h. ASTRE IV: «Les rues de feu» 6 h 10, 9 h 40 — «Opération Foxbat» 7 h 50. BERRI I: (288-2115) — «La guerre des tuques» 12 h 30, 2 h 20, 4 h 10, 6 h, 7 h 50, 9 h 40. BERRI II: «Le bal» 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 20. BERRI III: «Femmes de personne» 12 h 40, 2 h 45, 4 h 50, 7 h 9 h 05. BERRI IV: «Le dernier glacier» 1 h 40, 3 h 25, 5 h 10, 7 h 8 h 45. BERRI V: «Y a-t-il un français dans la salle?» 12 h 20, 2 h 30, 4 h 50, 7 h 30, 9 h 30. BONAVENTURE I: (851-2225) — «Razor's edge» 12 h 15, 2 h 35, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 35. BONAVENTURE II: «Places in the heart» 12 h, 2 h, 4 h, 6 h, 8 h, 10 h. BROSSARD I: (465-5906) — «Mario» 7 h 30, 9 h 30. BROSSARD II: (465-5906) — «The Terminator» 7 h, 9 h. BROSSARD III: «Le trésor des quatre couronnes» 7 h 15, 9 h 15. CARTIER-LAVAL: (663-5124) — «La guerre des tuques» 7 h 30 — «\$200,000 en cavale» 9 h 20. CHAMPLAIN I: (271-1103) — «Purple rain» 7 h 35, 9 h 45. CHAMPLAIN II: «Les dieux sont tombés sur la tête» 9 h 40 — «L'été meurtrier» 7 h 25, 9 h 35. CINÉMA DE PARIS: (875-1882) — «The Terminator» 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20. CINÉMA DU VILLAGE: 1220, Ste-Catherine est (523-3239) — «The Terminator» 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20. CINÉMA THÉÂTRE QUÉBÉCOISE: (842-9763) — 25 ans de cinéma francophone à l'ONF: «Caroline» — «Les oiseaux blancs de l'île d'Orléans» — «Les filles du roi» 18 h 35, «Terror in the aisles» 1 h 15. «Inventaire d'une colonie» — «Jeux de la XIIe olympiade» 20 h 35. CINÉPLEX I: (849-4518) — «The Terminator» 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15. CINÉPLEX II: «Ei Norde» 1 h 25, 4 h 15, 7 h 9 h 25. CINÉPLEX III: «Muppets take Manhattan» 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30 — «Wanna in red?» 7 h 30, 9 h 30. CINÉPLEX IV: «All of me» 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10. CINÉPLEX V: «Country» 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15. CINÉPLEX VI: «Philadelphia experiment» 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30. CINÉPLEX VII: «Comfort and joy» 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 30, 9 h 40. CINÉPLEX VIII: «Erendira» 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20. CINÉPLEX IX: «First born» 1 h 25, 3 h 25, 5 h 25, 7 h 25, 9 h 25.

CINÉMA MONTREAL I: (521-7870) — «Splash» 1 h, 5 h 10, 9 h 20 — «La nuit de l'évasion» 3 h 05, 7 h 15. CINÉMA MONTREAL II: «A la poursuite du diamant vert» 2 h 25, 5 h 55, 9 h 25 — «Faut pas en faire un drame» 12 h 50, 4 h 25, 7 h 55. FAIRVIEW I: (697-8095) — «The little drummer girl» 7 h 20, 9 h 35. FAIRVIEW II: «Body Double» 7 h 15, 9 h 20. FLEUR DE LYS: (849-0041) — «Body Double» 12 h 45, 2 h 50, 4 h 55, 7 h, 9 h 05. GREENFIELD I: (671-6129) — «Indiana Jones et le temple maudit» 7 h, 9 h 10. GREENFIELD II: «Une sentence diabolique» 6 h 05, 7 h 50, 9 h 40. GREENFIELD III: «Attention, une femme peut en cacher une autre» 7 h 25, 9 h 25. IMPERIAL: (288-7102) — «The little drummer girl» 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h 05, 9 h 30. JEAN-TALON: (725-7000) — «Purple rain» 7 h, 9 h 10. DAUPHIN I: «Just the way you are» 7 h 30, 9 h 25. DAUPHIN II: «Oh God, you devil» 7 h 9 h. LA CITÉ I: (844-2629) — «Oh God, you devil» 7 h, 9 h, 11 h, 13 h. LA CITÉ II: «Just the way you are» 6 h, 7 h 50, 9 h 40. LA CITÉ III: «Jigsaw man» 12 h, 2 h 20, 4 h 20, 6 h 20. L'AUTRE CINÉMA: (722-1451) — «The pirate» 7 h — «Canne amère» 7 h 30 — «Ei Norde» 9 h — «Jacques et novembre» 9 h 30. (16 au 22 nov.) L'AVANTAGE: «Indiana Jones: le temple maudit» 7 h 15, 9 h 35. L'AVANTAGE II: «Attention une femme peut en cacher une autre» 7 h 30, 9 h 30. L'AVANTAGE III: «Une sentence diabolique» 6 h 05, 7 h 50, 9 h 40. LAVAL I: «Palace en dérive» 7 h 05, 9 h 10.

05. ESPACE 9: (272-1080) — «L'aventure du ski» 7 h FAIRVIEW I: (697-8095) — «The little drummer girl» 7 h 20, 9 h 35. FAIRVIEW II: «Body Double» 7 h 15, 9 h 20. FLEUR DE LYS: (849-0041) — «Body Double» 12 h 45, 2 h 50, 4 h 55, 7 h, 9 h 05. GREENFIELD I: (671-6129) — «Indiana Jones et le temple maudit» 7 h, 9 h 10. GREENFIELD II: «Une sentence diabolique» 6 h 05, 7 h 50, 9 h 40. GREENFIELD III: «Attention, une femme peut en cacher une autre» 7 h 25, 9 h 25. IMPERIAL: (288-7102) — «The little drummer girl» 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h 05, 9 h 30. JEAN-TALON: (725-7000) — «Purple rain» 7 h, 9 h 10. DAUPHIN I: «Just the way you are» 7 h 30, 9 h 25. DAUPHIN II: «Oh God, you devil» 7 h 9 h. LA CITÉ I: (844-2629) — «Oh God, you devil» 7 h, 9 h, 11 h, 13 h. LA CITÉ II: «Just the way you are» 6 h, 7 h 50, 9 h 40. LA CITÉ III: «Jigsaw man» 12 h, 2 h 20, 4 h 20, 6 h 20. L'AUTRE CINÉMA: (722-1451) — «The pirate» 7 h — «Canne amère» 7 h 30 — «Ei Norde» 9 h — «Jacques et novembre» 9 h 30. (16 au 22 nov.) L'AVANTAGE: «Indiana Jones: le temple maudit» 7 h 15, 9 h 35. L'AVANTAGE II: «Attention une femme peut en cacher une autre» 7 h 30, 9 h 30. L'AVANTAGE III: «Une sentence diabolique» 6 h 05, 7 h 50, 9 h 40. LAVAL I: «Palace en dérive» 7 h 05, 9 h 10.

CINÉMA PARALLÈLE: (843-6001) — Ophuis: «Le chagrin et la pitié» 19 h 30 (du 16 au 22 nov.) PARIS I: (866-3856) — «Indiana Jones et le temple maudit» 12 h 15, 2 h 30, 4 h 40, 7 h, 9 h 20. PARIS II: «Il était une fois l'Amérique» 2 h, 8 h. PARIS III: «Le futur est femme» 12 h 15, 2 h 10, 4 h 05, 6 h, 7 h 55, 9 h 55. PARIS IV: «Un avocat allemand» 12 h 10, 2 h 25, 4 h 45, 7 h 05, 9 h 25. PARIS V: «Attention une femme peut en cacher une autre» 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40. PLACE LONGUEUIL I: (679-7451) — «La guerre des tuques» 7 h 30 — «\$200,000 en cavale» 9 h 05. PLACE LONGUEUIL II: «Ghostbusters» 7 h 30, 9 h 30. PLACE VILLE-MARIE I: (866-0889) — «Brother from another planet» 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h 10. PLACE VILLE-MARIE II: «Garbo talks» 12 h 45, 2 h 55, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 25. PLACE ALEXIS NIHON I: (835-4246) — «Amadeus» 2 h 15, 5 h 15, 8 h 15. PLACE ALEXIS NIHON II: «Soldier's story» 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30. PLACE ALEXIS NIHON III: «No small affair» 7 h, 9 h. PLACE DU CANADA: (861-4595) — «Ghostbuster» 7 h 15, 9 h 15. SAINT-DENIS II: (845-3222) — «Les guerriers du Bronx 11» 7 h 30, 9 h 30. SAINT-DENIS III: «Rue de feu» 17 h 55, 21 h 40 — «L'effroyable créature» 19 h 40. VERDUN: (768-2092) — «La guerre des tuques» 9 h 15 — «\$200,000 en cavale» 9 h 30.

SUR SCÈNE

BISTRO D'AUTREFOIS: 1229 St-Hubert (842-2808) — La Boite à Lily: Auditions et ateliers, 20 nov. 21h. CAFÉ-CONCERT LA BELLE ÉPOQUE: 19 St-Laurent, St-Thomas (373-3262) — «Les Femmes et l'amour» de Sacha Guitai, collage s'appuyant sur cinq de ses pièces, m. en s. Philippe Grenier, du 11 oct. au 30 déc. au ven. 21h. sam. 19h 30 et 22h 30. CAFÉ-CONCERT LA CHA-QUE: 342 est Ontario (843-8620) — Tous les mardis soirées Flamenco avec Sonia Del Rio et Antonio Rodriguez, guitarrista, à 21h. LE CAFÉ DE LA PLACE: PDA (842-2112) — «Le faucon à bascule» de Jean-Claude Brisville, m. en s. Claude Goyette, du 7 nov. au 29 déc., lun au sam. 20h 30. CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN: 4303 St-Denis (643-4384) — Pierrot Fourrier chante Brel — en prolongation jusqu'à 16 déc. du jeu. au dim. 20h — Gérard Perron, auteur-compositeur-interprète, du 20 au 24 nov. à 22h 30. CAFÉ TIMÉNÉS: 4857 ave du Parc (272-1734) — Cinéma du Mardi: «Rebel without a cause» avec James Dean, représentations 20h 30 et 23h, entrée gratuite. LA CAVÉ À MOUSSE: 121 est rue Duluth (842-5524) — Martine Dumouchel et Mousse, accompagnés au piano de Claude Vézeau, du 20 au 26 nov. 21h 30. CLUB SODA: 5240 ave du Parc (270-7848) — Soirée improvisation en danse, 20 nov. 21h. DINER-THÉÂTRE LES MASQUES: Hôtel Régence Hyatt, 777 Université (879-1370) — «Clic» — pièce en 5 actes, François Jobin, Pierre Lenoir et Pierre Beaudry, du 4 oct. au 31 déc. du mar. au dim. LESKALAK: 1237 rue Sanguinet (849-7164) — Les Productions Germaine Larose présentent «Le président» de Thomas Bernhard, m. en s. Jean-Luc Denis, du 3 nov. au 2 déc. mar. au sam. 20h 30, dim. 15h. ESPACE LIBRE: 1945 rue Fullum

1930 PUZZLES CAFÉ-BAR: 333 Prince-Arthur, Mtl. — Fred Henke, au piano et Ron Seguin, contre-bassiste, 20-21 nov. de 18h à 21h. LES RETROUVAILLÉS: 1709 St-Denis (849-9275) — John Duval, quartette (888) mer. au sam. de 22h à 01h — Sylvain LeHeux, chansonnier, du dim. au mar. de 22h à 01h. SALLE FRED BARRY: 4353 est Ste-Catherine (253-8974) — «Enfin duchesses!» spectacle théâtral présenté par Les Folies Allées, m. en s. Jacques Girard, du 14 nov. au 9 déc. du mar. au sam. 20h 30, dim. 15h. SALLE GABRIEL CUSSON: 100 est Notre-Dame (873-4031) — «Francine Plouffe, Patrick Gallifia, Denise Panneton et Élise Bouchard, classe de piano de Anisia Campos, accompagnement Danielle Maisonneuve et Claude Beaulieu, le 20 nov. à 20h. SALLE MARIE-GÉRIN-LAJOIE: 1455 St-Denis (282-3456) — «Joe» chorégraphie de Jean-Pierre Perreault, du 14 au 24 nov. 20h 30. SALLE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE: 3767 Berril (845-5211) — «La Noce» de Robert Duparc, en prolongation jusqu'à 1 déc. du mar. au ven. 20h 30, le sam. 17h et 21h. SALLE WILFRID-PELLETIER: PDA (842-2112) — «L'Opéra de Montréal présente «L'Arriata» de Verdi, les 20-23-26 nov. 1-5-8 et 11 déc. à 20h. THÉÂTRE ARLEQUIN: 1004 est Ste-Catherine (288-4391) — Les Grands Explorateurs présentent «Tornagat, pays des maux épris», du 19 au 29 oct. lun. mar. 20h, jeu. ven. sam. 19h et 21h 30, le dim. 13h 30, 16h et 20h. THÉÂTRE CENTAUR: 453 St-François-Xavier (288-3161) — «Salt-water moon» de David French, m. en s. Steven Schopper, jusqu'au 16 déc. du mar. au ven. 20h, dim. 19h, matinée le sam. 14h. THÉÂTRE FÉLIX LECLERC: PDA (842-2112) — «L'Opéra de Montréal présente «L'Arriata» de Verdi, les 20-23-26 nov. 1-5-8 et 11 déc. à 20h. THÉÂTRE DE LA BORDEE: 1091 St-Jean, Québec (694-9631) — «Monogamy» de Claude Louis et Louis Saia, m. en s. Jean-Marie et Louis Saia, du 7 au 24 nov. du mar. au sam. 20h 30. THÉÂTRE DE L'ILE: Spectacle «Où est-tu Johnny Starr, Johnny Starr?» création collective, m. en s. Pierre Parisien, du 14 nov. au 15 déc. mar. au ven. 20h. CENTRES NATIONALS DES ARTS: Ottawa — Salle Opéra: Royal Winnipeg Ballet, 20-21 nov. à 20h 30 — Salle Studio: Toronto Free Theatre présente «Doc» de Sharon Pollock, 19 et 20 nov. 20h.

St-Jean-Baptiste, Terrebonne (492-0165) — La Famille Malenfant présente «Montmorency direct», textes Pierre Légaré, m. en s. Raymond Cloutier, du 26 oct. au 30 nov. les jeu. ven. sam. 20h. THÉÂTRE DENISE PELLETIER: 4353 est Ste-Catherine (253-8974) — «Harold et Maude» de Colin Higgins, m. en s. Jean-Luc Bastien, du 25 oct. au 6 déc. mar. au sam. 20h. UNIVERSITÉ DE MONTREAL: Faculté de musique, 200 Vincent D'Indy, Mtl. — Salle B-241: «Circulations» de et avec Robert Lepage, François Beaulieu, Lisa Castonguay et Bernard Bonnier, m. en s. Robert Lepage, musique Bernard Bonnier, du 13 nov. au 15 déc. mar. au sam. 20h, dim. 15h. THÉÂTRE DU RIDEAU VERT: 4664 St-Denis (844-1793) — «Albertine en cinq temps» de Michel Tremblay, m. en s. André Brassard, du 13 nov. au 16 déc. UNIVERSITÉ DE MONTREAL: Faculté de musique, 200 Vincent D'Indy, Mtl. — Salle B-241: «Circulations» de et avec Robert Lepage, François Beaulieu, Lisa Castonguay et Bernard Bonnier, m. en s. Robert Lepage, musique Bernard Bonnier, du 13 nov. au 15 déc. mar. au sam. 20h, dim. 15h. THÉÂTRE DE LA BORDEE: 1091 St-Jean, Québec (694-9631) — «Monogamy» de Claude Louis et Louis Saia, m. en s. Jean-Marie et Louis Saia, du 7 au 24 nov. du mar. au sam. 20h 30. THÉÂTRE DE L'ILE: Spectacle «Où est-tu Johnny Starr, Johnny Starr?» création collective, m. en s. Pierre Parisien, du 14 nov. au 15 déc. mar. au ven. 20h. CENTRES NATIONALS DES ARTS: Ottawa — Salle Opéra: Royal Winnipeg Ballet, 20-21 nov. à 20h 30 — Salle Studio: Toronto Free Theatre présente «Doc» de Sharon Pollock, 19 et 20 nov. 20h.

TELEVISION

amér. 61 avec Audrey Hepburn, George Peppard, Patricia Neal, Mickey Rooney, Buddy Ebsen et Martin Balsam. 14.30 Forum 15.30 Drôle de monde 16.00 G.J. Joe 16.30 Les satellites 17.00 Montréal en direct 18.00 Les 18 heures 18.30 Odyssee 19.00 Peau de banane 19.30 Shérif fais-moi peur 20.30 Une Vie R.S.V.P. 21.00 Hotel 22.00 Les nouvelles TVA 23.25 Les dix vus inform 23.30 Les sports et la couleur du temps 23.45 Cinéma de fin de soirée — Piranha — amér. 78 avec Bradford Dillman, Heather Menzies, Keenan Wynn et Kevin McCarthy. 23.00 Encyclopédie audiovisuelle du cinéma français: Abel Gance Téléservice plus 23.00 Plaisir du théâtre 14.00 Médias: la médecine et le sport 15.30 Le théâtre de Bouvard 16.30 Le village dans les nuages 16.50 L'Académie des lettres 17.30 Le Journal 18.00 La bouteille à la mer 18.50 Des chiffres et des lettres 18.50 Alouf Pic 19.00 Les chocs du mardi: vrai ou faux 20.30 Mardi cinéma 21.00 Fête de la dignité à Dijon 21.40 Les mardis de l'information: les exclus de la raison Le théâtre de Bouvard 23.15 Cocoricocoboy 23.30 Le Journal 12.00 Midday 12.27 Community events 12.30 Parenting 12.57 Program highlights 13.00 All my children 14.00 Dallas 15.00 Conation street 15.30 All in the family 16.00 Do it for yourself 16.30 The Edson twins 16.59 Newswatch 6 17.00 Video hits 17.29 Newswatch 17.30 Three's company 18.00 Newswatch 19.00 USA 19.30 Three's a crowd 20.00 Fifth estate 21.00 Remington Steele 22.00 The National 22.25 The Journal 23.20 Newswatch headlines and the national update 23.27 Barney Miller 23.57 CBC Late Night — San Quentin — 1937 avec Humphrey Bogart et Ann Sheridan. 12.30 Pulse 12 13.00 The Don Harron Show 14.00 Another World 15.00 General Hospital 16.00 Soap 16.30 Take a break with Matthew Cope 16.37 Family Feud 17.00 The price is right 18.00 Pulse 19.00 Entertainment tonight 19.30 New wilderness 20.00 The A Team 21.00 Riptide 22.00 Giltner 23.00 The TV national news 23.21 Pulse Cinema 12 00.00 «Hard Times» dr. 1975 avec Charles Bronson, James Coburn et Jill Ireland 01.55 The Bionic woman 02.55 Riptide

ARTS ET SPECTACLES

Le député libéral Roma Hains s'interroge sur le sort du TNM

THEATRE

ROBERT LÉVESQUE

Le député de Saint-Henri et porte-parole de l'opposition en matière culturelle à l'Assemblée nationale, M. Roma Hains, n'en revient pas encore de la réponse du ministre Clément Richard qu'il a reçue jeudi dernier en Chambre. Le ministre des Affaires culturelles a alors en quelques mots, et sans explications, affirmé que le gouvernement n'avait plus d'argent pour soutenir le Théâtre du Nouveau-Monde.

Le ministre Richard a tout au plus précisé qu'il serait « injuste » pour les autres compagnies de théâtre que son ministère vienne en aide au TNM qui, rappelés-le, est pratiquement à l'agonie et vient d'annuler toute sa saison 84-85.

Le député Hains a fait part au DEVOIR, hier, de son intention de demander au gouvernement une enquête approfondie sur toute la question. Le porte-parole libéral, pour qui le TNM est « une institution essentielle », dit ne pas croire le ministre Richard dans ce dossier, d'autant plus que ce dernier a « allégrement donné \$400,000, et peut-être plus, pour un spectacle d'un soir de Diane Dufresne au Stade olympique ». Alors, « de l'argent, il y en a, affirme M. Hains, et la survie du TNM devrait être une priorité nationale ».

« Que le ministre dépose des documents, un rapport, pour appuyer ce qu'il avance quand il dit qu'il ne peut rien faire pour aider le TNM », poursuit le député Hains en ajoutant que s'il est vrai que l'administration du TNM est fautive, « que le ministre le prouve plutôt que de le laisser sous-entendre mesquinement, ou qu'il commande une enquête sur l'administration de la compagnie ».

Le député Hains dit craindre que le ministre ne soit pas assez sensibilisé à l'importance de sauver le TNM. « Tout ce qu'il a dit depuis le début de cette affaire en juillet, c'est « vendez, débrouillez-vous », constate M. Hains. « Le ministre n'a pas eu la franchise de tout expliquer ce qu'il pense du TNM et ce qu'il entend faire advenant que la firme McDonald's n'achète pas la bâtisse ».

Rappelons que du côté syndical, le local 145 qui regroupe les employés d'accueil du théâtre (qui sont en lock-out depuis le 11 juin) a également l'intention de demander une enquête sur l'administration du TNM.

Maupassant à la Chaconne. Un comédien qui a vécu l'aventure du Théâtre National Populaire (TNP), Gérard Guillaumat, donnera deux soirées Maupassant à la Chaconne



Roma Hains

(342 Ontario est) les lundi 26 et jeudi 29 novembre. Guillaumat fait carrière depuis plus de 35 ans. Il a travaillé avec Peter Brook, Jean Dasté, Roger Planchon (au TNP où il entre en 62), Gabriel Monnet, Patrice Chéreau. Il a dirigé un temps les « Tréteaux de Paris », une compagnie de tournée qui a fait quelques sauts au Québec.

À la Chaconne, Gérard Guillaumat donnera quelques-uns des Contes paysans de Maupassant, dont *La ficelle*, *Les sabots*, *Petit soldat*, *La mère sauvage*, *Toine*. Son spectacle, mis en scène par Jean-Louis Martin-Barras dans un dispositif scénique de Alain Batifoulier, est co-produit par le Centre dramatique du Nord Pas-de-Calais et par le TNP.

Guillaumat ira également donner sa soirée Maupassant à Joliette, au centre culturel, le mercredi 28 novembre, et il animera un atelier pour les étudiants du Conservatoire d'art dramatique de Montréal.

Premier appel pour les auditions. L'École Nationale de Théâtre (ENT) et le Conservatoire d'art dramatique annoncent déjà la tenue de leurs auditions d'entrée pour l'année scolaire 85-86. Au Conservatoire de Montréal, ces auditions seront tenues les 25, 26 et 27 janvier 1985 et les inscriptions des candidats doivent parvenir au Conservatoire (100 Notre-Dame est, au 873-4283) avant le 20 décembre 1984.

À l'École Nationale, on peut s'inscrire jusqu'au premier février 1985. Une tournée nationale d'auditions (l'ENT accueille des candidats-comédiens à travers le Canada) débutera en mars 85. Des auditions ont lieu dans toutes les grandes villes canadiennes. Pour la section interprétation, les candidats doivent avoir entre 18 et 25 ans et un cours secondaire complété. La durée du cours est de trois ans

pour les interprètes, et de deux ans pour les techniciens et décorateurs. Les candidats en technique et décoration doivent avoir entre 18 et 30 ans.

Dario Fo aux États-Unis. Le comédien et dramaturge italien Dario Fo peut entrer aux États-Unis. Durant les quatre dernières années, le gouvernement américain l'avait à deux reprises refusé à ses frontières. Le Département d'État en avait contre les idées de gauche de cet Italien membre du Parti communiste et auteur dramatique particulièrement engagé dans un théâtre burlesque de la dénonciation capitaliste.

Mais Dario Fo, c'est là l'embêtant pour les autorités américaines, écrit un théâtre qui remporte un succès fou. Déjà depuis plusieurs années ses pièces sont montées aux États-Unis, de San Francisco à New York. En 80, alors que Fo et sa femme, Franca Rame, avaient été déclarés interdits de séjour et empêchés de participer à un festival de théâtre italien au Town Hall de New York, un fort groupe d'écrivains et de directeurs de théâtre avaient organisé une soirée (« An Evening Without Dario Fo ») qui fit grand bruit. L'an dernier Joseph Papp avait demandé au couple Fo-Rame de participer au New York Shakespeare Festival, et l'on avait fait face au même refus.

Le mois dernier le couple italien avait dû faire parvenir de Toronto un enregistrement-vidéo de leurs propos pour une conférence réunie à Washington sur le thème de *Free Trade in Ideas*. La situation devenait absurde depuis que le théâtre de Dario Fo est l'un des théâtres étrangers les plus joués aux USA. En 80, *Faut pas payer* a tenu l'affiche très longtemps off-Broadway.

Il aura fallu attendre l'accès à Broadway pour que les autorités américaines plient. Le 15 novembre dernier *Accidental Death of an Anarchist* débutait au Belasco, un grand théâtre de la célèbre avenue. Cette pièce, créée en Italie il y a 14 ans, reprise à Londres il y a quatre ans où le succès fut exceptionnel, met en scène sur le mode de la farce un ouvrier italien du rail qui, arrêté, est jeté par la fenêtre d'un quartier de police. Au Département d'État un document accordant droit d'entrée à Dario Fo stipule maintenant qu'il s'agit de « an alien of distinguished merit and ability ».

La pièce de Fo remporte déjà un succès spectaculaire, tous les critiques dramatiques de New York ne tarissent pas d'éloges sur la sa veur comique et irrévérencieuse du spectacle. On parle d'un comique à la Marx Brothers. Et Dario Fo se promène dans les rues de Manhattan, ses journaux sous le bras. Bravo!

Le prix Molson de l'Académie à Madeleine Ouellette-Michalska

JEAN ROYER

Madeleine Ouellette-Michalska, auteure de *La Maison Trestler*, un roman publié aux Éditions Québec-Amérique, a mérité cette année le Prix Molson de l'Académie canadienne-française, d'une bourse de \$5.000. Le roman de Mme Ouellette-Michalska a reçu un accueil chaleureux de l'ensemble de la critique et connu un bon succès de librairie.

Madeleine Ouellette-Michalska, critique littéraire au DEVOIR et à *Châtelaine*, entre autres, est une écrivaine qui a publié au moins une demi-douzaine de titres avant *La Maison Trestler*. Signalons un recueil de poésie, *Entre le souffle et l'aine*, publié au Noroît, un essai, *L'Échappée des discours de l'œil*, paru à Nouvelle Optique, et un roman, *Le plat de lentilles*, aux éditions Le Bœreux.

Née à Rivière-du-Loup, Madeleine Ouellette-Michalska détient des diplômes en littérature de l'Université

de Montréal, de l'Uqam et de l'Université de Sherbrooke. Elle a collaboré à diverses revues dont *Estuaire*, *Dérives* et *Interprétation*. En 1968, Madeleine Ouellette-Michalska créait un précédent en refusant le prix du Gouverneur général du Canada. Mme Ouellette-Michalska est membre de l'Union des écrivains québécois et membre du comité organisateur de la Rencontre québécoise internationale des écrivains.

Le Prix Molson de l'Académie canadienne-française est administré conjointement par ce dernier organisme et l'Union des écrivains québécois. Cette année, en plus de Madeleine Ouellette-Michalska, le jury avait choisi comme finalistes les écrivains Marie-Claire Blais, Jacques Poulin et Robert Savoie. Le Prix Molson 1984 était remis hier en présence de M. Jean-Guy Pilon, président de l'Académie, Mme Michèle Lalonde, présidente de l'Union des écrivains québécois et M. Robert Kirkwood, directeur des Affaires pu-



Madeleine Ouellette-Michalska
bliques et des Communications de la brasserie Molson du Québec.

Le Fémina est attribué à Bertrand Visage Le Médicis à Bernard-H. Lévy

PARIS (AP) — Les jurys du Médicis et du Fémina ont respecté, hier, un subtil équilibre en couronnant un écrivain et philosophe déjà célèbre, Bernard-Henri Lévy, un jeune talent, Bertrand Visage, et un monument de la littérature étrangère, l'Italienne Elsa Morante.

Le prix Fémina 1984 a été décerné à Bertrand Visage pour son roman « Tous les soleils » (Seuil), au premier tour par 6 voix contre 3 à Nicole Quentin-Maurer, auteur de « Les démons sont petits » (Gallimard), une voix à BHL pour « Le diable en tête » (Grasset) et une voix à Patrick Thevenon pour « Les vertus des simples » (Grasset).

Le jury Médicis a porté son choix sur l'écrivain et philosophe Bernard-Henri Lévy après trois tours de scrutin. Il l'a emporté par 6 voix contre 3 à Emmanuel Carrère pour « Bravoure » (Pol), une voix à Evelyn Pieller, auteur d'« Eldorado et Cavaliers » (Nadeau) et une voix à Jean-Pierre Dufreigne, « La vie est un jeu d'enfant » (Grasset).

En récompensant Bernard-Henri Lévy, 37 ans, pour son premier roman, le jury Médicis a couronné un des intellectuels les plus présents sur la scène française depuis une dizaine d'années. Normalien de formation philosophique, BHL s'est d'abord fait connaître par ses ouvrages de réflexion sur le stalinisme et les totalitarismes. Avec « La barbarie à visage humain » en 1977, il est considéré comme un des fondateurs de l'école des « nouveaux philosophes » aux côtés d'André Glucksmann. Depuis, Bernard-Henri Lévy s'est lancé dans les essais plus polémiques, plus provo-



Bernard-Henri Lévy

cateurs. « L'idéologie française » dénonçait ainsi les sources du fascisme et même de l'hitlérisme dans un certain tempérament français.

Dans « Le diable en tête », Bernard-Henri Lévy aborde les mêmes thèmes sous la forme romanesque, un troisième genre littéraire qu'il maîtrise visiblement avec succès. Les journaux intimes de ses héros retracent « les tourments du siècle » pour en faire une oeuvre « plus vraie que la vérité ».

Bertrand Visage, bien qu'auteur de trois romans, apparaît comme un de ces « jeunes talents » régulièrement révélés par les prix Fémina. A 34 ans, cet écrivain installé à la villa Médicis de Rome depuis 1983, a déjà créé un univers spécifique que tous

les spécialistes décrivent comme un mélange d'insolite, de mystérieux et de merveilleux, où règne en maîtresse la superstition.

Après « Le théâtre aux poupées rouges » (1975), « Au pays du nain » (1977), il reçut l'an dernier le prix Fénelon du rectorat de Paris.

Professeur de littérature française à Naples puis en Sicile où il a passé deux ans, Bertrand Visage a choisi pour « Tous les soleils » un cadre qu'il connaît parfaitement. L'Italie du sud constitue un élément aussi important du roman que les différents personnages: l'enfant, la mère et le père. Dans ce qu'il décrit comme une « légende posthume et amoureuse », « Tous les soleils » conte la recherche par un enfant de son père mort dans des conditions terribles: ligoté et assassiné debout, contre un arbre.

Si le nom d'Elsa Morante n'est peut-être pas familier aux lecteurs francophones, les Italiens la considèrent pourtant comme un de leurs plus grands écrivains contemporains. Cette ancienne compagne d'Alberto Moravia, l'auteur du « Mépris », vit en recluse après une tentative de suicide en 1983, suivie d'une opération au cerveau. A 66 ans, elle reste célèbre surtout pour son roman immense de 600 pages, traduit dans le monde entier: « La storia » (1977).

« Araceli », le Médicis étranger 1984, reprend les mêmes thèmes de la solitude, de l'humiliation, de la misère morale, avec un style très charnel et très intuitif.

« La Femme de l'hôtel » Chicago décerne à Louise Marleau le prix d'interprétation féminine

(PC) — La comédienne Louise Marleau a remporté le prix d'interprétation féminine du Festival de Chicago pour son rôle d'Estelle dans « La Femme de l'hôtel » de la réalisatrice Léa Pool.

C'est la seconde fois qu'on décerne un prix d'interprétation à Louise Marleau pour sa participation à un film québécois. En 1979, le Festival des films du monde de Montréal lui avait remis ce prix pour sa performance dans l'« Arrache-cœur ».

« La Femme de l'hôtel », qui raconte la complicité entre une ancienne artiste névrosée et une réalisatrice de cinéma, a obtenu au dernier Festival des films du monde le prix de la presse internationale.

Cette Palme d'or du Festival de Chicago est également la première distinction internationale pour Louise Marleau. Soixante-dix-huit longs métrages étaient inscrits en plus de 337 autres oeuvres (documentaires, commerciaux, vidéos in-

dépendants et commerciaux, films éducatifs, courts métrages, films étudiants, films d'animation, productions de télévision, séries spéciales produites pour la télévision).

Le festival comptait 200 membres de jury dans les catégories diverses. Sept pays étaient représentés au jury pour les 78 longs métrages, soit l'Argentine, la Belgique, les États-Unis, la France, la Grèce, la Hongrie et l'Italie.

Des billets pour l'exposition Ramsès II en vente avant Noël

(PC) — Des billets d'entrée pour l'exposition du pharaon Ramsès II, devant se tenir à Montréal de juin à octobre prochains, seront probablement mis en vente avant Noël.

L'exposition Ramsès II risque d'attirer beaucoup de visiteurs en raison de son contenu propre (76 objets précieux) mais également parce qu'elle coïncide avec celle qui tiendra au Musée des Beaux-Arts sur Pablo Picasso, du 21 juin au 10 novembre.

Le nom de l'entre-

prise responsable de la prévente des billets sera annoncé d'ici peu, dès que les négociations sur ce sujet seront complétées.

Il en coûtera \$4.50 pour un adulte et \$3 pour les enfants, étudiants et personnes âgées pour entrer dans le pavillon de la France de l'Expo 67, sur l'île Notre-Dame, où sera présenté Ramsès et son temps.

De passage hier à Montréal, le professeur Mohamed Saleh, directeur général du musée

préteur, a souligné que l'île Notre-Dame constituait un site exceptionnel pour sa beauté et sa sécurité.

Après Montréal, les exhibits seront exposés dans une autre ville canadienne et une américaine, sous l'oeil attentif des autorités de la Ville de Montréal.

« Cinq villes américaines veulent l'exposition », a assuré le maire Jean Drapeau.

Les exhibits qui arriveront du Musée égyptien du Caire comprennent le couvercle du sarcophage du grand pha-

raon Ramsès II, des colosses du Nouvel Empire, une reconstitution photographique de la tombe de Nofretari et des bijoux fabuleux.

Les objets sont faits en or, argent, granit, albâtre, grès, calcaire, papyrus, terre cuite, coralline, schiste, bois, bronze et os.

Sous le règne de Ramsès II, appelé l'âge d'or de l'Égypte, furent entreprises d'importantes constructions, dont les deux temples d'Abou Simbel taillés dans le roc et le Ramesseum de Thèbes.

Le règne de Toutankhamon s'est terminé 50 ans avant que ne débute celui de Ramsès II. La ville de Toronto a accueilli à la fin des années 70 une exposition sur le pharaon Toutankhamon où s'étaient rendus près d'un million de visiteurs.

La Ville de Montréal en attend 600,000 pour Ramsès II.

Le prix d'entrée et la vente de catalogues serviront à payer les frais d'exposition: emballage, transport et sécurité.

Violoncelliste américain

Décès de Leonard Rose

NEW YORK (AFP) — Le violoncelliste Leonard Rose, qui avait fait partie d'un trio célèbre avec le violoniste Isaac Stern et le pianiste Eugene Istomin, est mort vendredi d'une leucémie à Croton-on-Hudson (État de New York) à l'âge de 66 ans.

Né en 1918 à Washington, diplômé à l'âge de 20

ans de l'Institut de musique Curtis de Philadelphie, Leonard Rose avait été nommé en 1944 premier violoncelle de l'Orchestre philharmonique de New York. Il quitta l'orchestre en 1951 pour poursuivre une carrière de soliste.

En 1960, il formait avec Isaac Stern et Eugene Istomin un trio qui devint rapidement célèbre et enregistra tous les trios de Beethoven, de Brahms et de Schubert.

Récemment, Leonard Rose avait formé un trio à cordes avec les violonistes Isaac Stern et Pinchas Zuckerman. Il faisait en outre des tournées de récitals solo dans le monde entier.

ECHOS

Gérard Ferron donne un spectacle de music rock au café-théâtre Quartier latin aujourd'hui à 22 h et jusqu'au 24 novembre.

Le Quatuor Morency donne un concert ce soir à 20 h à la chapelle Loyola de Concordia.

À l'occasion du Salon du livre de Montréal, l'administration municipale décrète une amnistie des amendes pour la semaine du 20 au 25 novembre dans toutes les bibliothèques de la Ville de Montréal.

	MEILLEUR FILM FESTIVAL DE MONTRÉAL 1984	POUR TOUS
<i>El Norte</i>	SEMAINE 6.45, 9.20	ELYSEE 1
	MEILLEURE ACTRICE FESTIVAL DE VENISE	POUR TOUS
SEMAINE 7.05 & 9.05	LES NUITS DE LA PLEINE LUNE	ERIC ROHMER
	ORNELLA MUTI HANNA SCRYGUELLA	POUR TOUS
Le PARISIEN 3	12.15, 2.10, 4.05, 6.00, 7.55, 9.55	le Futur est Femme
	Maximilian Schell	POUR TOUS
Le PARISIEN 4	12.10, 2.25, 4.45, 7.05 & 9.25	un avocat allemand
	UNE SEULE ET MEME FEMME	POUR TOUS
Le PARISIEN 5	1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.40, GREENFIELD	LAVAL 2
VERSAILLES 3	7.25, 9.25, LAVAL: 7.30, 9.30, VERSAILLES: 7.00, 9.05	VERSAILLES 3

LABATT PRÉSENTE

UN PROGRAMME DU FESTIVAL DES FESTIVALS EN TOURNÉE

CINÉMA OUTREMONT	1248 OUEST, RUE BERNARD
MON ONCLE ANTOINE	mercredi 21 novembre 19h
GOIN' DOWN THE ROAD	jeudi 22 novembre 19h
LA VRAIE NATURE DE BERNADETTE	mardi 27 novembre 19h
J.A. MARTIN PHOTOGRAPHE	mercredi 28 novembre 19h
THE APPRENTICESHIP OF DUDDY KRAVITZ	jeudi 29 novembre 19h
LES BONS DÉBARRAS	mardi 4 novembre 19h
NOBODY WAVED GOOD-BYE	mercredi 5 décembre 19h
THE GREY FOX	jeudi 6 décembre 19h
LES ORDRES	mardi 11 décembre 19h
POUR LA SUITE DU MONDE	mercredi 12 décembre 19h

LES DIX MEILLEURS FILMS DU CANADA

TOURNÉE NATIONALE ADMINISTRÉE PAR L'INSTITUT CANADIEN DU FILM

UN ARBITRAGE PIÉGÉ

LES POLICIERS de la Sûreté du Québec ne donnent plus de contraventions pour les infractions au code de la route. Les chauffards s'en tirent avec un « avertissement ». Les syndicats entendent ainsi protester contre la décision du gouvernement du Québec d'ignorer une sentence arbitrale touchant le renouvellement de leur convention collective au chapitre des salaires et des vacances. Il s'agit des deux seuls points qui n'avaient pas fait l'objet d'un accord entre les parties après les intensives séances de négociation de juin dernier.

La première réaction des dirigeants de l'Association des policiers provinciaux du Québec (APPQ), à l'annonce de cette décision gouvernementale, a été de crier à la trahison. Leur président, M. Raymond Richard, déclarait jeudi, en conférence de presse, que « toute cette affaire nous semble résulter d'un manque flagrant de bonne foi ». Il ajoutait que les propos du premier ministre au sujet de l'arbitrage « nous laissent croire que (le gouvernement) n'a jamais eu l'intention d'appliquer la recommandation de l'arbitre dans ce dossier, si elle devait s'avérer défavorable à la partie gouvernementale ».

Il est impossible de suivre M. Richard sur ce terrain, à moins de supposer, ce qui est absurde, qu'il ignore les données les plus élémentaires de ce différend.

Négociateur chevronné, le président de l'APPQ sait pertinemment que l'arbitrage, en l'espèce, n'avait aucun caractère exécutoire. La loi (sur le régime syndical applicable à la Sûreté) est sans équivoque sur ce point : la décision « rendue par un arbitre conformément à la présente section constitue une recommandation au gouvernement ». Et ce n'est qu'après avoir été approuvée par le gouvernement qu'une telle sentence « a l'effet d'un contrat de travail signé par les parties ».

Il convient donc de rejeter cette accusation, même si les circonstances, à première vue, paraissent accablantes pour le gouvernement.

Est-ce à dire que les autorités sont à l'abri de tout reproche dans cette affaire ? Jeudi, dans une déclaration à l'Assemblée nationale, le président du Conseil du trésor, M. Michel Clair, en rendant publique la décision du conseil des ministres de « geler » les salaires des policiers pour l'année 1985, affirmait que « le gouvernement n'avait pas d'autre choix, en juin dernier » que l'arbitrage. L'argument est spécieux. En fait, la loi n'impose nullement un tel recours : certes, le différend doit être soumis à un arbitre, mais uniquement « à la demande de l'une des parties ». Or le syndicat ne réclamait rien de tel et c'est à son corps défendant qu'il s'est retrouvé devant un arbitre au choix duquel il a refusé de participer.

M. Clair déclarait également que, partout au Québec, les employés des secteurs public aussi que privé, en conséquence de la récession économique, ont vu leur rémunération « tantôt réduite, tantôt gelée ou stabilisée ». « Cette situation, disait-il, n'a pas épargné et ne peut épargner qui que ce soit. » Seuls les policiers n'ont pas encore eu « à consentir un tel effort ».

M. Clair a raison sur le fond, mais comment ne pas s'interroger sur la démarche, encore une fois tortueuse, que le gouvernement a adoptée dans ce

dossier. Cette démarche paraît entièrement dominée par des considérations stratégiques. Ainsi, lors de la dernière ronde de négociations du secteur public, c'est le gouvernement qui a choisi de ne pas imposer aux policiers de la Sûreté (et aux employés de l'Hydro-Québec) les mêmes sacrifices qu'à tous les autres. On alléguait des raisons de « cohérence » tenant compte que leurs conventions collectives n'arrivaient à échéance qu'à la fin de 1983. Mais les policiers le comprennent différemment, ce qui faisait dire à l'un d'entre eux, non sans un certain cynisme : « Le gouvernement nous ménage car, si les choses se gâtent et qu'il y a quelques coups de bâtons à distribuer, il aura besoin de nous autres. »

Même considération stratégique, en juin dernier, alors que l'impasse des négociations avec les policiers était totale. Le gouvernement aurait pu statuer, comme il vient de le faire, sur les conditions de travail à la Sûreté. Il ne l'a pas fait. Le moment était mal choisi, à la veille des fêtes de Québec 84 et de la visite du pape, pour s'aliéner le corps policier. De là la décision de soumettre le différend à un arbitre, en dépit du caractère de plus en plus aléatoire de cette procédure dont un certain nombre de municipalités, d'ailleurs, s'étaient plaintes dans les mois précédents.

Ceci dit, la décision du gouvernement n'a rien d'inéquitable pour les policiers et un effort de persuasion s'impose auprès d'eux pour les convaincre que le ciel ne leur est pas tombé sur la tête (encore que la période de réélection des dirigeants de l'APPQ ne facilitera pas l'opération).

Les policiers n'en pourraient pas moins s'obstiner dans leur refus et intensifier leurs moyens de pression, sans aller jusqu'à contrevier à la lettre de la loi qui leur interdit la grève au sens du code du travail (« cessation concertée de travail par un groupe de salariés »). Ils refusent, pour l'instant, de sévir contre les chauffards. Mais leur geste peut n'être que le premier d'une série de mesures concertées dont les effets cumulatifs (infractions au code de discipline, embrouillamini administratif...) pourraient, à la longue, devenir insoutenables, voire menacer la sécurité publique.

Sans céder à un catastrophisme prématuré, force est de constater que l'affrontement ouvert que Québec a réussi à retarder depuis deux ans pourrait aussi bien éclater un jour à l'autre. Alors — et cette fois pour de bon — le gouvernement verrait ses choix encore plus limités. Il existe deux recours d'urgence. Le premier, dans la loi de police, permet de mettre entre les mains du directeur général de la Sûreté le commandement et la direction de tous les corps policiers municipaux et de leurs membres. Un autre recours, plus dramatique, fait appel à l'assistance aux autorités civiles offerte par le gouvernement fédéral, entendons ici la Gendarmerie royale du Canada ou l'armée.

Certains, qui appréhendent le pire, seront rassurés à la pensée que la « décripation », qui vient de métamorphoser les rapports entre Québec et Ottawa a levé le seul obstacle qui aurait pu se dresser contre un tel recours, hier encore inimaginable.

— JEAN FRANCOEUR

Les leçons de la grève dans le transport en commun

Transport 2000

L'APPLICATION de la Loi sur les services essentiels aura permis de minimiser les effets désastreux d'une grève totale, de prolonger le conflit indûment et de donner bonne conscience aux élus. Du point de vue des usagers, le choix aura été entre souffrir beaucoup, peu de temps et pas beaucoup, longtemps. D'aucuns diront qu'il est préférable d'être riche et en santé que pauvre et malade. C'est encore vrai dans ce cas-ci.

Au-delà des malheurs immédiats, il est temps qu'on comprenne que le transport en commun n'est pas une forme de bien-être social mais qu'il est, au contraire, un outil essentiel au développement de la communauté.

Il est temps qu'on comprenne qu'il sert à bien plus qu'à laisser passer les ambulances ou à permettre aux « plus-démunis-de-la-société » de se rendre au travail ou chez le médecin.

Depuis le début de cette grève, les principaux plaignants ont été les commerçants bien desservis par les transports en commun. Cette réaction nous permet de vous rappeler que les citoyens ne se déplacent pas uniquement pour aller travailler et que le transport en commun est un facteur déterminant du dynamisme économique de la ville qu'il dessert.

Durant les quinze dernières années, la ville de Montréal en parti-

culier et la Communauté urbaine en général ont perdu une part importante de leur population au profit des villes de banlieue éloignées.

Cet exode a été rendu possible grâce à la souplesse de déplacement que permet l'automobile. On a vu se développer, à une vitesse effarante, ces centres commerciaux construits en plein champ, entourés d'immenses stationnements. La ville centrale ne pouvait concurrencer cette facilité d'accès qu'en construisant le métro. Cette initiative a eu un effet marquant sur le développement du centre-ville et un impact certain sur l'attractivité de la communauté urbaine.

Depuis quelques années, l'attrait des villes de banlieue diminue légèrement, tous réalisant les coûts énormes et le gaspillage de temps qu'occasionnent les déplacements vers la ville centrale. Les enfants grandissent, les adolescents font des pressions sur les parents pour retourner en ville à cause des facilités de transport. Avec un transport en commun, la Communauté urbaine de Montréal posséderait un instrument idéal pour attirer des citoyens chez elle en leur offrant un cadre de vie paisible malgré la densité.

Nombre d'individus, de commerçants et de chefs d'entreprises ont cru en la CUM et en sa capacité d'organiser le transport sur son territoire. Mais va-t-on croire longtemps ? Est-ce qu'il est intéressant, pour les commerçants qui tirent avantage du transport en commun, de voir leur entreprise privée de clients un mois par année ? La ban-

lieue éloignée, facilement accessible par auto, est beaucoup plus viable. Qu'attendez-vous, MM. Des Marais et Drapeau, pour réaliser que le transport en commun a un impact immense sur la communauté et qu'il est temps que vous en assumiez la responsabilité ? Comment une composante de la vie municipale aussi déterminante que le transport peut-elle être laissée dans les mains de fonctionnaires qui ne comprennent pas que le transport en commun n'est pas là que pour transporter des pauvres. Le transport en commun est un outil essentiel au développement d'une communauté. Comment peut-on permettre que les arrêts de travail le mettent en panne si souvent et si longtemps ? Le transport en commun ne pourra se développer et jouer son rôle de catalyseur du développement tant et aussi longtemps qu'il ne sera pas fiable et qu'il n'attirera qu'une clientèle captive.

Le silence, voire l'insouciance, qu'on constate chez les élus municipaux dans cette grève peut compromettre sérieusement le développement ultérieur de la communauté urbaine en général et de Montréal en particulier. Ses citoyens vont continuer à croire que l'automobile reste le moyen de transport le plus fiable, et les entreprises n'hésiteront pas à s'installer là où on n'est pas à la merci du transport en commun. Dommage ! Montréal aurait pu être une ville où une deuxième auto n'est pas nécessaire.

LETTRES AU DEVOIR

Qui est coupable ?

Lettre adressée à Mme Lise Bissonnette.

VOTRE ÉDITORIAL du 30 octobre m'a beaucoup intéressé, surtout votre analyse sur le besoin de coordination, de consolidation et de concentration des ressources (masse critique). Qui est coupable ? Les administrations ou les décideurs de l'État ?

En tant que professeur universitaire ayant œuvré dans l'administration comme vice-doyen à la recherche, permettez-moi de vous dire la quasi-impossibilité de prendre des décisions forcées des orientations et des regroupements. Vous savez aussi bien que moi que le pouvoir décisionnel est dans les mains de ceux qui possèdent l'argent.

Si les décideurs de l'État veulent coordonner, consolider et créer des groupes ayant la masse critique appropriée pour forcer un environnement de recherche productif, ils doivent le faire avec des incitatifs, c'est-à-dire en mettant des nouveaux fonds dans ce qu'ils considèrent comme les priorités nationales, à court, moyen et long termes. Si des fonds appropriés existent, les chercheurs iront les prendre. Il est utopique de penser que les universitaires décideront des axes de recherche et, ensuite, en feront la promotion pour obtenir les fonds requis.

Le problème des décideurs de l'État est clair : ce n'est pas facile de définir où la technologie doit aller dans les prochaines générations. Par conséquent, il vaut mieux ne pas forcer la machine et imputer l'échec aux universitaires !

La situation actuelle est clairement insatisfaisante pour nous tous. Les solutions ne sont pas simples. Définir des axes est un jeu dur et difficile qui relève plutôt d'une analyse socio-économique à court terme que d'une vraie argumentation scientifique. Si cette dernière voie de décision est prise, on ne doit pas forcer le développement de la recherche autour d'axes de recherche évidents et populistes, mais en misant sur la performance des chercheurs. En effet, il est très facile de connaître les niveaux de créativité, d'exécution, de productivité et d'interaction industrie-recherche universitaire par voie des mécanismes existant au FCAC ou au CRSNG. Lorsque nous sommes appelés à faire partie de jurys de subvention, les niveaux de performance ci-haut indiqués sont très facilement évalués.

Une fois la catégorisation des chercheurs faite entre « très performants », « prometteurs » et « perdus pour la cause », les décideurs de l'État pourraient très rapidement (quelques mois) rencontrer les joueurs très performants (peut-être une trentaine d'équipes au Québec) par voie de visites individuelles où les besoins futurs de l'État et des chercheurs seraient discutés dans une atmosphère constructive (comme dans l'industrie). Des nouveaux axes de recherche pourraient ainsi s'établir sur une base solide où les engagements financiers et scientifiques (masse critique et axes,

Des documents publics qui ne le sont pas...

LE PRÉSENT texte ne vise pas à commenter celui de M. Jacques Parizeau publié dans LE DEVOIR du 19 novembre et intitulé « Au sujet d'un rapport sur la Curatelle publique », puisque le litige dans lequel il s'inscrit a été soumis à l'appréciation de la Cour supérieure. Il a plutôt pour objet de clarifier le rôle de la Commission d'accès dans l'exercice de sa juridiction. Il est, en effet, important de lever toutes les ambiguïtés et de préciser la procédure selon laquelle la Commission d'accès à l'information exerce son rôle d'arbitre à l'égard de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels.

Lorsque la Commission juge à propos d'ordonner la production d'un document, dans le cadre d'une demande de révision, cela

ne signifie aucunement que ce document devienne automatiquement un document public. La Commission désire plutôt examiner le contenu du document qui fait l'objet du litige, afin d'exercer son mandat en toute équité pour les parties, en déterminant notamment si les exceptions au principe général de l'accès s'appliquent ou non.

Seule la Commission y a accès et cela ne préjuge d'aucune manière du caractère public du document en litige.

D'ailleurs, il revient non pas à la Commission mais à l'organisme public de rendre accessible un document lorsque la décision de la Commission l'exige. Cette décision est exécutoire dans les quinze jours, mais elle peut faire l'objet d'un appel devant la Cour provinciale, auquel cas elle est automatiquement suspendue.

— JEAN-MARC DUCHARME

secrétaire de la Commission

d'accès à l'information.

Québec, 19 novembre.

Une politique d'habitation

SI ÉTONNANT que cela puisse paraître, le Parti québécois n'avait aucune politique d'habitation quand un ministère du même nom fut créé et confié à M. Guy Tardif. Le député de Crémazie s'est tôt mis à la tâche : il a fait faire un bilan de la situation. Il propose pour discussion un ensemble de mesures et d'orientations : « Se loger au Québec, une analyse de la réalité, un appel à l'imagination ».

Globalement, les Québécois se disent très majoritairement satisfaits de leur logement. Les statistiques ne révèlent pas tout, mais si vraiment la réalité est aussi encourageante qu'on la décrit dans ce document, le ministre aura quelque difficulté à mobiliser l'imagination de son gouvernement pour d'autres corvées.

L'avenir dira si l'est habile, sinon de rompre avec les principes d'universalité, du moins de ne pas demander plus de fonds dans ce domaine.

Les Québécois, de locataires qu'ils étaient, sont devenus majoritairement propriétaires. Ce mouvement, signe de la prospérité des dernières années, cache néanmoins des « poches » toujours inquiétantes.

Ainsi des villes, dont Montréal, restent des agglomérations de locataires. Quelques 160.000 logements (locatifs et en propriété, soit 8 % du stock) ont encore besoin de réparations importantes. Des milliers de ménages populeux s'entassent dans de petits logis. Généralement, les petits logis coûtent relativement plus cher que les logements spatieux.

Une population qui vieillit posera aussi des défis inédits dans le proche avenir.

Même si le bilan établi par les chercheurs de M. Tardif est sûrement l'un des plus fouillés qui soient, il manque encore des données capitales. Ainsi, on ne sait pas quels sont les vrais propriétaires qui se cachent derrière les statistiques du patrimoine foncier. On ne sait pas non plus, du moins officiellement, quelles zones urbaines mériteraient des programmes convergents d'habitation.

Même là où les choses semblent bien aller, des plafonds ont été atteints. On a fait le plein, semble-t-il, des locataires assez fortunés pour

devenir propriétaires. Le gouvernement, même quand il stimule la construction, n'entend pas se substituer au marché privé : pourtant, le libre marché ne fournit plus rien à un coût abordable pour une partie de la population, et les logements disponibles à moindre prix sont peu spatiaux, contredisant toute politique familiale.

La plupart des mesures particulières — toutes ne sont pas nouvelles — susciteront sans doute pas mal d'intérêt dans les milieux plus directement visés. Deux politiques générales affectent tout le Québec et méritent un débat élargi : l'allocation-logement et la législation sur le travail au noir dans le résidentiel.

Les politiciens affectionnent les chèques mensuels qui rappellent aux bénéficiaires la sollicitude du gouvernement à leur endroit. Et ces allocations sont assurément importantes à la fois pour un minimum de bien-être et l'étalement du pouvoir d'achat. L'allocation familiale ne fait pas augmenter le prix du lait, ni la pension de vieillesse, le coût des vêtements. On ne saurait en dire autant d'autres allocations ou subventions trop liées à une consommation spécifique, où on risque de susciter majoration des prix et exploitation des bénéficiaires.

Si le gouvernement n'entend pas ajouter à l'enveloppe budgétaire de l'habitation, mais concentrer ses crédits dans les secteurs qui en ont davantage besoin, Québec devrait donner la priorité aux formules qui visent à loger les gens au moindre prix, à leur donner le contrôle de leur habitat et de ses coûts, et à développer sur le marché « libre » une concurrence moins mythique : le libre marché ne multiplie pas les maisons pour le plaisir de faire tomber les coûts, n'en déplaie aux écoles néolibérales à la mode.

En somme, après avoir largement subventionné les classes aisées et accordé de substantiels avantages fiscaux aux promoteurs — socialisme pour les riches, débrouillardise pour les pauvres ! —, l'État doit rester interventionniste, quitte à mieux choisir ses modes d'intervention.

Au cœur du problème de la construction neuve et de la rénovation résidentielle — deux moteurs importants de l'économie — se pose la question des coûts de terrain, de matériaux et de main-d'œuvre. Les mesures envisagées pour donner du terrain à meilleur prix ne paraissent guère dynamiques ; en tout cas, elles ignorent le péril qu'il y a de laisser des municipalités, parfois dominées par les promoteurs, établir des banques de sols ou des plans d'aménagement. Le coût des matériaux ne poserait pas grand problème. C'est à la main-d'œuvre, travaillant largement au noir, qu'on songerait à demander de réduire ses exigences. Le ministre n'ose pas le dire ouvertement, de crainte de heurter certains syndicats, mais il suggère au moins d'étudier la question.

L'n'y aura pas grand économie à faire si déjà les coûts sont substantiellement réduits par le travail irrégulier. L'avantage serait, en normalisant la chose, de donner une garantie des travaux et un minimum de protection aux travailleurs.

M. Tardif soulève néanmoins une bonne question. Si une réduction des taux de rémunération applicables à la construction domiciliaire, ou encore à la rénovation résidentielle, ou à tout le moins à certains programmes spéciaux pouvait faire la différence entre l'incurie et l'action, le gouvernement et les centraux syndicaux ne devraient pas hésiter à « innover ».

L'habitation est au carrefour de plusieurs besoins et activités. Il n'est pas possible de la réduire à une question sociale, ou économique ou urbanistique. À l'inverse, il n'est pas commode d'établir une politique d'habitation si d'autres domaines continuent d'être ignorés par les pouvoirs publics. Ainsi, on commence à peine à se préoccuper de politique familiale. Le Québec n'a aucune politique de population. Pour aller au fond des choses, d'autres ministères devront aussi faire leurs devoirs.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Christophe, Montréal H2Y 1X1.

Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boi-

vin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située à 775 boulevard Lebeau, Ville Saint-Laurent, H4N 1S5. Tél.: 332-0680.

LIVRAISON À DOMICILE PAR PORTEUR: Edition quotidienne: 2,50\$ par semaine. Le samedi seulement: 75¢. Pour information: à Montréal: 332-3891; à Québec: 687-2022.

ABONNEMENT: Edition quotidienne 120\$ par année; 6 mois 62\$, 3 mois 32\$. À l'étranger: 225\$ par année; 6 mois 115\$, 3 mois 62\$. Edition du samedi 65\$ par année. Poste votre chèque ou mandat-poste à: LE DEVOIR, 211 rue St-Sacrament, Montréal, Québec H2Y 1X1. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Pour information: (514) 844-3361. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Sherbrooke, 1er novembre.

— ESTEBAN CHORNET
professeur titulaire,
département de génie chimique,
Université de Sherbrooke.

— JEAN-CLAUDE RAVET, oim

Montréal, 9 novembre.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Le droit et la science : une politique de concertation à établir

NICOLE
LADOUCEUR

AFFIRMER que la science et la technologie sont omniprésentes dans tous les aspects de notre vie constitue un cliché des temps modernes. Qui plus est, avec les pratiques biologiques en matière de recombinaison de l'ADN, d'insémination artificielle, de congélation et d'entreposage du sperme, et de la fertilisation *in vitro*, la science et la technologie se manifestent avant même la naissance d'un être humain.

Certes, l'avancement de la science a permis à l'espèce humaine de hausser son espérance de vie et d'en améliorer la qualité, solutionnant ainsi bien des problèmes mais en créant de nouveaux. Car, si la science et l'avancement technologique représentent pour les gouvernements actuels la panacée à tous les maux économiques, comme moyen d'accroître la productivité et l'efficacité pour s'assurer une position concurrentielle sur les marchés mondiaux, elles sont aussi synonymes de crise de valeurs provoquant par ce fait une restructuration sociale majeure.

Pour les avocats, cela signifie tout un élargissement des domaines de pratique. À titre d'exemple, le droit de la mer a pris une nouvelle dimension à mesure que les nouvelles technologies permettaient la découverte et l'exploitation de gisements de minéraux sous les océans. Il en fut de même avec le droit de l'espace et l'avènement des satellites. Peu à peu, on créa de nouvelles branches de droit pour répondre aux phénomènes nouveaux tels que le droit de l'environnement et la pollution, le droit des ordinateurs et les crimes d'informatique. On élargit les con-

cepts de la vie privée, de la mort, de l'être humain, etc.

Bien qu'il fût un temps où le rythme de changement de la société était tel que le droit pouvait suivre les orientations nouvelles et s'adapter, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Actuellement, le taux de changement technologique est si élevé que le droit a peine à réagir aux nouveaux phénomènes. Pis encore, vue la progression exponentielle des découvertes scientifiques, la situation dans laquelle le droit se trouve est susceptible de s'aggraver si la communauté juridique s'attarde à s'ajuster à ce nouvel état de faits. Souignons, d'ailleurs, que pour bon nombre de citoyens, juristes, académiciens, hommes d'affaires et politiciens, le droit serait déjà en voie de déphasement dans la mesure où ses praticiens s'attardent trop peu, ou pas du tout, aux implications des découvertes mises au point dans les laboratoires. Dans cette perspective, plusieurs intervenants soutiennent que le droit ne sera plus en mesure, d'ici peu, de répondre aux difficiles problèmes légaux et éthiques posés par les nouvelles découvertes scientifiques.

Le processus
de réforme du droit

Certains juristes, tel M. Jules Deschênes, soutiennent que les tribunaux peuvent, en puisant dans la doctrine, compenser les lacunes du droit face à une question nouvelle. Or ce n'est pas toujours le cas, tel qu'en témoigne un jugement récent de la Cour suprême du Canada. Ainsi, dans l'affaire McLaughlin (1), un individu avait utilisé un ordinateur scolaire sans autorisation et fut par la suite accusé de méfait en vertu de l'article 287(1)c du code pénal qui traite des installations de télécom-

munication. Dans son jugement, la Cour suprême confirma le verdict d'acquiescement prononcé par la Cour d'appel de l'Alberta : puisque l'essence même de l'ordinateur est le calcul et que l'aspect communication n'est qu'accessoire, l'article 287(1)c ne peut recevoir une application.

L'affaire McLaughlin est de toute importance parce qu'elle permet de démontrer que certaines activités, qui seraient autrement considérées comme des infractions, ne constituent pas des actes criminels puisqu'aucune disposition actuelle du code ne le prévoit et ce, parce qu'à l'époque où le code fut rédigé, les ordinateurs n'existaient pas. Or le premier ordinateur fut opérationnel en 1946 et voilà qu'en 1984, notre code pénal est toujours silencieux à son égard.

Au chapitre de la réforme législative proprement dite, il existe, là aussi, des difficultés importantes. À titre d'exemple, le projet de loi C-667 sur les droits de propriété relatifs aux ordinateurs et qui visait une modification du code pénal en la matière a été déposé à la Chambre des communes le 16 décembre 1982, retiré dès la deuxième lecture, le 9 février 1983, et renvoyé au comité permanent de la Justice où il fut étudié par un sous-comité créé le 10 mars 1983. Un rapport comportant des recommandations fut déposé à la Chambre des communes le 25 juin 1983. Le projet de loi C-19 : *Loi modifiant le code criminel*, et qui comportait certaines des recommandations du sous-comité de la justice, fut déposé en première lecture le 7 février 1984. Or les Chambres du Parlement furent dissoutes le 29 juin 1984 provoquant ainsi la mort au feuillet de C-19. Par conséquent, la situation juridique qui prévalait à l'époque de McLaughlin prévaut toujours et on n'entrevoit pas de solu-

tion à ce problème dans un avenir rapproché.

Mais cet exemple n'en est qu'un parmi d'autres. Déjà en novembre 1967, le comité sénatorial de la politique scientifique, par la voix de son président, Maurice Lamontagne, faisait état des contraintes inhérentes de notre système législatif face à une société technologique post-industrielle en pleine révolution.

Propositions de changement

Pour pallier à ces difficultés, certains juristes préconisent des approches qui exigeraient des restructurations profondes et qui seraient, par conséquent, étalées sur de longues périodes de temps. C'est le cas, par exemple, de la « jurimétrie » et de la sociologie du droit. Mais le temps se fait rare et la prudence dicte qu'on opte pour des solutions plus pragmatiques et davantage à la portée de tous.

Tout d'abord, le législateur ne peut pas être le seul à entreprendre la révision du droit et à prévoir les conséquences sociales des découvertes scientifiques. La participation du public en tant que client et en tant qu'agent est essentielle. Tout comme le danger ne se limite pas aux seuls scientifiques qui font des expériences, la décision quant aux risques à prendre n'est pas, elle non plus, une question scientifique en soi mais bien une question qui requiert la conscience et la participation du public.

Quant aux juristes, ils doivent faire preuve d'une plus grande ouverture d'esprit. Ils doivent suivre de près les découvertes ainsi que les orientations des politiques scientifiques pour minimiser l'effet des « surprises » juridiques. Les facultés de droit devraient s'ouvrir sur les autres disciplines pour favoriser la multidisciplinarité et la multidisciplinarité. Face à une société plura-

liste où le consensus se fait de plus en plus rare, les juristes doivent développer des structures plus flexibles qui favoriseront le compromis et l'adaptation. Enfin — et ce n'est pas la moindre des choses —, les juristes doivent arriver à se libérer du carcan de conservatisme du passé qui ignore le futur. Au lieu de réagir aux crises, ils doivent être en mesure de les anticiper et d'agir.

En ce qui a trait aux scientifiques, ceux-ci doivent cesser de se dissocier des autres disciplines, à savoir la politique, l'économie, l'administration, et évidemment, la justice. À cet effet, les universités ont un rôle à jouer en incorporant dans le curriculum des étudiants en sciences d'autres matières que la science pure et appliquée.

Tout comme les juristes, les scientifiques ont une responsabilité envers la société. Cependant, ils ne doivent pas s'attendre à dicter les règles de conduite à la société par l'intermédiaire du droit en tenant compte de la seule dimension scientifique des choses.

Enfin, une plus grande priorité doit être accordée à un processus de préavis et à des mécanismes de prévention dans le processus décisionnel. Cette tâche peut être facilitée en favorisant la dissémination plus ouverte de l'information scientifique et en accordant une plus grande place aux spécialistes des sciences sociales.

Au secteur public, des conseillers scientifiques et juridiques devraient être engagés à tous les niveaux de la formulation de politiques scientifiques. Des rapports sur l'impact des découvertes scientifiques devraient être obligatoires lors de l'étude de nouveaux programmes ou de l'évaluation de programmes gouvernementaux existants.

Ce qui ressort de tout ce qui précède est certainement le besoin d'une action concertée au niveau de l'élaboration des politiques juridiques et scientifiques. Cela exige, par conséquent, une participation de la part des praticiens du droit et de la science et ce, dans le but de mettre au point un processus de planification qui peut être qualifié de futuriste et, par ce fait même, de préventif.

Le climat d'échange entre les deux groupes doit se réaliser avec le souci de soutenir la recherche scientifique tout en faisant bénéficier les justiciables dans l'application des lois. Les avocats et les scientifiques ont l'obligation de contribuer au mieux-être de la société. Par leur recherche de multidisciplinarité, ils peuvent faire front commun et agir en équipe à l'élaboration de politiques. Ils doivent se rallier pour faire connaître leurs points de vue en publiant des études conjointes.

Ainsi, tel que le soulignait déjà un grand chercheur, « comment trouver l'unité dans l'ensemble, comment administrer pour le bien de la nation alors qu'on est formé à être les administrateurs de micro-sociétés ? Lorsque nous défendons les intérêts d'un groupe, il est normal que la seule attitude possible soit de tenir à être à la hauteur et, en même temps, de défendre notre position et notre compétence. [...] Il faut agir en collaboration et privilégier l'intérêt de la nation, une nation dans laquelle l'homme doit trouver sa place en tant qu'individu, être respecté et traité en égalité sans pour autant méconnaître la compétence selon la connaissance de chacun » (2).

(1) *La Reine contre McLaughlin*, 1980.
(2) Moncef GUITOUNI, *Du normal au réel*, Montréal, éditions S.R.O.H., inc., 1979, pages 129, 135.

Du tribunal
de l'enfance à la dissidence

TÉMOIGNAGE

YOLANDE GIRARD

NOS MÈRES ne se firent pas avorter. Elles nous enfantèrent dans l'amertume et le regret et nous enseignèrent si bien le mépris de nous-mêmes que nous regrettâmes profondément d'être nées. Bercées par la haine, sujets de moqueries et de rires, nous grandîmes comme un rien et nous le sommes encore pour la plupart d'entre eux.

Coin Bellechasse et Saint-Denis, on nous délivra de l'angoisse de mourir, mais la faute d'être né resta. Le juge était pourtant un bon juge ! L'assistante sociale faisait pourtant bien son travail ! Ils ne pouvaient pas se douter ce que signifiait, pour un enfant, de passer au banc des accusés. Ils ne pouvaient pas se douter ce que dormir derrière les barreaux d'un centre d'accueil pouvait vouloir dire pour quelqu'un dont le seul délit était d'exister.

Au dortoir communautaire, interdiction de pleurer, sous peine de passer la journée suivante en cellule. En cellule, interdiction de crier, sous peine de descendre en isolement. En isolement, enfin, personne ne nous entendait plus.

Aux étages supérieurs, les fenêtres étaient si élevées qu'il n'y avait que l'espace pour y jeter un cri. Mais il restait étouffé. On n'avait pas le droit de pleurer ; on n'avait, là non

plus, presque pas le droit d'exister. Non, non, nous ne sommes pas en Pologne, ni en Russie : nous sommes à Montréal, coin Bellechasse et Saint-Denis, au tribunal de la Jeunesse (cour du Bien-Être social), là où, chaque année, des centaines d'enfants passent en jugement à cause de cruauté mentale, de brutalités physiques ou de négligence grave de leurs parents. Ils sont, dans notre système, accusés d'être nés !

Ce sont des « articles 15 », enfants judiciairisés, regroupant 61 % de l'ensemble des enfants maltraités au Québec. Les autres sont des « chapitres 40 » et des « lois 78 », cas non judiciairisés. Selon l'« Opération 30,000 », publiée en 1981 par le Comité de protection de la jeunesse, 53 % ont moins de 12 ans.

Leur séjour au paradis de l'enfance leur a légué un certain héritage : 14 % d'entre eux sont affectés de déficience mentale ou de troubles du langage ; 13 % connaissent, en plus, un retard psychomoteur. Plus de la moitié de tous ces enfants souffrent de mésadaptation sociale. Enfin, 11 % des cas judiciairisés ont eu le bonheur de séjourner dans un centre d'accueil dit « de réadaptation ».

Loin de soulager la misère réelle, ces centres d'accueil opèrent auprès de ces enfants la même discrimination que celle qu'ils ont déjà vécue dans leurs milieux de vie respectifs. On les objectivise selon des stéréotypes précis, quantifiables, mesurables, en leur renvoyant une image

d'eux-mêmes tellement déplorable qu'ils en resteront marqués toute leur vie. L'ensemble de ce système judiciaire aggrave ainsi les blessures morales et affectives déjà reçues en les faisant glisser dans l'ordre de l'incurable.

Ni la famille, ni la société ne furent pour eux des lieux d'épanouissement. Dans les conditions qui leurs sont offertes, ils ne peuvent se réaliser qu'à contre-courant et ils le font, non par des gestes de délinquance, mais par des actes de rébellion, tirant leur force des seules régions d'eux-mêmes ayant échappé aux violents des spécialistes.

Aujourd'hui, loin de se résorber, cette pratique de coercition sociale de l'enfance, appelée « réadaptation », est en voie de perfectionnement. En effet, au quatrième congrès national des psycho-éducateurs, qui a eu lieu à Montréal le 14 novembre, c'est encore l'enfant qui était au banc des accusés. On a essayé de déceler, chez des enfants âgés de trois à 10 ans, les germes d'une possible délinquance. Il est, en fait, plus facile, pour ces psychologues, de s'exercer sur le corps et sur l'âme de ces enfants en bas âge que de s'occuper à redresser l'ensemble d'un système basé sur une répression de plus en plus systématique des libertés les plus fondamentales des individus qui la compose. Il faut avoir eu affaire à la loi pour savoir ce qu'elle veut dire. Plus ces enfants la connaissent



Loin de se résorber, la pratique de coercition sociale de l'enfance, dite « de réadaptation », est aujourd'hui en voie de « perfectionnement ».

tront jeunes, plus elle restera marquée dans leur conscience.

Sans presque s'en douter, notre société engendre ainsi ses propres dissidents. Cependant, ceux-là, elle se garde bien de les glorifier. Elle pré-

fère plutôt se choisir des héros d'adoption et reconnaître volontiers la grandeur humanitaire de ceux qui sont cloisonnés dans un ailleurs, que d'admettre l'immense valeur de ceux et celles qui, chez nous, osent

réfléchir là où on ne leur a jamais permis d'exister.

Nos mères ne se firent pas avorter. Nous sommes toujours là, à jamais crucifiés, mais nous aimons à vous regarder.

Exporter : oui,
mais pourquoi et comment ?

LU

GILBERT TARRAB

★ Paul Dell'Aniello et Yvon-G. Perreault, traducteurs : **L'Exportation et la PME : pourquoi et comment ?**, éditions G.-Vermette, Boucherville, 1984.

AU MOMENT où l'un des points majeurs mis de l'avant par le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, dans son discours inaugural pour assurer la croissance économique vise un accroissement accéléré des exportations, ce petit livre de nos responsables de la chaire McDonald-Stewart à l'UQUAM, MM. Paul Dell'Aniello et Yvon-G. Perreault, viennent de traduire et d'adapter de l'anglais, tombe à point. En effet, ce volume nous indique clairement que, selon l'expression de Le Pan de Ligny, contrairement à ce que l'on croit généralement, « l'exportation n'est pas une recette contre la mauvaise gestion mais, au contraire, un certificat de bonne santé ».

Ce livre de quelque 70 pages fait le point sur tout ce qu'un dirigeant de PME devrait savoir en matière d'exportation de produits manufacturés (plutôt que de matières premières ou de produits agricoles). Il se présente, en fait, sous la forme d'un petit dictionnaire, où toutes les questions pratiques que se pose inévitablement tout dirigeant de PME sont systématiquement examinées, dans un langage accessible, clair et précis, sans le jargon habituel qui est généralement la marque de commerce de certains ouvrages académiques. Ainsi, le lecteur sera en mesure de prendre connaissance d'un certain nombre de faits importants s'il désire un jour se lancer dans l'exportation, en évitant de tomber dans certains pièges courants en la matière : comment sélectionner les

marchés d'exportation, identifier les acheteurs potentiels sur les marchés étrangers, évaluer la concurrence à sa juste mesure, distribuer ses produits à l'étranger, et comment les promouvoir ? Quelle est la politique des prix à l'exportation et quelles sont les autres formes de développement international (cession de licence, joint-venture, filiale de production à l'étranger, par exemple) ? Enfin, quel est le rôle exact joué par les pouvoirs publics canadiens et québécois, via leurs divers programmes d'aide à l'exportation (programme APEX, celui de la Société de développement industriel du Québec pour l'exportation, etc.) ?

À tout cela s'ajoutent des renseignements, adresses et numéros de téléphone utiles pour l'exportateur en puissance : OCDE, librairie du CFCE, divers ministères (aux niveaux fédéral et provincial), Société pour l'expansion des exportations, Sociétés canadiennes de commerce

extérieur, Association canadienne d'exportation, diverses chambres de commerce, et j'en passe. En somme, un parfait petit manuel pour l'usage. Et, répétions-le, ce manuel s'avère on ne peut plus utile par ces temps turbulents où tous les experts sont d'accord pour dire que le seul marché national est vite saturé ; l'avenir et la croissance des PME sont fonctions de leur détermination à pénétrer sur les marchés étrangers. Encore faut-il savoir comment s'y prendre, comment mettre en tenant compte de la concurrence, qui se fera de plus en plus féroce dans les années à venir (la logique de la mise en marché n'est pas nécessairement la même sur le plan international que sur le plan local, régional ou même national), et comment satisfaire les besoins du marché international. Un tel livre aidera à coup sûr à cheminer avec prudence dans le contexte planétaire.

LUTTEZ CONTRE
LES MALADIES
DU REIN

Donnez
à la
Fondation Canadienne
des Maladies du Rein.



Une tempête dans un verre d'eau...

RÉPLIQUE

PIERRE O'NEIL

M. O'Neil est directeur de l'information aux réseaux français de Radio-Canada.

LES IMPRESSIONS véhiculées par certains journalistes de Radio-Canada dans une pétition que vous avez publiée samedi risquant de tromper vos lecteurs, il me paraît utile de vous saisir des faits dans cette affaire qui prend allure de tempête dans un verre d'eau.

La direction de l'information n'a fait aucun reproche à Mme Carole Graveline au sujet de son comportement professionnel depuis son retour de la Nouvelle-Delhi.

Dans le cas des entrevues accordées à l'aéroport de Mirabel, où Mme Graveline était l'objet de la sollicitude de ses collègues et d'un certain public, nous estimons que la réaction de Mme Graveline avait valeur de témoignage et il n'est venu à l'esprit de quiconque de la lui reprocher.

Le cas de l'entrevue accordée à M. Pierre Pascau est différent. Ce monsieur tient une tribune d'information dans un poste concurrent, à l'heure même où Radio-Canada diffuse une de ses principales et une de ses meilleures émissions d'information radio : *Présent*.

L'émission de M. Pascau est donc en concurrence directe avec la nôtre. La convention collective des journalistes de la maison indique à cet égard qu'ils peuvent exercer hors de leurs heures de travail une activité professionnelle

« pour autant que : a) cette activité ne vienne pas en concurrence directe avec le service de l'information... ».

Quelques minutes après l'entrevue diffusée à *Présent* sur nos ondes, Mme Graveline en accordait une à M. Pierre Pascau. À ce moment-là, elle était également présente pour faire rapport de son voyage à notre émission télévisée d'actualités régionales de fin d'après-midi.

Malgré cela, nous n'avons fait aucun reproche à Mme Graveline, la direction estimant qu'elle avait agi de bonne foi. C'est d'ailleurs ce que nous avons répondu au *Journal de Montréal* qui demandait si des sanctions seraient prises à l'encontre de Mme Graveline.

Au cours d'une rencontre avec elle, j'ai eu l'occasion de manifester notre satisfaction du travail accompli au cours de son séjour en Inde pour le compte de Radio-Canada. J'ai également rappelé les dispositions de la convention collective. M'informant qu'elle avait complété ses reportages pour Radio-Canada, Mme Graveline a demandé l'autorisation d'accorder une entrevue au magazine hebdomadaire *Plus*.

Cette autorisation lui a évidemment été accordée sous réserve de deux conditions :

— qu'il soit indiqué aux lecteurs de *Plus* que Mme Graveline est journaliste à Radio-Canada, ce qui constitue une précaution élémentaire dans un système où l'information est devenue très concurrentielle ;

— que Mme Graveline n'exprime dans cette entrevue aucune opinion partisane qui pourrait nous empê-

**SUITES
DE
LA PREMIÈRE
PAGE**

◆ **Le débat**

ter avec les *tories* plutôt que d'appuyer les nationalistes, « nous vouons sur la mer bleue », mais ce flirt, comme tous les flirts, durera ce que durent les roses, prédit-il.

Il reste, au sein du Parti conservateur, des *tories* francophobes, « dans la tradition de ceux qui ont pendu Louis Riel... qui mèneront une action sourde contre le Québec ». Laissons à Robert Bourassa le soin de donner une autre dernière chance au fédéralisme : « Prenons avec tous les péquistes qui resteront fidèles le bâton du pèlerin et la craie et le tableau noir de *Point de mire* pour dire et répéter ce nous avons tout à gagner à nous prendre en main, à devenir maître chez nous.

« Face à un adversaire aussi faible que Robert Bourassa, nous pourrions faire une magnifique campagne souverainiste. Les enjeux seraient clairs. »

Une éventuelle défaite électorale pour le PQ ne serait un désastre ni pour le Québec ni pour le parti, parce que « le temps de recharger les batteries approche à grands pas », dit le député.

Affirmant qu'il ne souhaite pas la défaite, il ajoute qu'il faut laisser le peuple juger. « Ce qui compte, c'est de se présenter devant lui dans la vérité et non pas dans la mensonge », conclut M. de Bellefeuille.

Le livre, format de poche, publié aux éditions Québec-Amérique, sera vendu au prix de \$3.95.

◆ **Tchad**

que la France « n'a pas à consulter les Américains sur ce qu'elle fait au Tchad », tout en estimant que cette question n'avait pas véritablement créé de tension entre les deux pays.

Les responsables américains, indique-t-on dans les milieux diplomatiques à Washington, souhaiteraient être tenus au courant par avance des initiatives françaises au Tchad et à l'égard de la Libye, un point de vue qui n'est pas partagé par Paris.

Le département d'État avait révélé la semaine dernière, d'après des renseignements obtenus par satellites, que les troupes libyennes n'avaient pas totalement quitté le nord du Tchad ainsi que le prévoyait l'accord de désengagement mutuel conclu avec Paris.

Le colonel Kadhafi, rappelle-t-on, est la « bête noire » de la diplomatie américaine et la récente rencontre entre le président Mitterrand et le leader libyen en Crète a été accueillie avec une discrète réprobation à Washington.

M. Cheysson devrait s'efforcer de convaincre ses interlocuteurs américains de la nécessité de discuter avec le colonel Kadhafi. Mais il est peu probable qu'il réussira à entamer l'intransigeance de Washington à l'encontre du chef de l'État libyen, estiment les experts diplomatiques.

◆ **CTCUM**

qu'il n'aurait pu remporter les dernières élections à la tête de son parti.

« C'est fâchant de voir un jeune député s'attaquer à Trudeau, s'il n'y avait pas eu Trudeau il n'y aurait jamais eu de Jean Lapierre, c'est uniquement en raison de la protection d'André Ouellet qu'il a obtenu un siège au cabinet », a lancé le sénateur De Bané.

« M. Lapierre a eu des sincérités successives c'est le moins qu'on puisse dire », a ajouté le sénateur, renchérissant sur ses déclarations faites à La Presse où il disait que « M. Lapierre me semble beaucoup trop servile pour mériter une réponse ».

Hier, M. Lapierre, qui était devenu, à 28 ans, le plus jeune ministre de l'histoire, a tiré à boulets rouges sur son collègue libéral. « Nous au moins n'avons pas eu peur de se représenter », a laissé tomber M. Lapierre, pointant du doigt son ex-collègue de Matane, qui a mis pied au sol avant le raz de marée conservateur.

« Peut-être que cela lui prend cela pour revenir sous les feux de la rampe, il aime avoir son nom dans les journaux », a soutenu M. Lapierre. « De Bané avait seulement cinq députés comme ministre responsable de la Gaspésie et aucun d'eux ne pouvait le sentir », a-t-il ajouté.

« Que Lapierre m'attaque, cela ne m'affecte pas », a rétorqué M. Lapierre, qui n'a pas répondu à la question de savoir si son collègue libéral était un homme d'État.

« C'est depuis quelques temps que M. Lévesque confesse qu'il a commencé à en revenir de cette morosité et qu'il s'est rendu compte que ça ne pouvait plus continuer comme ça. Comment continuer? » En gardant la foi, notre foi absolue en l'essentiel de notre option », conclut-il.

unilatéralement »

Depuis la semaine dernière, la tension monte parmi les libéraux qui ont des opinions fort divergentes sur la pertinence de déclarations de leurs chefs, actuel et passé. Il y a quelques jours, le jeune député Lapierre avait comparé à un gérant d'estrade, un « spectateur de galerie », l'ancien premier ministre Trudeau qui sou-

visoire de plus de 100 tués et de 300 blessés, tout en indiquant que ces chiffres n'étaient pas définitifs, l'incendie n'étant pas encore circonscrit.

◆ **Le comité**

mi. Son porte-parole a expliqué par la suite que n'avaient été convoqués que ceux qui avaient déjà placé un appel auprès du ministre afin d'en savoir plus long sur ses comités. Mais l'explication n'a pas résisté aux faits et le porte-parole du ministre s'est excusé.

Par ailleurs, en formant son groupe de travail, le ministre avait aussi omis de s'assurer que des Québécois siègeraient sur ce comité consultatif du secteur privé chargé de passer en revue les programmes gouvernementaux.

Hier cependant, lors de sa rencontre avec la presse, le ministre a ajouté trois noms et organismes du Québec aux neuf déjà annoncés vendredi dernier. M. Nielsen a nié que l'appel aux Québécois soit un geste improvisé pour corriger l'impression laissée par la liste rendue publique vendredi dernier mais il a reconnu, lors d'un entretien téléphonique avec LE DEVOIR en début de soirée, qu'il essayait toujours de contacter deux des trois personnes pressenties, soit MM. Louis Laberge, de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) et Ghislain Dufour, du Conseil du patronat du Québec (CPQ). A date, seul le président du Regroupement québécois d'entreprises, M. Michel Bourbeau, serait sur le point de discuter de sa participation avec le ministre.

« J'essaie de les rejoindre », a dit M. Nielsen hier soir en ajoutant que le comité n'avait pas nécessairement atteint sa taille finale même si « nous ne pouvons pas avoir un comité formé de 300 organisations ».

Les autres membres du comité sont MM. Phillip Aspinall, de l'Institut canadien des comptables agréés, Ted Netten, de l'Association canadienne des conseillers en administration, Jerry Hefferman, du Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national, Peter Riggins, de l'Association des manufacturiers canadiens, Harold Milavsky, de la Chambre de commerce du Canada, Ronald Farano, de la Fédération canadienne de l'entreprise et Geoffrey Hale, de l'Organisation canadienne des petites entreprises. L'important Congrès du travail du Canada (CTC) a accepté en principe d'y participer mais n'a pas encore nommé son représentant.

Aux Communes, le chef de l'opposition officielle, M. John Turner, a demandé qu'on lui explique pourquoi « il n'y a, sur ce comité, aucune femme, aucun représentant étudiant, aucun citoyen âgé, aucun agriculteur, aucun autochtone, aucun handicapé, aucun porte-parole pour la protection de l'environnement ou du milieu des arts. En fait, a poursuivi le député de Vancouver-Quadra, tous les membres sauf un viennent de Montréal, Ottawa et Toronto. Il n'y a personne de l'Ouest du pays. »

« La composition est loin d'être complétée », a rétorqué M. Nielsen mais parce que le pays estime, pour une raison ou une autre, que nous devons être plus ouverts dans le domaine de l'information, nous avons émis un communiqué de presse vendredi dernier afin de mettre la population et l'opposition au fait de nos progrès. Nous inclurons éventuellement les dimensions mentionnées par l'opposition », a dit M. Nielsen.

Depuis l'ouverture de la session, les libéraux ne ratent pas une occasion de dénigrer l'atmosphère de secret qui entoure le gouvernement. M. Turner a notamment sommé les conservateurs de rendre publiques leurs prévisions sur le chômage à la lumière de leur programme d'austérité.

Il y a quelques jours, plusieurs députés libéraux ont aussi fait allusion au fait que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, avait donné l'ordre à ses fonctionnaires de ne pas discuter avec les journalistes, ceci après une fuite sur les fermetures de postes à l'étranger.

**Le Centre
Christophe-Colomb reste
à la même enseigne**

JEAN-PIERRE PROULX

CECM, moyennant un loyer annuel \$40,464.

Mieux, le Centre Christophe-Colomb peut même se permettre d'espérer se loger à la même enseigne à plus long terme puisque un cadre du Conseil scolaire de l'île de Montréal s'est vu confier « le soin de soumettre au Conseil un projet de politique d'utilisation et de disposition des biens immobiliers révisés pour mieux s'harmoniser avec la politique de soutien du Conseil à l'endroit des communautés ethniques ». Depuis quelques années en effet, le CSIM s'intéresse particulièrement aux communautés culturelles en faveur desquelles il a entrepris diverses actions.

La semaine dernière, la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, Mme Louise Harel était intervenue auprès de la CECM pour lui demander de ne pas vendre l'école Christophe-Colomb.

◆ **La souveraineté**

reunion du caucus des députés, puis demain aux membres de son cabinet. C'est seulement à la suite de ces deux rencontres que l'on saura si des députés, ou même des ministres, choisiront de démissionner plutôt que de se rallier à la position de leur chef. Dans une déclaration commune, 12 ministres s'étaient ralliés à l'idée que la souveraineté ne serait pas le principal enjeu de l'élection mais tout en faisant valoir l'idée de faire campagne sur des éléments sectoriels de souveraineté. Ils avaient consenti à biffer la résolution du dernier congrès : « Un vote pour le Parti québécois signifiera un vote pour la souveraineté du Québec ». Mais les tentatives de compromis des orthodoxes — qui comptent parmi eux MM. Jacques Parizeau, Camille Laurin et Bernard Landry — ne sont jamais allées si loin que la position déposée hier soir à l'exécutif par le premier ministre.

Il convient de mentionner que le ministre de la Science et de la Technologie, M. Gilbert Paquette, lui aussi un des signataires de la déclaration des « 12 » qui est également membre de l'exécutif du parti, était présent à la réunion de l'exécutif hier soir.

Le troisième volet de la déclaration de M. Lévesque traite de l'urgence de concentrer les énergies du gouvernement à relever les défis d'autre nature. Indiquant que c'est surtout à l'intérieur du conseil des ministres que ce débat doit cesser, M. Lévesque rappelle que le temps presse et qu'il faut s'attaquer plus assidûment à d'autres tâches ardues, notamment « l'obsédante » question de l'emploi. Il prévient combien il sera laborieux, difficile à rendre plus rapide tout en le gardant aussi humain que possible, ce fameux virage scientifique et technique, donc économique.

Faut-il oublier la question nationale, « dans sa dimension constitutionnelle qui vient de refaire surface sous des dehors plus prometteurs que depuis tant de lunes? ». A cet égard, le premier ministre se fait catégorique : « Jamais de la vie », répond-il, en ajoutant : « Aucun gouvernement du Québec, patrie d'un peuple aussi distinct que le nôtre, ne saurait oublier longtemps l'importance cruciale des institutions politiques, quelles qu'elles soient, pour aider le progrès sur tous les plans et pour la sécurité de l'identité nationale elle-même ».

Trait de ce que devra être l'enjeu électoral, M. Lévesque tend à nouveau la perche au fédéralisme coopératif de M. Mulroney, en exprimant le vœu que le Québec profite de l'occasion pour voir s'il y a « vraiment moyen d'acquiescer, (en commençant par ré-acquiescer), ce maximum de marge de manoeuvre dont le pays réel ressent et ressentira sans cesse davantage un besoin croissant ».

M. Lévesque reconnaît que la défaite référendaire a été la cause d'un « dangereux affaiblissement » et que le coup de force a jeté le parti dans « une fuite en avant » jusqu'au dernier congrès. Il avoue avoir contribué personnellement à ce « désalignement » de l'action du parti, « en vahant par la tristesse de l'échec, mais plus encore par l'indignation que provoquait le cynisme et la parfaite mauvaise foi de ceux qui avaient sauté sur l'occasion pour en abuser

**La bisbille éclate au sein
du caucus libéral fédéral**

DENIS LESSARD

OTTAWA (PC) — La bisbille vient d'éclater au sein du caucus libéral fédéral. Au sénateur Pierre De Bané qui l'a qualifié de « servile », le député de Sherrill, M. Jean Lapierre, a rétorqué, hier, qu'il n'avait pas de leçon à recevoir de quelqu'un qui a eu peur de se représenter à l'élection ».

Au cours des derniers jours, les déclarations cinglantes de Pierre Trudeau à l'endroit de John Turner de même que celles du chef actuel à l'égard de ses anciens rivaux ont ravivé les plaies qu'avaient causées chez les libéraux la déconfiture de la dernière élection.

« De Bané, c'est comme le Beaujolais nouveau, ça revient régulièrement, c'est bien frais mais cela ne dure pas », a lancé le jeune député Jean Lapierre, piqué au vif par les attaques du sénateur Pierre DeBané.

« Cela doit être l'odeur de la boule à mite (au Sénat) qui ne lui fait pas », de renchérir M. Lapierre, soulignant que « ce n'est pas trois ou quatre sénateurs » qui vont venir imposer leurs vues au caucus libéral.

Depuis la semaine dernière, la tension monte parmi les libéraux qui ont des opinions fort divergentes sur la pertinence de déclarations de leurs chefs, actuel et passé. Il y a quelques jours, le jeune député Lapierre avait comparé à un gérant d'estrade, un « spectateur de galerie », l'ancien premier ministre Trudeau qui sou-

◆ **Explosion**

tepec, au nord de la capitale mexicaine. Huit autres explosions se sont ensuite succédées et des dizaines de milliers de personnes ont été évacuées de la zone.

La déflagration, dont le souffle s'est propagé jusqu'à une vingtaine de kilomètres, a projeté dans les airs une flamme gigantesque de 300 mètres de haut qui a éclairé le ciel de Mexico comme en plein jour, alimentant un véritable champignon de fumée qui allait voiler les premiers rayons de soleil.

De toutes les maisons du voisinage, certaines déjà en flammes, dans un périmètre de plusieurs kilomètres, des familles entières tentaient d'échapper à la menace des explosions qui paraissaient se rapprocher de minute en minute.

En fin de matinée, des dizaines de milliers de personnes avaient été évacuées de la zone, alors que les autorités annonçaient que l'incendie serait totalement maîtrisé dans les heures suivantes et que les risques de contamination due au gaz flottant dans l'air avaient diminué.

Les pompiers devaient retrouver de nombreux cadavres calcinés, certaines personnes ayant été surprises dans leur sommeil par le feu. D'autres, transformées en torches humaines, ont été aperçues fuyant les décombres brûlants de leurs maisons.

Dans le désordre général, des mères de famille cherchaient leurs enfants égarés. L'un d'eux était recueilli par un inconnu à qui il lançait : « Ma maison est en feu, je suis parti tout seul. Venez vite, mon petit frère brûle à l'intérieur ».

Dans la capitale, l'ordre de mobilisation générale a immédiatement rassemblé des colonnes de secours impressionnantes : l'armée, la police, les pompiers, la Croix-Rouge et de nombreux volontaires se portaient sur le lieu de la catastrophe, rapidement bouclé par un cordon de militaires.

Sur toutes les routes voisines, la circulation était aussitôt détournée et des dizaines de milliers de banlieusards se trouvaient dans l'impossibilité de se rendre à leur travail, créant un gigantesque embouteillage dans les environs de Mexico.

Dans la basilique de la Guadalupe, relativement proche du lieu de la catastrophe, les donateurs de sang ont commencé à affluer dès que la nouvelle s'est propagée dans la capitale, la télévision et les radios locales n'ayant cessé de transmettre en direct plusieurs heures durant.

Presque tous les grands hôpitaux de la ville de Mexico ont ouvert leurs services d'urgence aux blessés de San Juan Ixtatepec et des quartiers environnants. L'un d'eux, non loin de la basilique, en a accueilli en deux heures plus de 75 dans un état plus ou moins grave.

Dans la matinée, le gouverneur de l'État de Mexico, M. Alfredo del Mazo, avait fait état d'un bilan pro-

◆ **Le comité**

◆ **Le comité**

mi. Son porte-parole a expliqué par la suite que n'avaient été convoqués que ceux qui avaient déjà placé un appel auprès du ministre afin d'en savoir plus long sur ses comités. Mais l'explication n'a pas résisté aux faits et le porte-parole du ministre s'est excusé.

Par ailleurs, en formant son groupe de travail, le ministre avait aussi omis de s'assurer que des Québécois siègeraient sur ce comité consultatif du secteur privé chargé de passer en revue les programmes gouvernementaux.

Hier cependant, lors de sa rencontre avec la presse, le ministre a ajouté trois noms et organismes du Québec aux neuf déjà annoncés vendredi dernier. M. Nielsen a nié que l'appel aux Québécois soit un geste improvisé pour corriger l'impression laissée par la liste rendue publique vendredi dernier mais il a reconnu, lors d'un entretien téléphonique avec LE DEVOIR en début de soirée, qu'il essayait toujours de contacter deux des trois personnes pressenties, soit MM. Louis Laberge, de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) et Ghislain Dufour, du Conseil du patronat du Québec (CPQ). A date, seul le président du Regroupement québécois d'entreprises, M. Michel Bourbeau, serait sur le point de discuter de sa participation avec le ministre.

« J'essaie de les rejoindre », a dit M. Nielsen hier soir en ajoutant que le comité n'avait pas nécessairement atteint sa taille finale même si « nous ne pouvons pas avoir un comité formé de 300 organisations ».

Les autres membres du comité sont MM. Phillip Aspinall, de l'Institut canadien des comptables agréés, Ted Netten, de l'Association canadienne des conseillers en administration, Jerry Hefferman, du Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national, Peter Riggins, de l'Association des manufacturiers canadiens, Harold Milavsky, de la Chambre de commerce du Canada, Ronald Farano, de la Fédération canadienne de l'entreprise et Geoffrey Hale, de l'Organisation canadienne des petites entreprises. L'important Congrès du travail du Canada (CTC) a accepté en principe d'y participer mais n'a pas encore nommé son représentant.

Aux Communes, le chef de l'opposition officielle, M. John Turner, a demandé qu'on lui explique pourquoi « il n'y a, sur ce comité, aucune femme, aucun représentant étudiant, aucun citoyen âgé, aucun agriculteur, aucun autochtone, aucun handicapé, aucun porte-parole pour la protection de l'environnement ou du milieu des arts. En fait, a poursuivi le député de Vancouver-Quadra, tous les membres sauf un viennent de Montréal, Ottawa et Toronto. Il n'y a personne de l'Ouest du pays. »

« La composition est loin d'être complétée », a rétorqué M. Nielsen mais parce que le pays estime, pour une raison ou une autre, que nous devons être plus ouverts dans le domaine de l'information, nous avons émis un communiqué de presse vendredi dernier afin de mettre la population et l'opposition au fait de nos progrès. Nous inclurons éventuellement les dimensions mentionnées par l'opposition », a dit M. Nielsen.

Depuis l'ouverture de la session, les libéraux ne ratent pas une occasion de dénigrer l'atmosphère de secret qui entoure le gouvernement. M. Turner a notamment sommé les conservateurs de rendre publiques leurs prévisions sur le chômage à la lumière de leur programme d'austérité.

Il y a quelques jours, plusieurs députés libéraux ont aussi fait allusion au fait que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, avait donné l'ordre à ses fonctionnaires de ne pas discuter avec les journalistes, ceci après une fuite sur les fermetures de postes à l'étranger.

◆ **Rectificatif**

Dans notre édition de jeudi dernier, quelques erreurs se sont glissées dans la liste des ex-administrateurs de la Société immobilière du Canada (Vieux-Port de Québec), Inc. qui nous avait été communiquée par le bureau du ministre des Travaux publics.

M. Jacques Charland, fonctionnaire fédéral, n'a jamais siégé au conseil d'administration de la société; Me René Amyot était le secrétaire du conseil lors de sa dissolution; M. Gaston Laliberté agissait à titre d'administrateur jusqu'au moment de son décès, en mai dernier.

Nous offrons nos excuses aux personnes concernées.

◆ **La souveraineté**

reunion du caucus des députés, puis demain aux membres de son cabinet. C'est seulement à la suite de ces deux rencontres que l'on saura si des députés, ou même des ministres, choisiront de démissionner plutôt que de se rallier à la position de leur chef. Dans une déclaration commune, 12 ministres s'étaient ralliés à l'idée que la souveraineté ne serait pas le principal enjeu de l'élection mais tout en faisant valoir l'idée de faire campagne sur des éléments sectoriels de souveraineté. Ils avaient consenti à biffer la résolution du dernier congrès : « Un vote pour le Parti québécois signifiera un vote pour la souveraineté du Québec ». Mais les tentatives de compromis des orthodoxes — qui comptent parmi eux MM. Jacques Parizeau, Camille Laurin et Bernard Landry — ne sont jamais allées si loin que la position déposée hier soir à l'exécutif par le premier ministre.

Il convient de mentionner que le ministre de la Science et de la Technologie, M. Gilbert Paquette, lui aussi un des signataires de la déclaration des « 12 » qui est également membre de l'exécutif du parti, était présent à la réunion de l'exécutif hier soir.

Le troisième volet de la déclaration de M. Lévesque traite de l'urgence de concentrer les énergies du gouvernement à relever les défis d'autre nature. Indiquant que c'est surtout à l'intérieur du conseil des ministres que ce débat doit cesser, M. Lévesque rappelle que le temps presse et qu'il faut s'attaquer plus assidûment à d'autres tâches ardues, notamment « l'obsédante » question de l'emploi. Il prévient combien il sera laborieux, difficile à rendre plus rapide tout en le gardant aussi humain que possible, ce fameux virage scientifique et technique, donc économique.

Faut-il oublier la question nationale, « dans sa dimension constitutionnelle qui vient de refaire surface sous des dehors plus prometteurs que depuis tant de lunes? ». A cet égard, le premier ministre se fait catégorique : « Jamais de la vie », répond-il, en ajoutant : « Aucun gouvernement du Québec, patrie d'un peuple aussi distinct que le nôtre, ne saurait oublier longtemps l'importance cruciale des institutions politiques, quelles qu'elles soient, pour aider le progrès sur tous les plans et pour la sécurité de l'identité nationale elle-même ».

Trait de ce que devra être l'enjeu électoral, M. Lévesque tend à nouveau la perche au fédéralisme coopératif de M. Mulroney, en exprimant le vœu que le Québec profite de l'occasion pour voir s'il y a « vraiment moyen d'acquiescer, (en commençant par ré-acquiescer), ce maximum de marge de manoeuvre dont le pays réel ressent et ressentira sans cesse davantage un besoin croissant ».

M. Lévesque reconnaît que la défaite référendaire a été la cause d'un « dangereux affaiblissement » et que le coup de force a jeté le parti dans « une fuite en avant » jusqu'au dernier congrès. Il avoue avoir contribué personnellement à ce « désalignement » de l'action du parti, « en vahant par la tristesse de l'échec, mais plus encore par l'indignation que provoquait le cynisme et la parfaite mauvaise foi de ceux qui avaient sauté sur l'occasion pour en abuser

◆ **Explosion**

tepec, au nord de la capitale mexicaine. Huit autres explosions se sont ensuite succédées et des dizaines de milliers de personnes ont été évacuées de la zone.

La déflagration, dont le souffle s'est propagé jusqu'à une vingtaine de kilomètres, a projeté dans les airs une flamme gigantesque de 300 mètres de haut qui a éclairé le ciel de Mexico comme en plein jour, alimentant un véritable champignon de fumée qui allait voiler les premiers rayons de soleil.

De toutes les maisons du voisinage, certaines déjà en flammes, dans un périmètre de plusieurs kilomètres, des familles entières tentaient d'échapper à la menace des explosions qui paraissaient se rapprocher de minute en minute.

En fin de matinée, des dizaines de milliers de personnes avaient été évacuées de la zone, alors que les autorités annonçaient que l'incendie serait totalement maîtrisé dans les heures suivantes et que les risques de contamination due au gaz flottant dans l'air avaient diminué.

Les pompiers devaient retrouver de nombreux cadavres calcinés, certaines personnes ayant été surprises dans leur sommeil par le feu. D'autres, transformées en torches humaines, ont été aperçues fuyant les décombres brûlants de leurs maisons.

Dans le désordre général, des mères de famille cherchaient leurs enfants égarés. L'un d'eux était recueilli par un inconnu à qui il lançait : « Ma maison est en feu, je suis parti tout seul. Venez vite, mon petit frère brûle à l'intérieur ».

Dans la capitale, l'ordre de mobilisation générale a immédiatement rassemblé des colonnes de secours impressionnantes : l'armée, la police, les pompiers, la Croix-Rouge et de nombreux volontaires se portaient sur le lieu de la catastrophe, rapidement bouclé par un cordon de militaires.

Sur toutes les routes voisines, la circulation était aussitôt détournée et des dizaines de milliers de banlieusards se trouvaient dans l'impossibilité de se rendre à leur travail, créant un gigantesque embouteillage dans les environs de Mexico.

Dans la basilique de la Guadalupe, relativement proche du lieu de la catastrophe, les donateurs de sang ont commencé à affluer dès que la nouvelle s'est propagée dans la capitale, la télévision et les radios locales n'ayant cessé de transmettre en direct plusieurs heures durant.

Presque tous les grands hôpitaux de la ville de Mexico ont ouvert leurs services d'urgence aux blessés de San Juan Ixtatepec et des quartiers environnants. L'un d'eux, non loin de la basilique, en a accueilli en deux heures plus de 75 dans un état plus ou moins grave.

Dans la matinée, le gouverneur de l'État de Mexico, M. Alfredo del Mazo, avait fait état d'un bilan pro-

◆ **Le comité**

◆ **Le comité**

mi. Son porte-parole a expliqué par la suite que n'avaient été convoqués que ceux qui avaient déjà placé un appel auprès du ministre afin d'en savoir plus long sur ses comités. Mais l'explication n'a pas résisté aux faits et le porte-parole du ministre s'est excusé.

Par ailleurs, en formant son groupe de travail, le ministre avait aussi omis de s'assurer que des Québécois siègeraient sur ce comité consultatif du secteur privé chargé de passer en revue les programmes gouvernementaux.

Hier cependant, lors de sa rencontre avec la presse, le ministre a ajouté trois noms et organismes du Québec aux neuf déjà annoncés vendredi dernier. M. Nielsen a nié que l'appel aux Québécois soit un geste improvisé pour corriger l'impression laissée par la liste rendue publique vendredi dernier mais il a reconnu, lors d'un entretien téléphonique avec LE DEVOIR en début de soirée, qu'il essayait toujours de contacter deux des trois personnes pressenties, soit MM. Louis Laberge, de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) et Ghislain Dufour, du Conseil du patronat du Québec (CPQ). A date, seul le président du Regroupement québécois d'entreprises, M. Michel Bourbeau, serait sur le point de discuter de sa participation avec le ministre.

« J'essaie de les rejoindre », a dit M. Nielsen hier soir en ajoutant que le comité n'avait pas nécessairement atteint sa taille finale même si « nous ne pouvons pas avoir un comité formé de 300 organisations ».

Les autres membres du comité sont MM. Phillip Aspinall, de l'Institut canadien des comptables agréés, Ted Netten, de l'Association canadienne des conseillers en administration, Jerry Hefferman, du Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national, Peter Riggins, de l'Association des manufacturiers canadiens, Harold Milavsky, de la Chambre de commerce du Canada, Ronald Farano, de la Fédération canadienne de l'entreprise et Geoffrey Hale, de l'Organisation canadienne des petites entreprises. L'important Congrès du travail du Canada (CTC) a accepté en principe d'y participer mais n'a pas encore nommé son représentant.

Aux Communes, le chef de l'opposition officielle, M. John Turner, a demandé qu'on lui explique pourquoi « il n'y a, sur ce comité, aucune femme, aucun représentant étudiant, aucun citoyen âgé, aucun agriculteur, aucun autochtone, aucun handicapé, aucun porte-parole pour la protection de l'environnement ou du milieu des arts. En fait, a poursuivi le député de Vancouver-Quadra, tous les membres sauf un viennent de Montréal, Ottawa et Toronto. Il n'y a personne de l'Ouest du pays. »

« La composition est loin d'être complétée », a rétorqué M. Nielsen mais parce que le pays estime, pour une raison ou une autre, que nous devons être plus ouverts dans le domaine de l'information, nous avons émis un communiqué de presse vendredi dernier afin de mettre la population et l'opposition au fait de nos progrès. Nous inclurons éventuellement les dimensions mentionnées par l'opposition », a dit M. Nielsen.

Depuis l'ouverture de la session, les libéraux ne ratent pas une occasion de dénigrer l'atmosphère de secret qui entoure le gouvernement. M. Turner a notamment sommé les conservateurs de rendre publiques leurs prévisions sur le chômage à la lumière de leur programme d'austérité.

Il y a quelques jours, plusieurs députés libéraux ont aussi fait allusion au fait que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, avait donné l'ordre à ses fonctionnaires de ne pas discuter avec les journalistes, ceci après une fuite sur les fermetures de postes à l'étranger.

◆ **Rectificatif**

Dans notre édition de jeudi dernier, quelques erreurs se sont glissées dans la liste des ex-administrateurs de la Société immobilière du Canada (Vieux-Port de Québec), Inc. qui nous avait été communiquée par le bureau du ministre des Travaux publics.

M. Jacques Charland, fonctionnaire fédéral, n'a jamais siégé au conseil d'administration de la société; Me René Amyot était le secrétaire du conseil lors de sa dissolution; M. Gaston Laliberté agissait à titre d'administrateur jusqu'au moment de son décès, en mai dernier.

Nous offrons nos excuses aux personnes concernées.

◆ **Le comité**

mi. Son porte-parole a expliqué par la suite que n'avaient été convoqués que ceux qui avaient déjà placé un appel auprès du ministre afin d'en savoir plus long sur ses comités. Mais l'explication n'a pas résisté aux faits et le porte-parole du ministre s'est excusé.

Par ailleurs, en formant son groupe de travail, le ministre avait aussi omis de s'assurer que des Québécois siègeraient sur ce comité consultatif du secteur privé chargé de passer en revue les programmes gouvernementaux.

Hier cependant, lors de sa rencontre avec la presse, le ministre a ajouté trois noms et organismes du Québec aux neuf déjà annoncés vendredi dernier. M. Nielsen a nié que l'appel aux Québécois soit un geste improvisé pour corriger l'impression laissée par la liste rendue publique vendredi dernier mais il a reconnu, lors d'un entretien téléphonique avec LE DEVOIR en début de soirée, qu'il essayait toujours de contacter deux des trois personnes pressenties, soit MM. Louis Laberge, de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) et Ghislain Dufour, du Conseil du patronat du Québec (CPQ). A date, seul le président du Regroupement québécois d'entreprises, M. Michel Bourbeau, serait sur le point de discuter de sa participation avec le ministre.

« J'essaie de les rejoindre », a dit M. Nielsen hier soir en ajoutant que le comité n'avait pas nécessairement atteint sa taille finale même si « nous ne pouvons pas avoir un comité formé de 300 organisations ».

Les autres membres du comité sont MM. Phillip Aspinall, de l'Institut canadien des comptables agréés, Ted Netten, de l'Association canadienne des conseillers en administration, Jerry Hefferman, du Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national, Peter Riggins, de l'Association des manufacturiers canadiens, Harold Milavsky, de la Chambre de commerce du Canada, Ronald Farano, de la Fédération canadienne de l'entreprise et Geoffrey Hale, de l'Organisation canadienne des petites entreprises. L'important Congrès du travail du Canada (CTC) a accepté en principe d'y participer mais n'a pas encore nommé son représentant.

Aux Communes, le chef de l'opposition officielle, M. John Turner, a demandé qu'on lui explique pourquoi « il n'y a, sur ce comité, aucune femme, aucun représentant étudiant, aucun citoyen âgé, aucun agriculteur, aucun autochtone, aucun handicapé, aucun porte-parole pour la protection de l'environnement ou du milieu des arts. En fait, a poursuivi le député de Vancouver-Quadra, tous les membres sauf un viennent de Montréal, Ottawa et Toronto. Il n'y a personne de l'Ouest du pays. »

« La composition est loin d'être complétée », a rétorqué M. Nielsen mais parce que le pays estime, pour une raison ou une autre, que nous devons être plus ouverts dans le domaine de l'information, nous avons émis un communiqué de presse vendredi dernier afin de mettre la population et l'opposition au fait de nos progrès. Nous inclurons éventuellement les dimensions mentionnées par l'opposition », a dit M. Nielsen.

Depuis l'ouverture de la session, les libéraux ne ratent pas une occasion de dénigrer l'atmosphère de secret qui entoure le gouvernement. M. Turner a notamment sommé les conservateurs de rendre publiques leurs prévisions sur le chômage à la lumière de leur programme d'austérité.

Il y a quelques jours, plusieurs députés libéraux ont aussi fait allusion au fait que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, avait donné l'ordre à ses fonctionnaires de ne pas discuter avec les journalistes, ceci après une fuite sur les fermetures de postes à l'étranger.

◆ **Rectificatif**

Dans notre édition de jeudi dernier, quelques erreurs se sont glissées dans la liste des ex-administrateurs de la Société immobilière du Canada (Vieux-Port de Québec), Inc. qui nous avait été communiquée par le bureau du ministre des Travaux publics.

M. Jacques Charland, fonctionnaire fédéral, n'a jamais siégé au conseil d'administration de la société; Me René Amyot était le secrétaire du conseil lors de sa dissolution; M. Gaston Laliberté agissait à titre d'administrateur jusqu'au moment de son décès, en mai dernier.

Nous offrons nos excuses aux personnes concernées.

◆ **Le comité**

◆ **Le comité**

mi. Son porte-parole a expliqué par la suite que n'avaient été convoqués que ceux qui avaient déjà placé un appel auprès du ministre afin d'en savoir plus long sur ses comités. Mais l'explication n'a pas résisté aux faits et le porte-parole du ministre s'est excusé.

Par ailleurs, en formant son groupe de travail, le ministre avait aussi omis de s'assurer que des Québécois siègeraient sur ce comité consultatif du secteur privé chargé de passer en revue les programmes gouvernementaux.

Hier cependant, lors de sa rencontre avec la presse, le ministre a ajouté trois noms et organismes du Québec aux neuf déjà annoncés vendredi dernier. M. Nielsen a nié que l'appel aux Québécois soit un geste improvisé pour corriger l'impression laissée par la liste rendue publique vendredi dernier mais il a reconnu, lors d'un entretien téléphonique avec LE DEVOIR en début de soirée, qu'il essayait toujours de contacter deux des trois personnes pressenties, soit MM. Louis Laberge, de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) et Ghislain Dufour, du Conseil du patronat du Québec (CPQ). A date, seul le président du Regroupement québécois d'entreprises, M. Michel Bourbeau, serait sur le point de discuter de sa participation avec le ministre.

« J'essaie de les rejoindre », a dit M. Nielsen hier soir en ajoutant que le comité n'avait pas nécessairement atteint sa taille finale même si « nous ne pouvons pas avoir un comité formé de 300 organisations ».

Les autres membres du comité sont MM. Phillip Aspinall, de l'Institut canadien des comptables agréés, Ted Netten, de l'Association canadienne des conseillers en administration, Jerry Hefferman, du Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national, Peter Riggins, de l'Association des manufacturiers canadiens, Harold Milavsky, de la Chambre de commerce du Canada, Ronald Farano, de la Fédération canadienne de l'entreprise et Geoffrey Hale, de l'Organisation canadienne des petites entreprises. L'important Congrès du travail du Canada (CTC) a accepté en principe d'y participer mais n'a pas encore nommé son représentant.

Aux Communes, le chef de l'opposition officielle, M. John Turner, a demandé qu'on lui explique pourquoi « il n'y a, sur ce comité, aucune femme, aucun représentant étudiant, aucun citoyen âgé, aucun agriculteur, aucun autochtone, aucun handicapé, aucun porte-parole pour la protection de l'environnement ou du milieu des arts. En fait, a poursuivi le député de Vancouver-Quadra, tous les membres sauf un viennent de Montréal, Ottawa et Toronto. Il n'y a personne de l'Ouest du pays. »

« La composition est loin d'être complétée », a rétorqué M. Nielsen mais parce que le pays estime, pour une raison ou une autre, que nous devons être plus ouverts dans le domaine de l'information, nous avons émis un communiqué de presse vendredi dernier afin de mettre la population et l'opposition au fait de nos progrès. Nous inclurons éventuellement les dimensions mentionnées par l'opposition », a dit M. Nielsen.

Depuis l'ouverture de la session, les libéraux ne ratent pas une occasion de dénigrer l'atmosphère de secret qui entoure le gouvernement. M. Turner a notamment sommé les conservateurs de rendre publiques leurs prévisions sur le chômage à la lumière de leur programme d'austérité.

Il y a quelques jours, plusieurs députés libéraux ont aussi fait allusion au fait que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, avait donné l'ordre à ses fonctionnaires de ne pas discuter avec les journalistes, ceci après une fuite sur les fermetures de postes à l'étranger.

◆ **Rectificatif**

Dans notre édition de jeudi dernier, quelques erreurs se sont glissées dans la liste des ex-administrateurs de la Société immobilière du Canada (Vieux-Port de Québec), Inc. qui nous avait été communiquée par le bureau du ministre des Travaux publics.

M. Jacques Charland, fonctionnaire fédéral, n'a jamais siégé au conseil d'administration de la société; Me René Amyot était le secrétaire du conseil lors de sa dissolution; M. Gaston Laliberté agissait à titre d'administrateur jusqu'au moment de son décès, en mai dernier.

Nous offrons nos excuses aux personnes concernées.

◆ **Le comité**

◆ **Le comité**

mi. Son porte-parole a expliqué par la suite que n'avaient été convoqués que ceux qui avaient déjà placé un appel auprès du ministre afin d'en savoir plus long sur ses comités. Mais l'explication n'a pas résisté aux faits et le porte-parole du ministre s'est excusé.

Par ailleurs, en formant son groupe de travail, le ministre avait aussi omis de s'assurer que des Québécois siègeraient sur ce comité consultatif du secteur privé chargé de passer en revue les programmes gouvernementaux.

Hier cependant, lors de sa rencontre avec la presse, le ministre a ajouté trois noms et organismes du Québec aux neuf déjà annoncés vendredi dernier. M. Nielsen a nié que l'appel aux Québécois soit un geste improvisé pour corriger l'impression laissée par la liste rendue publique vendredi dernier mais il a reconnu, lors d'un entretien téléphonique avec LE DEVOIR en début de soirée, qu'il essayait toujours de contacter deux des trois personnes pressenties, soit MM. Louis Laberge, de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) et Ghislain Dufour, du Conseil du patronat du Québec (CPQ). A date, seul le président du Regroupement québécois d'entreprises, M. Michel Bourbeau, serait sur le point de discuter de sa participation avec le ministre.

« J'essaie de les rejoindre », a dit M. Nielsen hier soir en ajoutant que le comité n'avait pas nécessairement atteint sa taille finale même si « nous ne pouvons pas avoir un comité formé de 300 organisations ».

Les autres membres du comité sont MM. Phillip Aspinall, de l'Institut canadien des comptables agréés, Ted Netten, de l'Association canadienne des conseillers en administration, Jerry Hefferman, du Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national, Peter Riggins, de l'Association des manufacturiers canadiens, Harold Milavsky, de la Chambre de commerce du Canada, Ronald Farano, de la Fédération canadienne de l'entreprise et Geoffrey Hale, de l'Organisation canadienne des petites entreprises. L'important Congrès du travail du Canada (CTC) a accepté en principe d'y participer mais n'a pas encore nommé son représentant.

Aux Communes, le chef de l'opposition officielle, M. John Turner, a demandé qu'on lui explique pourquoi « il n'y a, sur ce comité, aucune femme, aucun représentant étudiant, aucun citoyen âgé, aucun agriculteur, aucun autochtone, aucun handicapé, aucun porte-parole pour la protection de l'environnement ou du milieu des arts. En fait, a poursuivi le député de Vancouver-Quadra, tous les membres sauf un viennent de Montréal, Ottawa et Toronto. Il n'y a personne de l'Ouest du pays. »

« La composition est loin d'être complétée », a rétorqué M. Nielsen mais parce que le pays estime, pour une raison ou une autre, que nous devons être plus ouverts dans le domaine de l'information, nous avons émis un communiqué de presse vendredi dernier afin de mettre la population et l'opposition au fait de nos progrès. Nous inclurons éventuellement les dimensions mentionnées par l'opposition », a dit M. Nielsen.

Depuis l'ouverture de la session, les libéraux ne ratent pas une occasion de dénigrer l'atmosphère de secret qui entoure le gouvernement. M. Turner a notamment sommé les conservateurs de rendre publiques leurs prévisions sur le chômage à la lumière de leur programme d'austérité.

Il y a quelques jours, plusieurs députés libéraux ont aussi fait allusion au fait que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, avait donné l'ordre à ses fonctionnaires de ne pas discuter avec les journalistes, ceci après une fuite sur les fermetures de postes à l'étranger.

◆ **Rectificatif**

Dans notre édition de jeudi dernier, quelques erreurs se sont glissées dans la liste des ex-administrateurs de la Société immobilière du Canada (Vieux-Port de Québec), Inc. qui nous avait été communiquée par le bureau du ministre des Travaux

Baisse du taux préférentiel: les banquiers s'attendent à ce que les taux hypothécaires suivent plus tard cette semaine

JEAN CHARTIER

La Banque de Commerce et le Trust Royal ont donné le ton aux autres institutions financières canadiennes en abaissant le taux préférentiel canadien à 12 % et les hypothèques renouvelables dans six mois à 11 3/4 %. Le mouvement bancaire pour les prêts industriels et commerciaux est général et le nouveau taux est consenti dès ce matin.

Le taux d'intérêt réclamé aux clients préférentiels était de 12 1/2 % depuis le 26 octobre, avant qu'il se situât à 13 %. Le vice-président aux finances de la Banque de Commerce, M. Keith Squogren, a déclaré, lors d'une entrevue au DEVOIR, que la décision avait été prise fort rapidement ce matin, quand il fut constaté que les bons du trésor avaient à nou-

veau baissé de 24 centièmes. Le taux d'escompte de la Banque du Canada avait diminué de 25 points de base jeudi dernier mais M. Squogren a précisé que sa banque n'a pas bougé vendredi matin parce qu'elle voulait d'abord constater s'il s'agissait là d'une tendance durable. Or, ce matin, la tendance s'est accentuée puisque les bons du trésor ont à nouveau glissé de 10.99 à 10.75 %.

Le marché monétaire a ouvert très fort et la Banque de Commerce a agi tout de suite. Les quatre autres grandes banques à charte canadiennes, la Banque nationale et la Banque continentale ont suivi ce leadership. Jeudi dernier, seule la Banque de Colombie-Britannique avait suivi l'impulsion de la Banque du Canada. M. Squogren souligne le fait qu'au cours des deux dernières semaines, il y a eu un déclin continu des

taux d'intérêt à court terme au Canada et aux États-Unis.

Il ajoute que les taux payés par les banques pour les certificats de dépôt à 30 jours seront forcément modifiés aujourd'hui et que les autres termes de dépôt seront également affectés dès aujourd'hui et demain. M. Squogren s'attend, en outre, à ce que les hypothèques renouvelables dans un an diminuent à nouveau cette semaine d'un quart de point. Certains prêteurs sont à 12 % pour ces prêts, dit-il, d'autres à 12 1/4 % et certains à 12 1/2 %.

Le marché hypothécaire est le plus compétitif des marchés de l'argent depuis l'été dernier: il y a là une demande beaucoup plus forte qu'en provenance du monde des affaires; il y a là de fortes inégalités entre les institutions financières présentes. Normalement, ces taux s'ajus-

tent ensemble. Cela devrait survenir dès cette semaine, ajoute-t-il; aussi, certains vont peut-être donner un coup de barre en bas du taux consenti de 12 % pour un an.

Dans ce marché-ci, les taux hypothécaires ont précédé les taux préférentiels. Il n'y a pas d'indication ferme que ces taux vont continuer à baisser. « Je pense que nous avons atteint un plateau, précise le vice-président aux finances de la Banque de Commerce, et qu'il n'y aura plus que de légers changements aux taux. Je doute que nous allons baisser à 11.50 % mais il faut voir ce que les fiduciaires vont maintenant faire ».

Rejoint par le DEVOIR, le vice-président sénior du Trust Royal, M. Ian McCallum, prévoit que les hypothèques renouvelables dans trois et cinq ans ne vont pas changer de taux

prochainement. Les hypothèques renouvelables dans cinq ans ont baissé de 15 1/2 à 13 % jusqu'à maintenant. « C'est considérable, estime-t-il; une baisse supplémentaire nécessiterait que les coupons des obligations de 20 ans baissent à nouveau et cela n'est pas évident. Par contre, les nouveaux taux consentis sur le marché monétaire auront un impact sur les prêts hypothécaires consentis pour six mois et un an ».

Les banques ne consentent pas encore des taux renouvelables dans six mois; seules les fiduciaires les accordent présentement. Tous offrent cependant des taux ajustables à tous les changements. Depuis le début de l'été, ce sont les fiduciaires qui ont assumé le leadership des taux hypothécaires. Or, les clients ont la possibilité d'y choisir le taux le plus bas entre ce qui était accordé au moment

de la demande de prêt hypothécaire et le taux consenti au moment du versement même de l'hypothèque; à cause de cela, les fiduciaires préfèrent s'en tenir à de légères baisses d'un quart de point à la fois.

M. McCallum ne s'attend pas à ce qu'on revienne au taux de 10 1/4 % qui était accordé en janvier 83 pour les hypothèques renouvelables au bout d'un an. « Un tel taux nécessiterait que les dépôts pour un an n'obtiennent plus que 8 3/4 % de rendement, dit-il, les obligations gouvernementales d'un an 8 % et les bons du trésor à trois mois 7 %. Cela ne saurait venir qu'à la suite d'un ralentissement économique très important aux États-Unis et je ne crois pas que cela va arriver. Ces taux-là furent consentis au creux de la dernière ré-

Suite à la page 13

LES AFFAIRES... EN QUELQUES LIGNES

PAUL DURIVAGE

Amélioration appréciable du bénéfice de Consumers Gas

Le bénéfice du distributeur de gaz naturel Consumers Gas Company Limited de Toronto s'est sensiblement accru au cours de son exercice terminé le 30 septembre 1984.

Le revenu net s'est inscrit à \$ 75.8 millions ou \$ 2.51 par action ordinaire comparativement à \$ 65.3 millions ou \$ 2.19 l'action l'année dernière.

Le volume de gaz vendu a augmenté de 14 %.

L'amélioration des résultats a été une foule de circonstances favorables. En outre, l'hiver de 1983-84 fut relativement froid comparativement aux années précédentes. La relance de l'économie a de même favorisé la consommation énergétique des clients industriels. La reprise de la construction a aussi ajouté quelque 36,920 nouveaux foyers consommateurs de gaz au réseau de Consumers. À cela s'est ajouté la hausse du prix de l'électricité, ce qui augmenta l'avantage concurrentiel du gaz.

Consumers a d'ailleurs annoncé son intention de ne pas demander d'augmentation de ses tarifs pour 1985. Celle-ci a expliqué sa volonté de maintenir ses taux sensiblement au même niveau qu'en 1983 en raison de la stabilisation des taux d'intérêt et de la faible croissance de l'inflation. Gaz Métropolitain de Montréal a d'ailleurs fait part du même projet il y a quelques semaines.

Le bénéfice de Sensomatic baisse

Le fabricant et distributeur montréalais de système de détection contre le vol, Sensomatic Canada Ltée, a vu son bénéfice chuter de plus du quart malgré une augmentation substantielle de ses revenus au cours des neuf premiers mois.

Le bénéfice de Sensomatic s'est inscrit à \$ 307,436 au 30 septembre dernier, comparativement à \$ 416,912 à pareille date il y a un an. Le bénéfice par action s'est établi à 9.2 cents, au regard de 13.0 cents en 1983. Les revenus se sont pourtant accrues de 16 1/2 % pour se chiffrer à \$ 2.8 millions.

Cette situation est attribuée à l'augmentation des revenus de location survenue au détriment des revenus de ventes. « Les clients préférant louer plutôt qu'acheter », d'explique le président, M. Victor Mashaal.

Ressources Rouyn passe la rampe

La Compagnie Ressources Minières Rouyn a complété la rampe d'accès sur sa propriété du Lac Fortune, ainsi que le travers-banc localisé au niveau 100 pieds tel que prévu dans son programme de développement.

À date, l'échantillonnage du travers-banc indique la présence de trois zones minéralisées. Dans la zone du nord, la compagnie rapporte 157 once d'or par tonne de minerai sur une largeur de 8.2 pieds, vraie largeur estimée à 6.2 pieds. Dans la zone du centre, située à 65 pieds plus au sud, les valeurs rapportées sont 163 once d'or par tonne sur une largeur de 28.9 pieds, vraie largeur estimée à 26.6 pieds. Dans la zone du sud, localisée à 50 pieds de la zone du centre, les valeurs rapportées sont de 911 once sur 4.3 pieds, 3.2 pieds couverts.

Les travaux se continuent et un échantillonnage en vrac de 400 tonnes sera prélevé dans les zones ci-haut mentionnées. L'analyse des résultats de cet échantillonnage permettra à la compagnie d'établir d'une façon plus précise la teneur en or ainsi que la continuité de la minéralisation.

3e essais: Nestlé veut Carnation

La société Nestlé, premier groupe industriel helvétique, a annoncé hier qu'elle prolongeait jusqu'au 7 décembre son OPA (offre publique d'achats), adressée aux actionnaires du groupe agro-alimentaire américain Carnation Co. Il s'agit du troisième délai accordé. La précédente prolongation devait arriver à terme hier.

Jusqu'à présent, Nestlé a reçu des propositions de rachat pour seulement la moitié des titres en circulation de la société Carnation Co. Le groupe s'est déclaré prêt à payer \$ 83 US par action, soit \$ 3 milliards US pour l'ensemble des actions.

En moins que quelques lignes...

La Compagnie Pétrolière Imperiale a porté son dividende trimestriel de 35 cents à 40 cents. Le titre de la plus importante compagnie pétrolière canadienne, est demeuré inchangé à \$ 44.

Placer Development est finalement arrivé à un accord définitif pour l'acquisition de l'entreprise Prairie Producing Co. Placer a ainsi reçu une option d'achat portant sur 28 % du capital-actions de l'entreprise convoitée. Le titre a perdu 1 1/4 à \$ 24.

La compagnie pétrolière Turbo Resources Company dont on sait les difficultés financières, s'est entendu avec ses deux principaux créanciers afin de réduire sa dette à long terme de \$ 71.5 millions. L'entente prévoit la vente de la filiale Challenger International Services et l'émission de nouveau capital-actions. Le titre a gagné un cent à 32 cents à la Bourse de Toronto hier.

Une autre compagnie pétrolière en difficultés financières, United Canso, a également annoncé de nouveaux développements quant à la gestion de sa dette. La Banque Royale du Canada a en effet levé deux des obligations de ratios reliés à son prêt. United Canso a gagné 15 cents à \$ 1.85.

Les pétrolières Alberta Natural Gas et North Canadian Oils ont toutes deux annoncé une amélioration de leurs bénéfices nets pour les neuf mois terminés le 30 septembre dernier. Le premier titre est demeuré inchangé à \$ 13 1/2 tandis que le second laissait 1/4 à \$ 19 1/2.

Provigo lance Maxi sur la Rive Sud

La guerre du gigantisme se poursuit dans le secteur de l'alimentation

Claude Turcotte

Après une guerre des prix qui a fait rage au Québec dans le domaine de l'alimentation au détail en 1982 et 1983, le succès de Super Carnaval a engendré une nouvelle guerre, celle du gigantisme, dans laquelle Provigo est entré de plein pied hier avec l'ouverture d'un premier magasin Maxi à Longueuil.

Il s'agit d'un investissement de \$10 millions, dont \$6 millions pour le réaménagement d'un centre commercial au carrefour stratégique du Chemin de Chambly et du boulevard Jacques-Cartier, et \$4 millions en équipements et en provisions dans ce nouveau magasin Maxi, qui est situé d'ailleurs pas très loin d'un Super Carnaval inauguré, il y a précisément deux mois et trois jours.

Le même jour, Super Carnaval ouvrait un autre magasin semblable à St-Léonard. En août, Steinberg avait ouvert un premier marché du jour à Laval. Dans tous ces cas, il s'agit de « super supermarchés ». Le Marché du jour de Steinberg a une superficie de 80,000 pieds carrés. Les Super Carnaval ont des superficies de 70,000 pieds carrés à Longueuil et 77,000 pieds carrés à St-Léonard. Le Maxi de Provigo a une superficie de 60,000 pieds carrés, mais ses caisses donnent non pas directement sur les portes de sorties, mais sur d'autres commerces et boutiques, ce qui ajoute à l'ambiance des grands marchés publics que l'on veut recréer dans ce nouveau type de magasin.

Chacun de ces nouveaux magasins dans la région de Montréal a entraîné des investissements d'environ \$10 millions. Dans chaque cas, on embauche de 150 à 200 personnes. Dans le cas du Maxi inauguré hier, 60 % sont des employés à temps partiel. Des centaines de produits sont mis en vente. On y fabrique du pain, des pâtisseries, etc... On y trouve une garderie pour les enfants des clients. Le Maxi de la Rive Sud servira même du café et des toasts le matin.

Les représentants de Provigo et de Steinberg se défendent bien de reprendre ou de copier la formule



M. Pierre H. Lessard, président et directeur général de Provigo, était au fil de départ hier matin d'un nouveau magasin, Maxi, qui est le dernier né des géants de l'alimentation au détail, avec Super Carnaval et La Maison du jour. En fait, la guerre des géants a remplacé la guerre des prix dans l'alimentation au détail, où la concurrence demeure extrêmement vive.

de Super Carnaval, qui elle-même a connu ses premiers succès aux États-Unis. Ils parlent plutôt d'un « concept nouveau ». Le communiqué de presse de Provigo suggère même hier que « une étude faite auprès de la clientèle des marchés d'alimentation a permis de définir clairement ce que le public désirait », c'est-à-dire « un grand magasin d'alimentation à caractère humain avec un personnel chaleureux et un choix incroyable de produits de qualité offerts à des prix à la baisse ».

Mais en réalité Provigo, qui avait déjà misé sur la bannière Héritage et un magasin de type entrepôt pour relever le défi du gigantisme, vient d'ajuster son tir avec un nouveau nom, Maxi, et un magasin de plus grande surface encore. M. Pierre H. Lessard, président et directeur général de Provigo, ne nie pas que le Maxi de Longueuil va entrer en concurrence directe son voisin, le Super Carnaval. Ces deux géants veulent conquérir la même clientèle sur la Rive Sud, de La-

prairie jusqu'à Boucherville et St-Bruno. Qui va gagner cette bataille? Personne ne le sait trop bien, mais tout le monde dans le secteur de l'alimentation au détail s'attend que la lutte sera extrêmement serrée pendant un an ou deux. Provigo a l'intention d'ouvrir d'autres Maxi, mais M. Lessard a prudemment évité de donner des précisions hier sur l'endroit et le moment d'une prochaine ouverture. « Peut-être en mars, peut-être en août; il n'y a rien de coulé dans le ciment », répondait évasivement M. Lessard hier.

Le p-d.g. de Provigo pense cependant que ces nouveaux supermarchés géants vont conquérir de 20 à 30 % du marché de l'alimentation. Il croit que les premières victimes de ce déplacement seront les magasins corporatifs. En fait, Provigo a fermé samedi dernier le magasin qu'il avait à quelques pas du Maxi qu'il a ouvert hier. Selon lui, les épiciers indépendants, en offrant des services plus personnal-

isés, ne perdront pas leur clientèle. Pour sa part, Steinberg, qui n'a que des magasins corporatifs, en faisant exception des franchises La Maisonnée, s'est engagée aussi dans la voie du gigantisme avec Le Marché du jour; un premier a été ouvert à Laval et il y a des plans sur la table pour l'ouverture d'un second « peut-être dans le West Island ».

Mais en même temps, Steinberg a fait le pari de sauver la plupart de ses supermarchés conventionnels par un vigoureux programme de restauration, en vue d'y recréer une ambiance semblable à celle que l'on parvient à instaurer dans les nouveaux magasins géants. Jusqu'à maintenant, dix supermarchés ont été restaurés dans l'est de Montréal et sur la Rive Sud et dix autres sont en voie de l'être. Les porte-parole de l'entreprise indiquent que la restauration est un bon investissement à la lumière des résultats qui leur parviennent des magasins où les changements ont été effectués.

Le Conference Board est encore plus pessimiste que Michael Wilson pour 1985

DENIS LESSARD

OTTAWA (PC) — La croissance réelle de l'économie canadienne subira un dégringolade sévère l'an prochain, prévoit le Conference Board. Des quatre pour cent de croissance enregistrée cette année, la croissance intérieure réelle tombera à moins de 1 %, un scénario encore plus pessimiste que celui fait récemment par le ministre des Finances, M. Michel Wilson.

Dans ses prévisions trimestrielles provinciales, publiées aujourd'hui, l'organisme indépendant de prévisions économiques prévoit que le Québec et l'Ontario, fers de lance de la reprise cette année, subiront plus que leur part du ralentissement en 1985.

Au niveau national, le ralentissement de la croissance s'explique notamment par « la progression des taux d'intérêt et le relâchement consécutif de la demande de nouveaux

logements, de biens d'équipement et de biens de consommation durables ».

Le produit intérieur réel sera de 0.8 % en 1985 au Canada comparativement à 3.9 % cette année. Au Québec la hausse de cet indice ne sera que de 0.6 % au regard de 5 % cette année. L'Ontario subira plus durement encore le retour du pendule, ayant connu une expansion réelle de 5.7 % cette année, elle devra se contenter de 0.2 % en 1985.

Les prévisions du Board sont même plus pessimistes que celles faites la semaine dernière par le ministre des Finances Michael Wilson aux Communes, qui prévoyait que la production réelle serait d'environ 2.4 % l'an prochain.

Au niveau de l'emploi, le Board indique que le gouvernement est trop optimiste dans ses prévisions. Le chômage augmentera légèrement l'an prochain, passant de 11.3 à 11.5 % l'an prochain, tandis que le gouver-

nement prévoit la baisse de 11.4 % à 10.9 % pendant la même période.

Le Québec devrait voir son taux de sans emplois passer de 12.8 à 12.5 % d'ici 12 mois, tandis qu'en Ontario ce taux grimpera de 9.1 à 9.4 %. En revanche la croissance de l'emploi en Ontario, 1.8 %, se comparera avantageusement à celle du niveau national, 1.6 % et du Québec 1.2 %.

Rappelant que les hausses des taux d'intérêt en 1981 avaient amené un recul de 5.4 % du produit intérieur brut réel québécois, l'organisme prévoit que le coup sera moins dur à encaisser cette fois-ci. Le recul de près de 20 % de la production dans les mines en 1982, cause déterminante du recul de la croissance du Québec, ne se reproduira pas en 1985.

L'an prochain la production minière ne reculera que de 2 % au Québec tandis que l'activité manufacturière ne diminuera que de un pour cent, comparativement à 10 % pendant la récession.

Dans le secteur des services, le Board prédit une légère expansion de l'industrie, un changement radical du recul connu à ce chapitre en 1982.

L'Ontario de son côté n'avait jamais connu deux années aussi prospères consécutives. Avec une production de 13 % supérieure à celle du creux de la récession, dépassant son record de 5 %, cette province devra se contenter cette année de 0.2 % de progrès.

Les manufacturières réduiront leurs activités de 2 %. Des industries comme celles des produits de caoutchouc, de plastique et de matériel de transports encaisseront les plus importants reculs l'an prochain, bien que leur production diminuera de 25 % plus élevée que pendant la récession.

Le bois, le papier et la transformation première des métaux maintiendront les gains réalisés depuis deux ans, mais feront difficilement des progrès.

CROISSANCE COMPOSÉE par AN*
 1 AN 10.4%
 3 ANS 21.2%
 5 ANS 19.9%
 au 30/09/84



LE SUCCÈS A UN NOM:

FONDS DYNAMIQUE

SANS FRAIS D'ACQUISITION

DU CANADA AMÉRICAIN DE REVENU D'ÉPARGNE

Le FONDS AMÉRICAIN DYNAMIQUE investit dans les actions de sociétés américaines à grand potentiel de croissance ou dont les actifs sont sous-évalués par la Bourse.

*Rendement comprend gains de capital réalisés et dividendes réinvestis.

Fonds Américain et de Revenu lancés en nov. 79. d'Épargne lancé le 30 avril 84.

Pour obtenir gratuitement les prospectus, appelez: La Gestion Fonds Dynamique Ltée

Montréal 842-1416, de partout ailleurs 1-800-361-5149

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Selon les prévisions de l'Association provinciale des constructeurs d'habitation pour 1985

Les mises en chantier au Québec diminueront à 30,000 unités

QUÉBEC (PC) — Environ 30,000 unités de logements seront mises en chantier en 1985, prévoit le service de recherche de l'Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec. De ce nombre, 18,500 seront des unités familiales comprenant les maisons semi-détachées et en rangées, et 11,500 seront des multifamiliales, comprenant les condominiums, dit le document de l'APCHQ

rendu public en fin de semaine. L'activité sera donc passablement moins intense qu'au cours de 1984, a prédit le président Edouard Deslauriers, qui a noté que les mises en chantier au cours des trois premiers trimestres s'élevaient à 31,449 unités et que les constructeurs d'habitation espéraient terminer l'année avec 41,500 unités. Ces prévisions sont

basées sur des taux d'intérêt de 12% au cours du premier trimestre de 1985, de 14% au deuxième et de 11% au quatrième trimestre. Admettant que peu de prévisionnistes peuvent se vanter de leur performance passée en prédisant les taux d'intérêt, l'APCHQ ajoute:

« Par contre, si les taux d'intérêt se stabilisent au niveau actuel

(12,25% pour un terme d'un an) ou à un niveau inférieur, le nombre de mises en chantier pourrait très bien atteindre le cap respectable des 35,000 unités. Ce n'est toutefois pas le scénario que nous privilégions actuellement. »

Ces prévisions tiennent aussi compte du fait que la plupart des ménages qui voulaient accéder à la propriété d'un logement neuf au-

ront vu à ce que leur unité soit mise en chantier avant la fin de 1984, afin de pouvoir profiter de Corvée-Habitation.

L'activité de construction sera tout de même intense jusqu'au milieu de 85, car les entrepreneurs doivent livrer les unités de la phase V de Corvée-Habitation pour le 15 juillet 1985, dans le cas de l'unifamilial, et pour le 1er septembre, dans le cas

du multifamilial, note le document. **Le marché du condominium**

L'association a aussi publié un document précisant qu'au cours des huit premiers mois de 1984, 3,500 unités de condominium ont été construites au Québec.

Le comportement de ce secteur domiciliaire sera un des éléments à

surveiller en 1985, prévoit l'APCHQ dans ses prévisions pour 1985, rendues publiques la semaine dernière à l'occasion de son congrès annuel.

Estimant à moins de 20,000 unités le parc actuel de copropriété au Québec, l'APCHQ prévoit qu'il « il y a des chances que ce marché soit moins ralenti par la

disparition de Corvée. » Bien qu'il semble que Corvée n'ait pas tari cette source d'acheteurs de logements neufs, il faudra que la clientèle de locataire, que ce produit attire surtout, accepte de payer un coût mensuel plus élevé que le loyer qu'il paye déjà, dit l'APCHQ.

L'association dit que des enquêtes montrent

que près de 50% des acheteurs de condominium contractent des frais d'occupation inférieurs ou équivalant à leur loyer de locataire.

« Il demeure toutefois que le segment du condo luxueux bénéficiera sûrement de l'augmentation des transactions sur le logement existant que nous prévoyons », dit le document.

McDonal's passe le cap des 50 milliards de hamburgers

CHICAGO (AFP) — Le président de la chaîne de restaurants « fast food » McDonald's, M. Edward Rensi, grillera le cinquante milliardième hamburger maison, mardi à New York, pour l'un des fondateurs de la compagnie M. Dick McDonald.

McDonald's, qui compte 8,000 restaurants répartis dans 31 pays, projette la création de 500 restaurants supplémentaires par an. Les chiffres d'affaires et bénéfices de la chaîne ont été respectivement de \$3,2 milliards US et \$364,2 millions US au cours des quatre derniers trimestres.

Dix-sept millions de personnes prennent au moins un repas par jour dans un établissement de la chaîne, selon M. Rensi, qui estime que le potentiel d'expansion à l'étranger de sa compagnie est de 1,600 restaurants par an. McDonald's vend 4,35 milliards de hamburgers par an.

M. Dick McDonald, 75 ans, et son frère Maurice, décédé en 1971, ont jeté les bases de la chaîne en ouvrant en 1948 un petit restaurant à San Bernardino (Californie), offrant en service accéléré des hamburgers, frites et des sodas.

Que représentent 50 milliards de hamburgers? En longueur (côte à côte): 118,84 fois le tour de la Terre, ou 12 aller et retour Terre-Lune. En masse: 30 paquebots Queen Elizabeth. En volume: près de 36,000 maisons individuelles moyennes bourrées du plancher au plafond. En temps de consommation: 13,7 millions d'années pour une famille de cinq personnes mangeant du hamburger matin et soir.



Avec son frère Maurice décédé en 1971, M. Richard McDonald, 75 ans, a ouvert en 1948 le premier restaurant de ce qui allait devenir la plus importante chaîne de restaurants du monde. Ils ont vendu McDonald's en 1964 à Ray Kroc pour la somme de \$2,7 millions. M. McDonald sera à New York aujourd'hui pour marquer la vente du 50 milliardième hamburger du groupe.

Les libéraux veulent créer un fonds de dépannage industriel en puisant dans les profits d'Hydro-Québec



M. Jean-Guy Parent

Monsieur Rodrigue Biron, ministre de l'Industrie et du Commerce et monsieur François Lebrun, président et directeur général de la SDI, sont heureux d'annoncer la reconduction du mandat de monsieur Jean-Guy Parent comme membre du conseil d'administration de la Société de développement industriel (SDI). Monsieur Jean-Guy Parent est maire de Boucherville et membre de plusieurs conseils d'administration d'entreprises privées et d'organismes.

THETFORD-MINES (PC) — Un gouvernement libéral créerait un fonds de dépannage industriel en puisant dans les profits substantiels que réalise Hydro-Québec, afin de venir en aide à des régions comme celle de Thetford-Mines où l'industrie de l'amianté connaît de sérieuses difficultés.

C'est ce qu'a promis, dimanche à Thetford-Mines, le chef du Parti libéral du Québec, M. Robert Bourassa, au cours d'un brunch qui a réuni de 500 à 600 personnes.

M. Bourassa juge inconcevable que le gouvernement laisse pourrir une telle situation dans la région de Thetford. Selon lui, le gouvernement péquiste devrait faire des efforts particuliers pour revaloriser les produits de l'amianté.

« Les millions de dol-

lars que le gouvernement dépense en publicité partisane pourraient être utilisés à de meilleures fins, comme par exemple au lancement d'une campagne publicitaire à l'échelon international pour aider à la revitalisation de l'industrie de l'amianté », a-t-il souligné.

Au pouvoir, M. Bourassa accroîtrait les relations commerciales entre le Québec et la

France. « Nous mousserions la vente des produits français en Amérique, alors que la France ferait la promotion en Europe des produits venant du Québec », a-t-il expliqué.

Le chef libéral a noté que c'est l'exploitation de la centrale de la Baie James qui permet à Hydro de réaliser des profits substantiels par la vente de ses surplus énergétiques. « Une partie

de ces bénéfices servirait à la création d'un fonds de développement régional pour venir en aide à des régions comme la vôtre », a précisé M. Bourassa.

Il a répété que l'étatisation des installations du producteur Société Asbestos, en février 1982, avait été « une pénible erreur », faisant remarquer que l'action payée \$42 ne vaut plus que \$8.

Un CADEAU de Noël qui fait toujours plaisir

POM
LES GÂTEAUX AUX FRUITS POM
pour plus de détails sur les grosseurs et les prix.
composez 933-3621

Pour votre **VOLVO 85**
JOUEZ GAGNANT AVEC

up-town
automobiles ltée
LE SEUL CONCESSIONNAIRE EXCLUSIF

VOLVO
À MONTRÉAL

Choisissez votre **DL, GL, Turbo ou 760 GLE** pour une livraison immédiate

Surveillez la présentation prochaine de la nouvelle **VOLVO 740**

Nouvelle garantie — 3 ans — kilométrage illimité sur tous les modèles 1985

up-town
automobiles ltée
400 boul. Décarie/Saint-Laurent
Métro du Collège 748-8807
Trophée du concessionnaire Volvo «par excellence» pour 1983

LES COLLECTIONS HAUTE-COUTURE DES STYLISTES EUROPÉENS DE LA MODE MASCULINE

VALENTINO • ARMANI
FERRE • ZEGNA
CERRUTI 1881 • UNGARO
HERMES • CHANEL
LANCEL • NINA RICCI
TED LAPIDUS • RODIER
FENDI • MISSONI
BORSALINO • SCARAB
BOSS • CELINE
CONTI MODIGLIANI
VALENTINI • AL PRISCO
GUFFANTI • PRATESI
DEL GRIFO

SÉLECTION LIMITÉE DE TAILLES COURTES, LONGUES ET FORTES

COLLECTIONS DE CHAUSSURES SIGNÉES
VALENTINO • CERRUTI 1881
ARMANI • FILLI ROSSETTI

LUOMO
1452 rue Peel, 844-1008

NE PAS MANQUER!

NOVEMBRE — DÉCEMBRE
DES SUPPLÉMENTS AU
DEVOIR

- De l'information
- Des dossiers
- Des analyses...

17 novembre: SALON DU LIVRE DE MONTRÉAL
Date de tombée: 9 novembre 1984
Contactez Jacqueline Avril

23 novembre: LE SYSTÈME PROFESSIONNEL QUÉBÉCOIS
Date de tombée: 16 novembre 1984
Contactez Vivianne Chénier

26 novembre: ÉCONOMIE AGRO-ALIMENTAIRE
Date de tombée: 23 novembre 1984
Contactez Vivianne Chénier

7 décembre: CADEAUX
Date de tombée: 30 novembre 1984
Contactez Francine Côté ou Jacqueline Avril

11 décembre: COMMUNICATIONS
Date de tombée: 7 décembre 1984
Contactez Vivianne Chénier

14 janvier: L'INDUSTRIE AUTOMOBILE
Date de tombée: 7 janvier 1985
Contactez Francine Côté ou Michelle Alie

25 janvier: LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT
Date de tombée: 18 janvier 1985
Contactez Michelle Alie

Pour information sur nos tarifs ou réservation d'espace, composez le:
844-3361

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

COMMUNICATION MARKETING

JEAN MORIN
vice-président planification,
Cossette Communication-Marketing

Les publicitaires n'ont pas à craindre le « pitonnage »

Encore réservées aux scénarios hollywoodiens des films de science fiction des années 60, les « télécommandes » magiques donnant accès à de multiples informations ont récemment envahis nos salons à un rythme tellement rapide qu'ils ont acquis aujourd'hui la même notoriété que les « Chestfield » traditionnels. Les câblo-sélecteurs font maintenant partie de notre environnement. Plusieurs y voient une menace importante notamment à cause de ce curieux instrument qui a la caractéristique particulière de présenter un certain nombre d'éminences en forme de pointes : les « pitons ». Il n'en fallait pas plus pour emprunter un mot jusqu'à maintenant réservé aux alpinistes et diagnostiquer un nouveau phénomène : le « pitonnage » des téléspectateurs.

Le problème
Certains penseurs en mal de diagnostics y ont vu une véritable révolution technologique menaçant, entre autres, l'industrie de la publicité. L'interrogation était facile : les gens « pitonnent-ils » pendant les pauses commerciales ? Les câblo-sélecteurs sont-ils en train de rendre les messages publicitaires complètement inefficaces ? Les inconditionnels de la télé que nous sommes viennent-ils de se prémunir définitivement des stratégies de communications commerciales ? Que vont faire les grands annonceurs nationaux ou les autres qui consacrent déjà une très forte partie de leurs investissements publicitaires en télévision ?

Toutes ces interrogations ont du sens, bien sûr, mais il faut vite se rassurer : le « pitonnage », à tout le moins selon Nielsen, ne semble pas constituer une grande menace pour le milieu des annonceurs.

L'étude de Nielsen

La société Nielsen est, aux États-Unis, la plus importante firme de sondages de télévision et la seule qui livre des résultats à la fois « ré-seau » et « marché par marché ». La fiabilité des sondages Nielsen ne fait aucun doute. Il en est de même de la fiabilité de la recherche qu'a entreprise Nielsen l'an dernier sur cet « épineux » sujet. Au plan méthodologique, les chercheurs de la société ont installé des « boîtes noires » sur des téléviseurs, boîtes qui permettent d'enregistrer minute par minute les « mouvements » de l'appareil : ouvert ou fermé, station écoutée, etc. Méthodologiquement, ces boîtes furent installées longtemps avant la recherche afin d'éliminer le biais qu'on aurait pu supposer immédiatement après l'installation.

Selon cette étude, pour chaque minute de diffusion, il n'y a que 3% de l'auditoire qui change de canal en soirée comparativement à 2% en journée. De plus, le « pitonnage » se produit surtout au début et à la fin des émissions mais dans une proportion plus faible que celle qu'on pourrait anticiper. En effet, environ 12% des téléspectateurs changent de canal et le résultat comprend ceux et celle qui ouvrent ou ferment leurs appareils.

Par rapport aux commerciaux, on ne dénote aucune différence significative avec les émissions : les téléspectateurs « pitonnent » autant pendant les messages publicitaires que durant les programmes.

Auditoire qui change de canal par minute aux États-Unis

	Avec commercial	Sans commercial
Soirée		
20 à 21 heures	3 %	4 %
21 à 22 heures	3 %	2 %
22 à 23 heures	2 %	2 %
Journée	3 %	2 %

Comme on pouvait s'y attendre, les foyers câblés changent plus souvent de canal que ceux qui ne le sont pas. Ceux qui sont abonnés à la télévision payante ont le réflexe du pitonnage encore plus développé. Les gens qui ne sont pas câblés ne sont pas à l'abri du phénomène même s'ils ne jouissent pas de l'instrument de prédilection : en soirée, par exemple, 14% d'entre eux changent de canal par rapport à 18% pour ceux qui possèdent un convertisseur. En journée, on observe très peu de différences, notamment au début et à la fin des émissions. Ces données américaines sont confirmées en ce qui a trait aux grandes tendances qu'elles expriment par une autre recherche européenne.

En effet, en Angleterre, l'agence NCK a étudié le phénomène et prétend que le « pitonnage » avec convertisseur pendant les pauses commerciales va chercher 7% de l'auditoire potentiel.

Le « pitonnage » chez nous

Au Canada, nous ne disposons pas d'études scientifiques sérieuses s'attardant sur le phénomène. Nous pouvons par ailleurs à mon avis, extrapoler les résultats étrangers par voie de proportion selon l'importance de la câblo-distribution chez nous.

	Foyers avec câble	Foyers avec convertisseur
Canada	60 %	44 %
États-Unis	39 %	18 %

Bureau de télévision du Canada, T.V. Basics 1984

Puisqu'il y a environ deux fois plus de convertisseurs au Canada qu'aux États-Unis, il semble, selon nous, acceptable de doubler l'ampleur du phénomène : cela signifie qu'à chaque minute, 6% des téléspectateurs changeraient de canal, ce qui ne semble guère significatif pour le moment.

Conclusions
En communication ou en marketing, il faut être bon joueur, un peu philosophe. Permettez-moi deux conclusions :

D'abord, même si à chaque minute commerciale, 8 ou 10% des téléspectateurs changeaient de canal d'un bout à l'autre du pays, ils auraient de fortes chances de tomber sur d'autres messages publicitaires. Eh oui !... Alors, plutôt que de voir un seul message, ils verraient des parties de plusieurs messages, ce qui peut constituer une certaine valeur de rappel.

D'autre part, le câblo-sélecteur est certainement la meilleure invention depuis l'origine de la télévision pour garder le téléspectateur devant le petit écran. Plutôt que de s'éloigner de son poste au moment où il perd de l'intérêt, le téléspectateur change de canal, change de canal...



PATEK PHILIPPE
GENÈVE

ELLIPSE D'OR.
Une ligne qui distingue Patek Philippe - comme elle distingue ceux qui la portent.

PRIMAVERESI & KAUFMANN
Joailliers - Gemmologues
1432 de la Montagne
(514) 845-2385

Avec l'achat de Provisions St-Félix, Aligro conquiert un nouveau marché

PAUL DURIVAGE

La corporation Aligro Inc. s'est portée acquéreur de toutes les actions ordinaires et privilégiées de la compagnie Provisions Saint-Félix Ltée pour un montant de près de un million de dollars.

La nouvelle a été annoncée officiellement hier par le président du conseil et chef de la direction de Aligro, M. Paul-Emile Grenier.

« Par cette transaction, Aligro devient la cinquième puissance dans le domaine de l'alimentation au Québec », a précisé M. Grenier. Au premier rang figure Proviso, suivie par Steinberg, Métro-Richelieu et IGA-Bonprix.

Avec cette nouvelle acquisition, le grossiste en alimentation et tabac de Thetford Mines prévoit en effet porter son chiffre d'affaires à \$ 200 millions pour l'exercice financier prenant fin le 31 mars prochain. Selon ses dernières projec-

tions, Aligro générerait à elle-seule des revenus de \$ 160 millions, ce à quoi s'ajoutent les \$ 40 millions de chiffre d'affaires annuel de la nouvelle division. Le prospectus qui accompagnait la première émission publique d'actions de l'entreprise faisait état de prévisions beaucoup plus modestes.

Cette acquisition reflète par ailleurs l'expansion qu'entend prendre l'entreprise régionale à l'extérieur de son fief traditionnel. Selon M. Grenier, Aligro couvre environ 80 % du territoire de l'Est du Québec. Provisions St-Félix y ajoute la région de Lanaudière dont elle est le plus important centre de distribution en gros de produits alimentaires.

« La prochaine offensive vise Québec », a déclaré M. Grenier. Celle-ci passera par l'établissement de nouvelles franchises favorisé par une importante campagne de promotion. La région serait facilement desservi à même les en-



trepôts et les facilités de transports se trouvant à Thetford Mines.

Provisions Saint-Félix appartenait jusqu'à récemment à M. Gérard Dufresne et sa famille. M. Grenier a précisé que les administrateurs actuels demeureraient en place, sauf pour M. Du-

fresne qui a manifesté son désir de prendre sa retraite.

Quelque 1.200 épiciers indépendants sont affiliés à Aligro. Ceux-ci se retrouvent sous ses sept bannières. Servi Mart, Servi Pro, Servi Plus, Servi Express, Sertard, Marché Dynamique et

Action Plus.

La période de 26 semaines se terminant le 28 septembre dernier a généré des ventes de \$ 74.8 millions, comparativement à \$ 55.0 millions pour la même période de l'année précédente, soit une augmentation de 37 %. La direction de l'entreprise s'est malgré tout dite déçue de ce résultat qu'elle a imputée principalement aux divers problèmes que le secteur alimentaire a connu au cours du dernier trimestre, du développement d'une nouvelle bannière commerciale et de l'intégration de deux nouvelles filiales. Au cours des six dernières années, le taux d'accroissement composé annuel des ventes fut de 45 %.

En bout de colonne le bénéfice semestriel s'est inscrit à \$ 1.5 million, à comparer avec \$ 1.1 million un an plus tôt. Le bénéfice afférant à chacune des actions ordinaires est demeuré inchangé à 45 cents en raison de l'émission de

700.000 actions additionnelles entretemps. Ces actions émises à un prix unitaire de \$ 5 ont été inscrites à la cote de la Bourse de Montréal le neuf mai dernier. La dernière transaction enregistrée en fixait la valeur à \$ 7.25.

Crédit Foncier
FIDUCIAIRE CREDIT FONCIER



ROBERT PANET-RAYMOND

M. Michel M. Lessard, président et chef de la direction du Crédit Foncier, annonce la nomination de M. Robert Panet-Raymond au poste de vice-président exécutif.

Avant cette nomination, M. Panet-Raymond était premier vice-président, Services financiers, réseau des succursales. Diplômé de l'École Polytechnique de Montréal et du Harvard Business School, il est entré au Crédit Foncier en 1977. M. Panet-Raymond est responsable de la commercialisation des produits et services financiers du Crédit Foncier ainsi que du service aux clients.

Le Crédit Foncier, dont l'actif dépasse \$2.8 milliards, a comme activité principale de consentir des prêts à terme sur des propriétés et autres immobilisations, et de distribuer des produits d'épargne et de placement concurrentiels, au public, aux investisseurs ainsi qu'aux institutions financières. Fondée en 1880, la Société sert sa nombreuse clientèle à partir d'un réseau de succursales qui s'étend de St. John's à Victoria.

Évitant la question des dollars

Mulroney ne parle plus que de confiance

PIERRE APRIL

OTTAWA (PC) - La confiance et la concertation entre les investisseurs, le milieu des entreprises, les provinces et le gouvernement fédéral conservateur suffiront à créer des emplois et à trouver l'argent nécessaire pour réduire le déficit d'une tranche de \$10 milliards au cours des prochains mois.

Interrogés encore une fois, hier aux Communions, sur les pertes d'emplois occasionnées par les restrictions budgétaires annoncées dans l'Exposé économique du 8 novembre, le premier

ministre Brian Mulroney et ses collègues du Cabinet, MM. Michael Wilson et Sinclair Stevens ont répété le refrain qu'ils ont adopté depuis qu'ils forment le gouvernement.

« L'Exposé économique, a souligné M. Mulroney, ne donnait que les grandes lignes de nos politiques qui seront suivies d'une série d'autres mesures de consultation avec les syndicats, le secteur privé et les provinces et, au printemps prochain, lors de la présentation du budget, nous donnerons plus de précision. »

Pour sa part, quand on lui a demandé où il prendra l'argent pour

réduire le déficit, le ministre Michael Wilson a répondu invariablement qu'il s'agissait avant tout de créer un climat de confiance. « Je veux vous assurer, a-t-il dit hier, que cette réduction ne se fera pas seulement en coupant dans les dépenses, il y a l'élément commun de la croissance de l'économie qui deviendra une partie importante de la politique de ce gouvernement. »

Lorsqu'un néo-démocrate a demandé au ministre de l'Expansion industrielle et régionale, M. Sinclair Stevens, si la décision du gouvernement de retrancher \$525 millions de son minis-

tère ne risquait pas de faire perdre des emplois à plus de 55.000 personnes, il a répondu que contrairement à ce que son interlocuteur voulait laisser croire le budget révisé représentait encore une augmentation de 35 pour cent pour la

prochaine année, comparativement à l'exercice en cours. « Seul un socialiste, a-t-il ajouté, peut penser que cela fera perdre des emplois au Canada. » Le ministre Stevens s'est d'ailleurs dit convaincu qu'on ne pouvait pas être socialiste tout en sachant compter.

Les dernières statistiques sur le chômage, les prévisions économiques du Conférence Board, le nouvel indice de l'inflation sous les quatre pour cent, sont le plus bel exemple, selon les conservateurs, qui ne

forment le gouvernement que depuis le 17 septembre dernier, qu'ils sont sur la bonne voie. Pour le premier ministre 32.000 nouveaux emplois créés depuis son assermentation « c'est pas mal pour un début ».

« Ce que j'ai dit durant la campagne électorale, a souligné M. Mulroney, c'est que nous serions appelés à faire face à de graves problèmes économiques et cela a été confirmé. Toutefois, depuis l'élection et l'assermentation du nouveau gouvernement, même si les améliorations sont encore modestes, il y a eu 32.000 nouveaux emplois et les taux d'intérêt et l'inflation ont atteint leur niveau le plus bas. Ce n'est que le début de tout ce que nous pourrions accomplir en travaillant tous ensemble. »

Télémedia décidera d'ici trois semaines si elle tentera de former la seconde chaîne de télévision privée

MIVILLE TREMBLAY

MONTREAL (PC) - Télémedia décidera d'ici trois semaines si elle se lancera dans le projet d'une deuxième chaîne privée de télévision. Auparavant, elle doit encore s'assurer de sa rentabilité, a déclaré M. Philippe de Gaspé Beaubien à l'issue d'un dîner devant le Canadian Club de Montréal.

Le président de Télémedia n'a jamais caché son désir de lancer cette chaîne française, mais ne sait pas encore, après avoir dépensé \$212.000 en études sur cinq ans, si le projet est viable sur le plan commercial. Le plan envisagé par Télémedia exigeait un investissement de \$50 millions, en autant bien entendu qu'il obtienne l'aval du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

Le financement d'un tel projet n'a pas encore été établi mais la présence de l'homme d'affaires pour un nombre limité d'actionnaires semble exclure, pour l'instant tout au moins, la possibilité que la compagnie procède à une première émission publique d'actions.

Par ailleurs, M. de Gaspé Beaubien a déclaré que Cantel, dont Télémedia possède 30 % des actions, serait fin prête le premier juillet prochain pour l'ouverture du marché du téléphone portatif utilisant la tech-

nologie cellulaire.

On sait que l'ancien gouvernement libéral à Ottawa avait octroyé un moratoire pour éviter que Bell Canada, qui est le seul concurrent, ne mange Cantel tout rond dès le départ de la course, par la seule vertu d'être prête plus tôt.

M. de Gaspé Beaubien croit que le marché de la téléphonie cellulaire prendra du temps avant de se développer mais pense néanmoins qu'il offre un grand potentiel. Selon lui, la demande ne proviendra pas principalement de propriétaires de voitures de luxe, mais d'entrepreneurs indépendants qui sont continuellement sur la route, tels les plombiers, et pour la transmission de données informatiques.

Cantel nécessitera des investissements de \$100 millions au cours des premières années.

Le président de Télémedia a été discret dans ses commentaires sur les finances du plus grand réseau privé de stations radios au Canada. Il a dit que pour la première fois cette année, et après 12 ans d'existence, le chiffre d'affaires de la compagnie franchirait le cap des \$100 millions. Il a cependant souligné que la rentabilité du réseau n'était pas aussi élevée que pour d'autres stations, car sa compagnie réalise beaucoup d'investissements et se spécialise dans l'acquisition de stations en difficulté.



LE DEVOIR
ESSENTIEL!

PERMETTEZ À MARATHON BROWN D'AJOUTER 100 000\$ À VOTRE REER

Si vous effectuez, chaque année, seulement 8 transactions de 900 actions à 95 chacune, et les portez à votre compte REER autorisé, votre épargne sur la commission (comparativement au taux régulier), placée à un taux d'intérêt composé de 10% par année pendant 25 ans, excédera les 100 000\$. L'épargne réalisée sur ces mêmes transactions, placée à 10% par année pendant 11 ans, vous rapportera plus de 20 000\$. D'une façon ou d'une autre, cette épargne représente une énorme contribution à votre REER et tous les investisseurs avisés y ont accès tout en économisant, grâce à MARATHON BROWN, jusqu'à 85% sur la pleine commission des courtiers réguliers. L'épargne ainsi réalisée suffit à faire du régime enregistré d'épargne-retraite MARATHON BROWN, le REER le plus avantageux qui soit. Ajoutez les autres caractéristiques alléchantes et vous obtenez un régime de retraite tout à fait remarquable: vous bénéficiez d'un taux d'intérêt hautement concurrentiel sur les excédents de caisse entre chaque placement, et vous avez accès aux bons du Trésor du gouvernement canadien, aux obligations d'épargne du Canada ainsi qu'à d'autres formes d'investissement admissibles au REER, moyennant la modeste somme de 50\$, soit la moitié du tarif régulier.

Si vous effectuez, chaque année, seulement 8 transactions de 900 actions à 95 chacune, et les portez à votre compte REER autorisé, votre épargne sur la commission (comparativement au taux régulier), placée à un taux d'intérêt composé de 10% par année pendant 25 ans, excédera les 100 000\$. L'épargne réalisée sur ces mêmes transactions, placée à 10% par année pendant 11 ans, vous rapportera plus de 20 000\$. D'une façon ou d'une autre, cette épargne représente une énorme contribution à votre REER et tous les investisseurs avisés y ont accès tout en économisant, grâce à MARATHON BROWN, jusqu'à 85% sur la pleine commission des courtiers réguliers. L'épargne ainsi réalisée suffit à faire du régime enregistré d'épargne-retraite MARATHON BROWN, le REER le plus avantageux qui soit. Ajoutez les autres caractéristiques alléchantes et vous obtenez un régime de retraite tout à fait remarquable: vous bénéficiez d'un taux d'intérêt hautement concurrentiel sur les excédents de caisse entre chaque placement, et vous avez accès aux bons du Trésor du gouvernement canadien, aux obligations d'épargne du Canada ainsi qu'à d'autres formes d'investissement admissibles au REER, moyennant la modeste somme de 50\$, soit la moitié du tarif régulier.

Le service de qualité MARATHON BROWN offre un REER qui défie toute compétition. Il est conçu spécialement pour vous, l'investisseur expérimenté, et vous procure les nombreux avantages suivants: exécutions rapides et précises, accès immédiat aux cotations sur appel, aux données sur le cours du marché et à votre état de compte, confirmations par écrit dès le lendemain, ou par téléphone sur demande, comptabilité rigoureuse,

MARATHON BROWN
COURTIER ASSOCIÉS VÉRITABLES

Veuillez me faire parvenir votre brochure sur les escomptes véritables. FRANÇAIS ANGLAIS
MARATHON BROWN, Édifice Sun Life
1155, rue Metcalfe, suite 2160
Montréal, Québec H3B 2N6

MONTREAL 875-7421
1-800-361-8600
(au Québec, hors de Montréal)

Nom _____
Adresse _____
Ville _____ Prov. _____
Code Postal _____ Tel. _____

IMPORTANT: Si vous ouvrez un compte REER avant le 31 décembre 1984, MARATHON BROWN renoncera aux frais annuels pour l'année en cours.

MARATHON BROWN & CIE INC. est une filiale de la Société de valeurs First Marathon Limitée, membre des bourses de Montréal, de Toronto, de l'Albertain, et de Vancouver, ayant accès à toutes les bourses de valeurs et d'options aux États-Unis.

LE DEVOIR COMPTABLE

L'indice 300 à la baisse

TORONTO (PC) — Les cours se sont tassés et les affaires étaient calmes, hier à la Bourse de Toronto. L'indice composé a fait une chute de 19,49 points et marqua 2379,52 au terme de la séance.

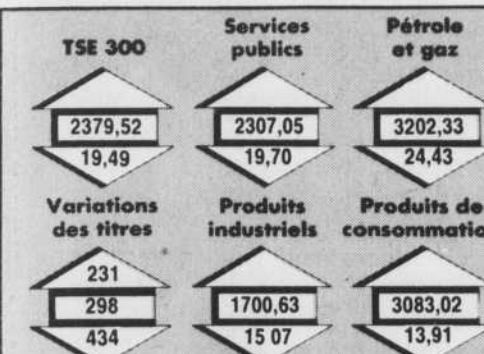
Le volume des transactions a diminué à 7,4 millions d'actions, comparativement à 8,52 millions vendredi dernier.

Dans les valeurs industrielles traitées, Inter-City Gas perd 1,4 à 59,1. Dome Petroleum baisse de \$2,40. Scotia Enterprises 1-4 à \$33,1-2 et Bank of Nova Scotia 1-4 à \$12,3-4. Daon Development a gagné 13 cents à \$1,35 et Trimac Ltd 20 cents à \$3,95.

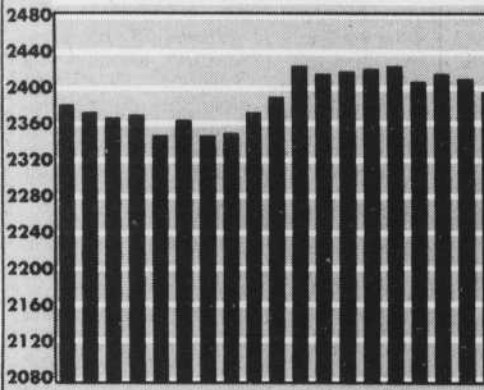
Dans le secteur des mines, Dome Mines cède 1-8 à \$11,3-4 et Lac Minerals 1-4 à \$32,1-2. Dickenson B gagne 1-4 à \$5,3-4.

Du côté des pétroles, Dome Canada abandonne 1-8 à \$6,1-4. Ranger Oil 1-8 à \$7,1-4 et Czar Resources 13 cents à \$1,32. Carlyle Energy gagne un cent à 55 cents.

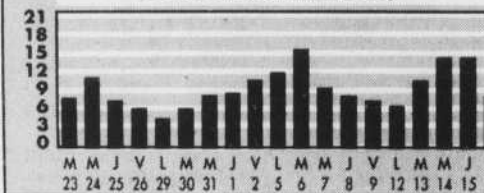
Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE



INDICE GÉNÉRAL



VOLUME (en millions)



Code	Abbr.	Cours	Chang.	Code	Abbr.	Cours	Chang.
AMCA	1	3174,50	+19%	177A	1	177,10	+16%
AMCP	1	3000,00	+24%	177B	1	177,10	+16%
AMER	1	3000,00	+24%	177C	1	177,10	+16%
AMER	1	3000,00	+24%	177D	1	177,10	+16%
AMER	1	3000,00	+24%	177E	1	177,10	+16%
AMER	1	3000,00	+24%	177F	1	177,10	+16%
AMER	1	3000,00	+24%	177G	1	177,10	+16%
AMER	1	3000,00	+24%	177H	1	177,10	+16%
AMER	1	3000,00	+24%	177I	1	177,10	+16%
AMER	1	3000,00	+24%	177J	1	177,10	+16%

FONDS MUTUELS

Abbr.	Cours	Chang.	Abbr.	Cours	Chang.
AGF	15,87		AGF	15,87	
AGF	15,87		AGF	15,87	
AGF	15,87		AGF	15,87	
AGF	15,87		AGF	15,87	
AGF	15,87		AGF	15,87	
AGF	15,87		AGF	15,87	
AGF	15,87		AGF	15,87	
AGF	15,87		AGF	15,87	
AGF	15,87		AGF	15,87	

Code	Abbr.	Cours	Chang.	Code	Abbr.	Cours	Chang.
Comp Res A	405	118	177A	177A	1	177,10	+16%
Comp Res B	840	99	18	177B	1	177,10	+16%
Comp Res C	200	116	16	177C	1	177,10	+16%
Comp Res D	2300	460	40	177D	1	177,10	+16%
Comp Res E	1027	127	12	177E	1	177,10	+16%
Comp Res F	1200	240	24	177F	1	177,10	+16%
Comp Res G	1200	240	24	177G	1	177,10	+16%
Comp Res H	1200	240	24	177H	1	177,10	+16%
Comp Res I	1200	240	24	177I	1	177,10	+16%
Comp Res J	1200	240	24	177J	1	177,10	+16%

Code	Abbr.	Cours	Chang.	Code	Abbr.	Cours	Chang.
Comp Res K	1200	240	24	177K	1	177,10	+16%
Comp Res L	1200	240	24	177L	1	177,10	+16%
Comp Res M	1200	240	24	177M	1	177,10	+16%
Comp Res N	1200	240	24	177N	1	177,10	+16%
Comp Res O	1200	240	24	177O	1	177,10	+16%
Comp Res P	1200	240	24	177P	1	177,10	+16%
Comp Res Q	1200	240	24	177Q	1	177,10	+16%
Comp Res R	1200	240	24	177R	1	177,10	+16%
Comp Res S	1200	240	24	177S	1	177,10	+16%
Comp Res T	1200	240	24	177T	1	177,10	+16%

Code	Abbr.	Cours	Chang.	Code	Abbr.	Cours	Chang.
Comp Res U	1200	240	24	177U	1	177,10	+16%
Comp Res V	1200	240	24	177V	1	177,10	+16%
Comp Res W	1200	240	24	177W	1	177,10	+16%
Comp Res X	1200	240	24	177X	1	177,10	+16%
Comp Res Y	1200	240	24	177Y	1	177,10	+16%
Comp Res Z	1200	240	24	177Z	1	177,10	+16%
Comp Res AA	1200	240	24	177AA	1	177,10	+16%
Comp Res AB	1200	240	24	177AB	1	177,10	+16%
Comp Res AC	1200	240	24	177AC	1	177,10	+16%
Comp Res AD	1200	240	24	177AD	1	177,10	+16%

Code	Abbr.	Cours	Chang.	Code	Abbr.	Cours	Chang.
Comp Res AE	1200	240	24	177AE	1	177,10	+16%
Comp Res AF	1200	240	24	177AF	1	177,10	+16%
Comp Res AG	1200	240	24	177AG	1	177,10	+16%
Comp Res AH	1200	240	24	177AH	1	177,10	+16%
Comp Res AI	1200	240	24	177AI	1	177,10	+16%
Comp Res AJ	1200	240	24	177AJ	1	177,10	+16%
Comp Res AK	1200	240	24	177AK	1	177,10	+16%
Comp Res AL	1200	240	24	177AL	1	177,10	+16%
Comp Res AM	1200	240	24	177AM	1	177,10	+16%
Comp Res AN	1200	240	24	177AN	1	177,10	+16%

Code	Abbr.	Cours	Chang.	Code	Abbr.	Cours	Chang.
Comp Res AO	1200	240	24	177AO	1	177,10	+16%
Comp Res AP	1200	240	24	177AP	1	177,10	+16%
Comp Res AQ	1200	240	24	177AQ	1	177,10	+16%
Comp Res AR	1200	240	24	177AR	1	177,10	+16%
Comp Res AS	1200	240	24	177AS	1	177,10	+16%
Comp Res AT	1200	240	24	177AT	1	177,10	+16%
Comp Res AU	1200	240	24	177AU	1	177,10	+16%
Comp Res AV	1200	240	24	177AV	1	177,10	+16%
Comp Res AW	1200	240	24	177AW	1	177,10	+16%
Comp Res AX	1200	240	24	177AX	1	177,10	+16%

Code	Abbr.	Cours	Chang.	Code	Abbr.	Cours	Chang.
Comp Res AY	1200	240	24	177AY	1	177,10	+16%
Comp Res AZ	1200	240	24	177AZ	1	177,10	+16%
Comp Res BA	1200	240	24	177BA	1	177,10	+16%
Comp Res BB	1200	240	24	177BB	1	177,10	+16%
Comp Res BC	1200	240	24	177BC	1	177,10	+16%
Comp Res BD	1200	240	24	177BD	1	177,10	+16%
Comp Res BE	1200	240	24	177BE	1	177,10	+16%
Comp Res BF	1200	240	24	177BF	1	177,10	+16%
Comp Res BG	1200	240	24	177BG	1	177,10	+16%
Comp Res BH	1200	240	24	177BH	1	177,10	+16%
Comp Res BI	1200	240	24	177BI	1	177,10	+16%

Code	Abbr.	Cours	Chang.	Code	Abbr.	Cours	Chang.
Comp Res BJ	1200	240	24	177BJ	1	177,10	+16%
Comp Res BK	1200	240	24	177BK	1	177,10	+16%
Comp Res BL	1200	240	24	177BL	1	177,10	+16%
Comp Res BM	1200	240	24	177BM	1	177,10	+16%
Comp Res BN	1200	240	24	177BN	1	177,10	+16%
Comp Res BO	1200	240	24	177BO	1	177,10	+16%
Comp Res BP	1200	240	24	177BP	1	177,10	+16%
Comp Res BQ	1200	240	24	177BQ	1	177,10	+16%
Comp Res BR	1200	240	24	177BR	1	177,10	+16%
Comp Res BS	1200	240	24	177BS	1	177,10	+16%

Code	Abbr.	Cours	Chang.	Code	Abbr.	Cours	Chang.
Comp Res BT	1200	240	24	177BT	1	177,10	+16%
Comp Res BU	1200	240	24	177BU	1	177,10	+16%
Comp Res BV	1200	240	24	177BV	1	177,10	+16%
Comp Res BW	1200	240	24	177BW	1	177,10	+16%
Comp Res BX	1200	240	24	177BX	1	177,10	+16%
Comp Res BY	1200	240	24	177BY	1	177,10	+16%
Comp Res BZ	1200	240	24	177BZ	1	177,10	+16%
Comp Res CA	1200	240	24	177CA	1	177,10	+16%
Comp Res CB	1200	240	24	177CB	1	177,10	+16%
Comp Res CC	1200	240	24	177CC	1	177,10	+16%

Code	Abbr.	Cours	Chang.	Code	Abbr.	Cours	Chang.
Comp Res CD	1200	240	24	177CD	1	177,10	+16%
Comp Res CE	1200	240	24	177CE	1	177,10	+16%
Comp Res CF	1200	240	24	177CF	1	177,10	+16%
Comp Res CG	1200	240	24	177CG	1	177,10	+16%
Comp Res CH	1200	240	24	177CH	1	177,10	+16%
Comp Res CI	1200	240	24	177CI	1	177,10	+16%
Comp Res CJ	1200	240	24	177CJ	1	177,10	+16%
Comp Res CK	1200	240	24	177CK	1	177,10	+16%
Comp Res CL	1200	240	24	177CL	1	177,10	+16%
Comp Res CM	1200	240	24	177CM	1	177,10	+16%

Code	Abbr.	Cours	Chang.	Code	Abbr.	Cours	Chang.
Comp Res CN	1200	240	24	177CN	1	177,10	+16%
Comp Res CO	1200	240	24	177CO	1	177,10	+16%
Comp Res CP	1200	240	24	177CP	1	177,10	+16%
Comp Res CQ	1200	240	24	177CQ	1	177,10	+16%
Comp Res CR	1200	240	24	177CR	1	177,10	+16%
Comp Res CS	1200	240	24	177CS	1	177,10	+16%
Comp Res CT	1200	240	24	177CT	1	177,10	+16%
Comp Res CU	1200	240	24	177CU	1	177,10	+16%
Comp Res CV	1200	240	24	177CV	1	177,10	+16%
Comp Res CW	1200	240	24	177CW	1	177,10	+16%

Code	Abbr.	Cours	Chang.	Code	Abbr.	Cours	Chang.
Comp Res CX	1200	240	24	177CX	1	177,10	+16%
Comp Res CY	1200	240	24	177CY	1	177,10	+16%
Comp Res CZ	1200	240	24	177CZ	1	177,10	+16%
Comp Res DA	1200	240	24	177DA	1	177,10	+16%
Comp Res DB	1200	240	24	177DB	1	177,10	+16%
Comp Res DC	1200	240	24	177DC	1	177,10	+16%
Comp Res DD	1200	240	24	177DD	1	177,10	+16%
Comp Res DE	1200	240	24	177DE	1	177,10	+16%
Comp Res DF	1200	240	24	177DF	1	177,10	+16%
Comp Res DG	1200	240	24	177DG	1	177,10	+16%

Code	Abbr.	Cours	Chang.	Code	Ab
------	-------	-------	--------	------	----

LE DEVOIR ECONOMIQUE

MONTREAL

Indice général en retrait

MONTREAL (PC) — Le marché des valeurs a retrait pour la troisième séance consécutive, hier à la Bourse de Montréal. L'indice général a fini la journée en recul de 1,26 point, à 118,22. En tout, 1.335,73 actions ont été brassées, contre 2.943,67 vendredi dernier.

Le compartiment des produits forestiers a cédé 1,72 à 138,77, les mines 1,63 à 118,35, les hydrocarbures 0,89 à 127,93, les banques 0,80 à 110,41 et les services publics 0,78 à 115,09. Tous les biens d'équipement ont progressé de 0,44 à 109,62.

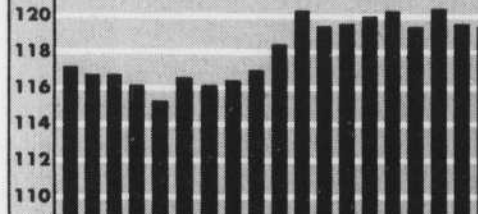
Parmi les titres les plus traités, Hiram Walker perd 1-8 à \$25-18 (51,413 actions) et Kiema abandonne 1-4 à \$22 (21,000 actions).

Par ailleurs, Placer perd 1-3 à \$24-38, Domet 3-8 à \$33-18, Falcon Ltd 1-4 à \$16-14, Norcen Energy 1-4 à \$17-3-4, Seagram 1-4 à \$49-1-4, Bell Canada Enterprises 1-8 à \$33-5-8, Long Lac Minerals 1-8 à \$32-5-8, Northern Telecom 1-8 à \$47-1-2 et Rio Algom 1-8 à \$21-5-8. A l'opposé, Texaco Canada gagne 1-8 à \$38-1-2.

Sur un total de 308 titres mis en jeu, 69 sont gagnants, 146 perdants et 93 inchangés. Dans les valeurs de second ordre, Bateman gagne un cent à 14 cents, Rouyn 25 cents à 95 cents, et Muscochem 20 cents à \$2-48.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE. Tables for XXM MARCHÉ, XCO HYDRO-CARBURE, XCB BANCAIRE, XCF PRODUITS FORESTIERS, and XCM MINES ET METAUX.

VARIATIONS DES TITRES. Tables showing percentage changes for various market indices.



INDICE GÉNÉRAL

Table of the general index with columns for month, high, low, and settlement prices.

VOLUME (en millions)

Table showing monthly trading volumes in millions of shares from May to December.

OPTIONS

Table of call and put options for various stocks, including prices and terms.

CONTRATS A TERME

sur le bois de sciage de l'Est. Table listing futures contracts for lumber and related products.

DEVICES

Table of exchange rates for various countries including Africa, Europe, and Asia.

DEVICES

Table of exchange rates for various countries including Africa, Europe, and Asia.

DEVICES

Table of exchange rates for various countries including Africa, Europe, and Asia.

DEVICES

Table of exchange rates for various countries including Africa, Europe, and Asia.

DEVICES

Table of exchange rates for various countries including Africa, Europe, and Asia.

DEVICES

Table of exchange rates for various countries including Africa, Europe, and Asia.

STOCKS

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

STOCKS

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

STOCKS

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

STOCKS

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

STOCKS

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

STOCKS

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

STOCKS

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

STOCKS

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

STOCKS

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

STOCKS

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

STOCKS

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

STOCKS

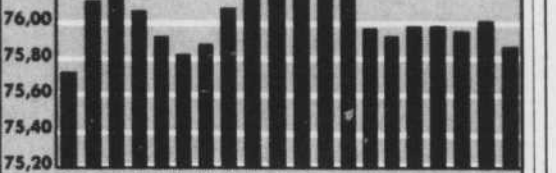
Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALEAIT HIER 75,96 CENTS US 0,04

LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALEAIT HIER 75,96 CENTS US 0,04



LE DOLLAR CANADIEN

Table showing the value of the Canadian dollar in US cents for various months.

LE DOLLAR CANADIEN

Table showing the value of the Canadian dollar in US cents for various months.

LE DOLLAR CANADIEN

Table showing the value of the Canadian dollar in US cents for various months.

LE DOLLAR CANADIEN

Table showing the value of the Canadian dollar in US cents for various months.

LE DOLLAR CANADIEN

Table showing the value of the Canadian dollar in US cents for various months.

LE DOLLAR CANADIEN

Table showing the value of the Canadian dollar in US cents for various months.

LE DOLLAR CANADIEN

Table showing the value of the Canadian dollar in US cents for various months.

LE DOLLAR CANADIEN

Table showing the value of the Canadian dollar in US cents for various months.

LE DOLLAR CANADIEN

Table showing the value of the Canadian dollar in US cents for various months.

LE DOLLAR CANADIEN

Table showing the value of the Canadian dollar in US cents for various months.

TAUX D'INTERET

Table of interest rates for various institutions and terms.

TAUX D'INTERET

Table of interest rates for various institutions and terms.

TAUX D'INTERET

Table of interest rates for various institutions and terms.

TAUX D'INTERET

Table of interest rates for various institutions and terms.

TAUX D'INTERET

Table of interest rates for various institutions and terms.

TAUX D'INTERET

Table of interest rates for various institutions and terms.

TAUX D'INTERET

Table of interest rates for various institutions and terms.

TAUX D'INTERET

Table of interest rates for various institutions and terms.

TAUX D'INTERET

Table of interest rates for various institutions and terms.

TAUX D'INTERET

Table of interest rates for various institutions and terms.

TAUX D'INTERET

Table of interest rates for various institutions and terms.

TAUX D'INTERET

Table of interest rates for various institutions and terms.

BENEFICES

Argyle Energy Corp. neuf mois clos 30 sept. 1984, \$862,000 ou 20 cents par action; 1983, \$408,000 ou 11 cents.

Cineplex Corp. neuf mois clos 27 sept. 1984, \$1,326,000 ou 33 cents; 1983, \$742,000 ou 18 cents.

Keeg Restaurants Ltd. neuf mois: 1984, \$463,873; 1983, \$1,439,993.

L.T.L. Industries Ltd. neuf mois clos 31 août 1984, \$537,000, perte, 40 cents; 1983, \$823,000 ou 59 cents.

Inverness Petroleum Ltd. trimestre clos 30 sept. 1984, \$436,000 ou 1,5 cent; 1983, \$467,000 ou 1,9 cent.

Ivaco Inc. neuf mois clos 30 sept. 1984, \$26,500,000; 1983, \$3,700,000, perte.

Leigh Instruments Ltd. trimestre clos 30 sept. 1984, \$281,000 ou trois cents; 1983, \$109,000, perte, deux cents.

Market Fenn Ltd. neuf mois clos 30 sept. 1984, \$1,709,055, perte, \$2,77; 1983, \$110,311, perte, 17,9 cents.

Molson Companies Ltd. semestre clos 30 sept. 1984, \$44,400,000 ou \$1,42; 1983, \$51,200,000 ou \$1,63.

Night Hawk Resources, exercice clos 31 août 1984, \$332,500 ou trois cents; 1983, \$269,880, perte.

Northgate Exploration Ltd. neuf mois clos 30 sept. 1984, \$5,583,000 ou 50 cents; 1983, \$7,062,000, perte, 75 cents.

Saxton Industries Ltd. ex. clos 31 août 1984, \$223,463; 1983, \$299,475, perte.

Trans Canada Glass Ltd. neuf mois clos 30 sept. 1984, \$3,112,239 ou \$2,58; 1983, \$2,700,000 ou \$2,13.

Trimac, neuf mois clos 30 sept. 1984, \$58,035,000, perte; \$1,81 cent; 1983, \$1,801,000, perte, sept cents.

OBLIGATIONS

TORONTO (PC) — Les cours étaient à la hausse et l'activité modérée, hier dans le marché canadien des obligations.

Le court terme a gagné un huitième de point, le moyen terme trois huitièmes et le long terme un point. Les titres des provinces et des sociétés ont monté d'un quart de point.

L'argent au jour le jour commandait un intérêt de 12 1/2 %.

MARCHE A TERME

Alberta Energy Co. Ltd. 11,23 cent. priv. 1ère série; 70,31 cent. payable le 1er jan. aux inscrits le 12 déc.

Consolidated Pipe Lines Co. 12 cents; 31 déc., 17 déc.

Denison Mines Ltd. A et B; 25 cents; 14 déc., 30 nov.

Gas Metropolitan Int. 16 cents; 31 déc., 17 déc.

Imperial Oil Ltd. A: 40 cents; B: une action B équivalent à 40 cents, trimestriel; 28 oct., 3 déc.

LE DOLLAR CANADIEN

MONTREAL (PC) — Le dollar américain a clôturé hier en hausse de 3-50 et coté à \$1,3164 par rapport à la devise canadienne. La livre sterling a baissé de 89-100 à \$1,6441.

A New York, le dollar canadien a perdu 3-100 à \$0,7597 et la livre a cédé 73-100 à \$1,2490.

OPTIONS SUR L'OR

(Prix en devises américaines) Table of gold options prices for various months and terms.

Options

Table of various options prices for different stocks and terms.

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

L'Europe de l'industrie n'est pas un mirage (2)

La mise en chantier de projets concrets permettra à la Communauté européenne de marquer des points

FRANÇOIS LAGRANGE
(reproduit du Monde)

Dans un avenir, pour l'instant imprévisible, un sursaut européen permettra peut-être à la CEE d'accomplir des progrès décisifs débouchant sur une véritable économie européenne intégrée. Pour l'heure, tel n'est pas le cas. Or l'Europe industrielle et scientifique est trop vitale pour que l'on se permette de piétiner ou de cheminer lentement. Il faut donc jouer à plein la carte des projets concrets, car c'est là que la marge de manoeuvre est la plus grande. C'est là que l'on peut marquer des points décisifs pour l'avancée technologique de l'Europe.

Ces grands projets obligeront les firmes à coopérer entre elles, ils constitueront une force d'entraînement technologique pour l'Europe et tisseront une solidarité confortant celle déjà créée par la Communauté. Cinq domaines de la recherche et de l'industrie relèvent particulièrement de l'Europe à géométrie variable : l'aéronautique et l'espace, les grandes infrastructures, les grands équipements scientifiques, les satellites de télévision, certaines industries de pointe.

Le programme spatial qui a été défini en 1973 pour une dizaine d'années est un grand succès.

Ainsi, la fusée Ariane, avec ses différentes versions (1, 2, 3 et 4), est entrée en exploitation commerciale sous l'égide de la société ArianeSpace.

Le carnet de commandes d'Ariane est actuellement supérieur à 8 milliards de francs. Il comprend des commandes européennes et extra-européennes, notamment le lancement de cinq satellites pour la société américaine GTE (dont un a déjà été lancé en mai 1984).

Le coût marginal d'un lancement de satellite par Ariane est plus de trois fois inférieur à celui de la navette américaine.

Il s'agit désormais de lancer un nouveau programme pour les années 1990-2000. Le programme actuellement envisagé consiste à bâtir une nouvelle génération de lanceurs (Ariane-V) environ quatre fois plus puissants que les modèles précédents, permettant à terme d'envoyer des hommes dans l'espace et de préparer la construction d'une station spatiale européenne. Il est envisagé de fixer sur Ariane-V un système dénommé Hermès dont le rôle serait plus ou moins similaire à la navette américaine.

La première étape de ce programme est de construire le nouveau moteur du lanceur (moteur cryogénique HM-60). La France a soumis ce projet à l'Agence spatiale européenne. Il est souhaitable que la décision de nos partenaires, en particulier de la RFA, intervienne rapidement pour que puissent commencer les travaux.

Le président de la République a attiré l'attention sur l'intérêt d'une station spatiale pour l'Europe. Le programme Ariane-V en constitue la première étape.

La répartition des travaux pour-



Le programme spatial Ariane, le succès d'Airbus et les trains à grande vitesse baptisés TGV (notre photo) constituent trois secteurs qui pourraient servir d'assises à divers programmes européens de développement industriel.

rait se faire sur la base suivante : la France aurait la maîtrise d'oeuvre du nouveau lanceur, tandis que la RFA aurait celle du module orbital, dénommé Columbus.

En réponse à la proposition de M. Reagan, une coopération avec les États-Unis sur leur projet de station spatiale peut se révéler intéressante à la condition, bien entendu, que l'offre américaine permette à l'Europe de conforter de façon significative ses connaissances et son expérience en technologie spatiale et ne compromette pas son propre effort financier.

En ce qui concerne la fabrication des satellites, l'industrie européenne s'est organisée autour de deux consortiums : l'un franco-allemand (Aérospatiale-MBB), l'autre franco-britannique (Matra-British-Aerospace), ce qui témoigne de l'effet positif du programme spatial européen.

À l'avenir, il faut aller plus loin et rechercher un groupement des commandes publiques de satellites entre les grands pays européens concernés, de façon à réduire les coûts et à mieux affronter la concurrence des États-Unis, qui, en ce domaine, possèdent une suprématie incontestable.

Pour ce qui est de l'aéronautique,

Airbus (deuxième constructeur mondial d'avions de transport civil) demeure le seul concurrent de Boeing pour l'aviation civile.

Après le succès des séries A-300 et A-310, il faut assurer la promotion du programme A-320 (avion moyen courrier d'environ cent cinquante places). Grâce à l'action décisive du gouvernement français, qui a reçu l'accord de la RFA et de la Grande-Bretagne, le programme est en cours de développement en vue d'une mise en service en 1988.

Les grandes infrastructures

Les médias ont largement fait écho aux commandes de la Panam.

Pourquoi ne pas envisager, en fonction des besoins du marché, la construction d'un quatrième modèle

qui serait un long-courrier ? Airbus a déjà entrepris des études en ce sens, et la Lufthansa a marqué son intérêt pour un avion de ce type.

L'aéronautique militaire fait l'objet depuis longtemps d'une coopération entre Européens. Il est essentiel que cette coopération conduise à la construction en commun d'un futur avion de combat européen.

Trois projets apparaissent spécialement intéressants (quoique à des degrés d'avancement, ou même de probabilité, différents) : un TGV européen, des liaisons entre pays européens par fibres optiques et une liaison entre la Grande-Bretagne et la France par tunnel sous-marin.

Le projet de train à grande vitesse concerne une liaison entre la France, la Belgique et l'Allemagne.

Ce projet a fait l'objet d'études approfondies entre les trois pays concernés. Paris-Bruxelles se ferait en une heure trente, Paris-Cologne en deux heures trente. Le coût total est évalué à environ 15 milliards de francs (1984), le délai de réalisation est évalué de sept à huit ans.

Cette réalisation permettra aux industriels français, allemands et belges du ferroviaire d'associer leurs forces en matière de TGV pour la conquête des marchés à l'exportation, notamment aux États-Unis.

À défaut ou en sus de la ligne Paris-Bruxelles-Cologne, qui pourrait aussi relier Amsterdam, d'autres lignes de TGV sont envisageables entre pays européens.

Une autre grande infrastructure

européenne pourrait être, dans le domaine des télécommunications, la réalisation progressive d'artères en fibres optiques reliant les grandes métropoles européennes (notamment Paris-Francfort).

D'ores et déjà un accord vient d'être passé entre la Grande-Bretagne, la Belgique et l'Allemagne pour une liaison Bruxelles-Londres, les commandes allant essentiellement à l'industrie britannique.

Ces lignes de fibres optiques permettent, on le sait, de transporter des volumes considérables d'informations de toute nature : voix, images, données. Elles assureront le développement à grande échelle des grands réseaux de communication de l'avenir : visiophone, visioconférence, banques de données, interconnexion d'ordinateurs, télécopie rapide, messagerie électronique...

Une troisième grande infrastructure européenne pourrait être la réalisation du tunnel sous la Manche.

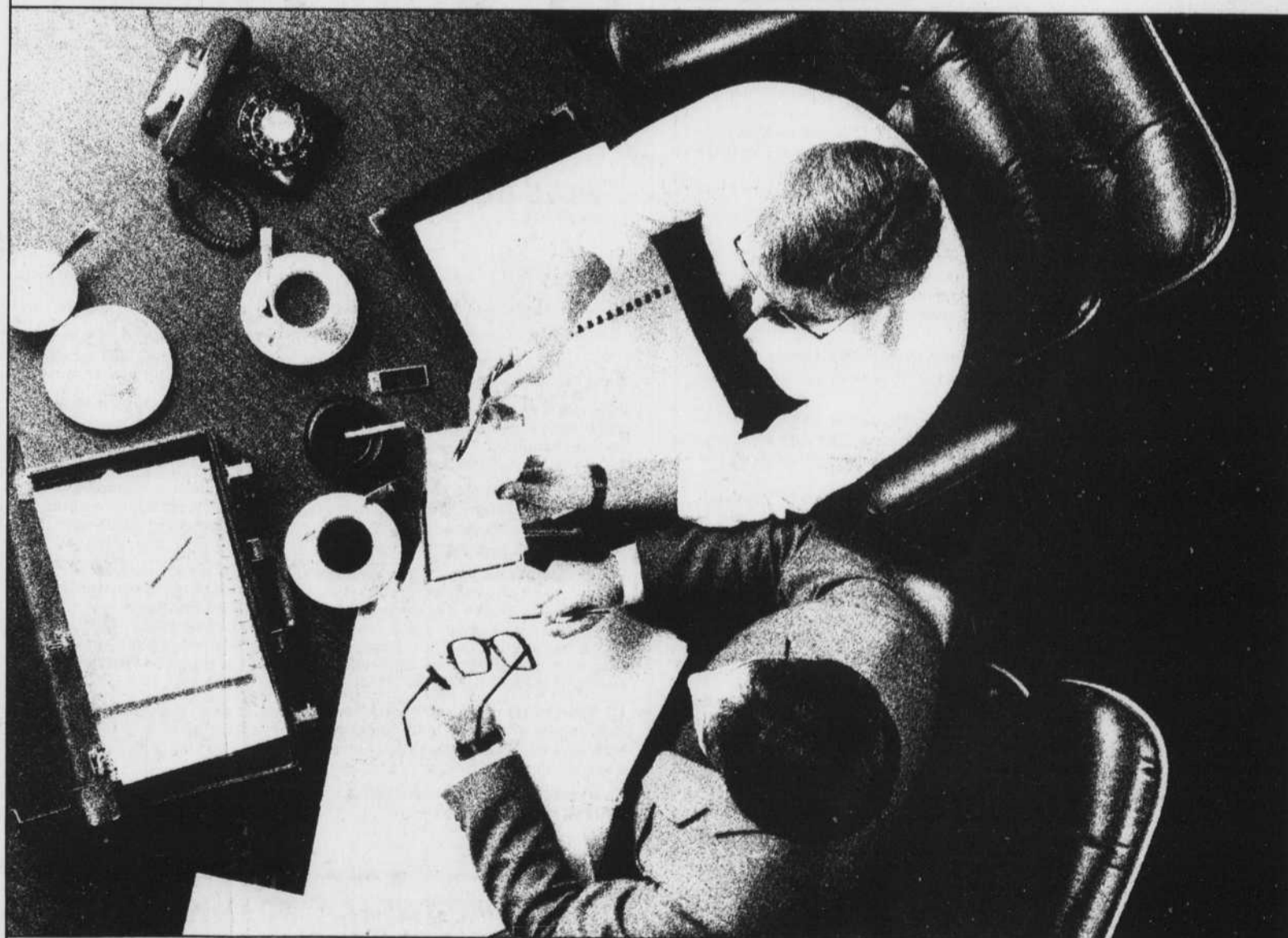
Ce projet (parfaitement réalisable avec les technologies d'aujourd'hui et nécessitant 20 milliards de francs d'investissement en cinq ans) apporterait une masse de commandes considérable pour la sidérurgie, l'industrie des travaux publics et la construction électrique.

Le projet est rentable comme l'a montré une récente étude d'un groupement de banques françaises et britanniques. Les gouvernements britanniques et français sont désormais d'accord sur la méthode de financement : recourir à des capitaux privés et exclure des fonds budgétaires. Mais s'agissant d'un projet d'une telle importance, les banques et les porteurs de capitaux exigent une garantie en cas de risque, notamment politique (arrêt des travaux...). Si la France a laissé entendre qu'elle serait prête à apporter une telle garantie, tel n'a pas été le cas jusqu'ici du gouvernement britannique, qui crie en cas de rupture de contrats ou d'aléas d'avoir à faire des remboursements avec des fonds budgétaires.

Par ailleurs pour l'opinion publique britannique, il y a un aspect émotionnel dans ce projet qui semble mettre fin à l'insularité de la Grande-Bretagne.

Il serait singulier que l'Europe, qui a construit dès le XIXe siècle de grands ouvrages (canal de Suez), hors de ses frontières, n'arrive pas à s'entendre pour réaliser ce tunnel qui représente un enjeu économique durable, indépendamment de son intérêt politique. Il permettrait à terme d'avoir un TGV Paris-Londres qui rendrait très rentable le TGV du Nord.

«LES HOMMES DU PRÉSIDENT»



Suite Chevalier, on brasse de grosses affaires.

Louis refait pour la dernière fois l'ordre du jour. Robert, lui, met une dernière main à l'allocation du président. Sur la table, en désordre, les dossiers s'empilent. Pourtant, malgré les vestons fripés et les cravates dénouées, un petit quelque chose d'agréable flotte dans l'air. C'est la magie de l'Auberge des Gouverneurs.

Louis et Robert, frais et dispos, sont maintenant prêts. On frappe à la porte. C'est le président.

Pour toutes les commodités mises à leur disposition, les gens d'affaires descendent à l'Auberge des Gouverneurs.

Différente à plus d'un titre...



**AUBERGE
DES GOUVERNEURS**
Réservations sans frais: 1-800-463-2820

QUÉBEC, SAINTE-FOY, JOLIETTE, TROIS-RIVIÈRES, SHERBROOKE, VAL-D'OR, GATINEAU, CHICOUTIMI, SEPT-ÎLES, GASPÉ, MATANE, RIMOUSKI.

L'Ordre des comptables agréés du Québec annonce la création d'un Comité sur la vérification intégrée

Conscient de l'intérêt suscité par la vérification intégrée et désireux d'appuyer ses membres dans l'application de cette discipline exigeante, l'Ordre des comptables agréés du Québec a créé un Comité sur la vérification intégrée.

Discipline relativement jeune au Québec et au Canada, la vérification intégrée a apporté une nouvelle dimension à la vérification traditionnelle, permettant une meilleure évaluation de la gestion des fonds publics.

Présidé par monsieur Yves Gauthier, C.A., ce comité a pour mandat d'informer les membres de l'Ordre des réalisations et de l'évolution de cette méthode de travail.

Ce nouveau comité suivra de près le développement de la méthodologie, fera rapport sur les réalisations enregistrées dans ce domaine et maintiendra des rapports constants avec les autres comités de l'Ordre qui sont directement touchés par les implications de cette discipline.

Le Comité sur la vérification intégrée est composé des personnes suivantes:



Yves Gauthier, C.A.
président du comité

Nelson Barakett, C.A.
Jean-Pierre Boisclair, C.A.
Rhéal Chatelain, F.C.A.
Gilles Chevalier, F.C.A.
Jean-Guy Laliberté, F.C.A.
Ginette Lussier-Price, C.A.
Guy Martin, F.C.A.
Guy A. Trudel, F.C.A.

N'hésitez pas à vous procurer notre nouvelle brochure. Avec un C.A., vos affaires tourneront plus rondement, en vous adressant à:

L'Ordre des comptables agréés du Québec
680, rue Sherbrooke ouest
7e étage, Montréal
(Québec) 514-253-2533
(514) 288-3256

Ordre
des comptables agréés
du Québec

AVIS PUBLICS

RETIFFICATIF
Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-27-00323-989, 500-27-00133-845. Dossier: F-244 C.M. CLAUDE MONTREIL, partie demanderesse. —VS— JACQUES THÉRIAC, partie défenderesse. PRÉSENZ AVIS que le 28 novembre 1984 à 11 h 00 heures. Au: 701, Harwood, Vaudreuil, district de Beauharnois, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JACQUES THÉRIAC INC. saisis en cette cause, consistant en: 1 camion avec benne à ordures de marque GMC diesel 8000 vert et blanc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: M. ROBERT AMYOT, huissier, 284-1148. De 14 h à 16 h. Paquette, Rochelleau, Dion, Grenier & ass., huissiers, Montréal le 12 novembre 1984.

RETIFFICATIF
Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, Nos. 424-96-8345, 424-17-5920, 424-94-4472, 430-78-8963, 00254 VILLE DE MONTRÉAL, partie requérante. —VS— PIERRE EDMOND BELANGER, partie intimée. PRÉSENZ AVIS que le 27 novembre 1984 à 10 h 00 heures. Au: 3436, Des Plaines, Ste-Madeleine, district de St-Hyacinthe, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PIERRE EDMOND BELANGER, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule couleur Hitachi Solid State, 1 système de son et avc., et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: M. MARC TOULVILLE, huissier, 284-1148. De 14 h à 16 h. Paquette, Rochelleau, Dion, Grenier & ass., huissiers, Montréal le 12 novembre 1984.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-12-137047-845
DAME AUGUSTINE BEAUMIN
VS
ARNOLD FONTAINE
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, ARNOLD FONTAINE, est requis de comparaitre au greffe de cette Cour le 19 décembre 1984 à 9 h 15 heures en la salle de 2.17 au Palais de Justice de Montréal. Une copie de la requête en divorce et requête pour garde d'enfant a été déposée à la Direction générale des Greffes au Palais de Justice de Montréal à son intention. À défaut par l'intimé de comparaitre dans le dit délai un jugement par défaut sera prononcé conjointement avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire. Montréal, le 15 novembre 1984. Dominique Di Bernardo P.A. Me Jean Saulnier 7190 St-Denis Montréal, Qc. Tél: 273-1525

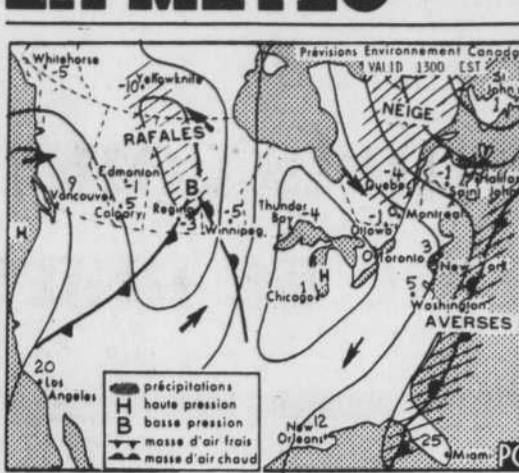
133570 CANADA INC. demande à la Commission des Transports du Québec l'autorisation de donner le service suivant: Transport restreint — Longue distance — Route restreinte — Corridor — Contrat, de Québec et Montréal aux frontières Québec/États-Unis et Québec/Ontario corridor dans la province d'Ontario (le port d'entrée) destiné à tous les points des États-Unis ou en provenance, pour le transport de marchandises pour le compte de Groupe Donohue Inc. 1ère parution: 19 novembre 1984 2e parution: 20 novembre 1984

La présente est pour avis que, en vertu d'un acte enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Chambly sous le no. 661993, LA BANQUE DE MONTRÉAL (ci-après appelée "la Banque") a rétrocedé et transféré de nouveau à 114055 CANADA INC. (ci-après appelé "Le Client") tout droit, titre et intérêt de La Banque en vertu d'un transport général de créances fait par le client en faveur de la Banque en date du 15 septembre 1982 et enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Chambly sous le no. 607418. Fait ce 25e jour d'octobre 1984. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Prenez avis que Mainguy Pièces d'Autos (1981) Inc. 2353, Notre-Dame, Ste-Foy, C. 02E 3G4, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de transférer son permis de camionnage en vertu de 505455-001 qu'il détient pour la région 03, en faveur de Jacques Geoffrin, 219, Chambois, Beauport, C. 01B 2J4. Les requérants demandent l'application de l'article 85 du R.P.R. Tout intéressé peut s'opposer ou intervenir à la présente demande dans les cinq (5) jours suivants la date de la deuxième parution de cet avis s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 boul. Charleat est, Québec G1K 7W5. 1ère parution: 19 novembre 1984 2e parution: 20 novembre 1984

DESIGNATION: UN immeuble ayant front sur la rue Cascades, en la Ville de Greenfield Park, connu et désigné comme étant le lot numéro CENT VINGT-ET-UN de la subdivision officielle du lot originaire numéro DEUX CENT DIX-HUIT (218-121) et le lot numéro SOIXANTE-QUATRE de la subdivision officielle du lot originaire numéro DEUX CENT DIX-NEUF (219-64) au plan et livre de révoici officiels de la Paroisse de St-Antoine de Longueuil. Avec bâtisse y érigée portant le numéro civique 1097 rue Cascades, dont le mur Sud-Est, est mitoyen. Sûjet aux servitudes d'utilités publiques. Sûjet également à une servitude de voie enregistrée à Longueuil sous le numéro 334392. Tel que le tout se trouve présentement. Pour les conditions, s'adresser au notaire soussigné. SIGNÉ A VERDUN, le quatorzième jour de novembre, mil neuf cent quatre-vingt-quatre (1984).

LA METEO



Prévision de la carte du temps à midi aujourd'hui
Situation générale: une dépression au large des côtes du Labrador et un creux qui se prolonge vers l'ouest amènera des nuages sur le sud du Québec. Quelques chutes de neige accompagnent ce creux dépressionnaire mais les accumulations seront minimes. Des vents modérés ou forts du nord-ouest garderont les températures bien en-dessous des normales saisonnières. L'approche d'une crête sur l'Ontario améliorera graduellement les régions d'ouest jeudi.

MONTRÉAL
Pluôt nuageux avec possibilité de chutes de neige. Max.: -2. Précipitations: 40%. Mercredi: beau. LEVER DU SOLEIL: 7 h 01 COUCHER: 16 h 20
QUÉBEC
Abtibi-Témiscamingue, Réservoirs Cabonga et Gouin: nuageux avec quelques chutes de neige et vents modérés. Max.: -5. Précipitations: 70%. Mercredi: beau. Pontiac-Gatineau et Lièvre, Laurentides: nuageux avec quelques averses de neige et vents modérés. Max.: -3. Précipitations: 70%. Mercredi: beau. Outaouais, Montréal: pluôt nuageux avec possibilité d'averses de neige. Vents modérés. Max.: -2. Précipitations: 40%. Mercredi: beau.

AVIS PUBLICS
Canada, Province de Québec, District de Terrebonne, COUR SUPÉRIEURE, No. 700-45-00419-840. BANQUE NATIONALE DU CANADA, Partie demanderesse. —VS— LES PEINTURES R. & M. A.L.S., Partie défenderesse. PRÉSENZ AVIS que le 30 novembre 1984 à 11 h 00 heures au 65, Grande Côte, Boisbriand, district de Terrebonne seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LES PEINTURES R. & M. A.L.S., saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Toyota Corolla, 1 automobile de marque Plymouth 1980 et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: PIERRE LAMARCHE, huissier, De 14 h à 16 h. Paquette, Rochelleau, Dion, Grenier & ass., huissiers, (No 781) 284-1148. Montréal le 19 novembre 1984.

LES ANNONCES CLASSÉES

286-1200

LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Du lundi au vendredi de 9h à 16h30
Pour modifier, annuler ou placer votre annonce, téléphonez avant 13h pour l'édition du lendemain.
Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Mt, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS
PAR TÉLÉPHONE
286-1200

Antiquités
Achetez antiquités de toutes sortes: meubles, bibelots, vaisselle, 270-6816 W Daniel. 13-12-84
Décapage de boiseries, finition et traitement du bois. 642-8278. 15-12-84
App./Logements
C.D.N. rue Ridgewood, superbe 5 1/2, 2 c.c., 2 s.b., salle à manger, libre immédiatement, à voir 575 \$/mois, 735-9100. 26-11-84
A.HUNTSIC, 2e de triplex, 7 pièces, disponible 1er décembre, près métro et parc. 336-4781. 26-11-84
N.D.G., 7 1/2 haut de duplex, boiseries, foyer, garage, non chauffé 515\$/mois. 488-6640. 21-11-84
Outremont, 7 pièces, spacieux, éclairé, bien situé, disponible février. Après 8h. 739-6697. 26-11-84

Autos à vendre
Mercedes, année 1984, modèle 190, 4 portes, toit ouvrant, couleur gris, 18,000 km, 26,000\$. Pour informations: Martine Perreault, Midair Services Ltée, 866-4195 entre 9h et 17h. J.N.O.

Condominiums à louer
MIAMI BEACH, quartier résidentiel, luxueux condo. Tout équipé. Couple, saison. 737-5515 — 1(819)-327-2551. 01-12-84

Bureaux à louer
276 ST-JACQUES, 2525 p.c., suite de bureaux pour professionnels, bonne finition, sous-location jusqu'en février 1987. Renseignements Doris Bouchard 849-7035. 21-11-84

Chalets à louer
Mont Ste-Anne, app. condominium à vendre ou à louer, 3 chambres, foyer, piscine intérieure. — 418-527-9755. 22-11-84

Chambres et pensions
Chambres pour couple ou personne seule, résidence luxueuse pour personne âgée, atmosphère familiale. 254-7033. 21-11-84

Commerces à vendre
BON-SOIR situé dans le nord Montréal, chutes d'eau, 700 000\$ approx., prix demandé 135 000\$ ferme + inventaire. Valeur d'équipement 100 000\$. 482-5389, 522-9443. 22-11-84

Cours
Cours correctifs individuels en mathématiques, 6ième à CEGEP 1 Otho pédagogique. Méthode unique. Évaluation logique et mathématiques avant admission. Ph. D. Educ. Exp. 23 ans. Inf.: 389-5001. Préparation aux cours de statistiques. Stat. pour M.A. et Ph.D. 21-11-84

Déménagement
ACCEPTERAIIS déménagements de tous genres. Spécialité appareils électriques. Assurances. Téléphone: 253-4374. J.N.O.

Divers
CE SOIR, RENCONTREZ UNE PERSONNE CHARMANTE STATUT MARITAL SANS IMPORTANCE. Un service destiné aux adultes pour des rencontres occasionnelles ou sérieuses. Ouvert 6 jours de 9h AM à 11h PM. Membre du B.B.B. Appelez OPTIONS MAINTENANT Montréal 935-2420 Ottawa Toronto 613-584-8438 416-271-1776 J.N.O. (292579-1004)

Société/Loisirs
THÉÂTRE PROFESSIONNEL Studio Magie MTL offre les services de prestidigitateurs pour vos conventions, campagnes de financement, fête de Noël. 653-3327. 24-11-84

DECÈS

BROUILLARD, Monseigneur Armand (p.d.). — À l'hôpital Honoré-Mercier de St-Hyacinthe le 19 novembre 1984 est décédé à l'âge de 84 ans et 4 mois Monseigneur Armand Brouillard p.d., fils unique de feu Joseph Brouillard et de feu Maria Desrosiers. Originaire de St-Joseph sur Yamaska où il naquit le 23 juin 1900, il fit ses études classiques au Séminaire de St-Hyacinthe de 1913 à 1921 et ses études théologiques au grand Séminaire de Montréal. Ordonné en la cathédrale de St-Hyacinthe le 25 juillet 1925 par son excellence Monseigneur Hermann Brunaul, évêque de Nicolet, il fut toujours attaché au séminaire de St-Hyacinthe où il fut tour à tour professeur, vice-supérieur et supérieur de juin 1953 à juin 1959. En 1940, il était nommé aumônier diocésain de la J.F.C. et en juillet 1949 aumônier diocésain de l'Action Catholique et responsable de la formation des comités paroissiaux. Décoré de la médaille « Pro Ecclesia et Pontifice » en décembre 1949, il devenait chanoine titulaire de la cathédrale de St-Hyacinthe en août 1952 et il était nommé prêtre domestique en février 1955. Exposé au séminaire de St-Hyacinthe, 650 est, rue Girouard, St-Hyacinthe. Funérailles mercredi à 10 heures am en la chapelle du séminaire. Inhumation à la crypte du séminaire. Direction funéraire Hubalt Lalime Inc. LECUYER, Frère Oswald, Trappeur. — À la Trappe d'Oka, le 18 novembre 1984, est décédé le frère Oswald Lécuyer à l'âge de 93 ans. Il était né à Gloucester, Ontario le 27 avril 1891, fils de Joseph Lécuyer et de Marie Dulude. Entré en communauté le 16 avril 1915, il fit romager durant plus de 35 ans. Il meurt après plus de 69 ans de vie communautaire. Outre ses Frères en communauté il laisse une sœur et plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu à l'Abbaye Cistercienne d'Oka mercredi le 21 novembre à 14 heures.

MACEROLA, Yvette. — À Montréal le 18 novembre 1984 à l'âge de 74 ans, est décédée Mme Yvette Macerola née Bayard, épouse d'Antonio Macerola. Ouvre son époux elle laisse dans le deuil ses enfants: Marjolaine, Yvan et François N., ses neuf petits enfants ainsi que Rosanna Gaudelli. Exposée à la résidence funéraire Magnus Poirier, 6520 St-Denis. Les funérailles auront lieu le 21 courant à 11 heures en l'église Notre-Dame de la Défense. L'inhumation suivra au cimetière de la Côte des Neiges. Pas de fleurs, des dons aux Petits Frères des Pauvres seraient appréciés. Les salons sont fermés entre 5h et 7h.

FRERE WILFRID LAFAILLE
De la communauté des Frères des Ecoles Chrétiennes de Montréal, le frère Wilfrid Lafaille est décédé dimanche le 18 novembre à la Résidence De-La-Salle de Ville de Laval à l'âge de 80 ans. Outre sa famille religieuse, il laisse dans le deuil de nombreux neveux et nièces, cousins et cousines. La dépouille mortelle est exposée au 300, rang du Bord-de-l'Eau à Ville de Laval où les funérailles auront lieu mercredi le 21 novembre à 10 heures.

AVIS PUBLICS

Canada, Province de Québec, District de Terrebonne, COUR SUPÉRIEURE, No. 700-45-00419-840. BANQUE NATIONALE DU CANADA, Partie demanderesse. —VS— LES PEINTURES R. & M. A.L.S., Partie défenderesse. PRÉSENZ AVIS que le 30 novembre 1984 à 11 h 00 heures au 65, Grande Côte, Boisbriand, district de Terrebonne seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LES PEINTURES R. & M. A.L.S., saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Toyota Corolla, 1 automobile de marque Plymouth 1980 et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: PIERRE LAMARCHE, huissier, De 14 h à 16 h. Paquette, Rochelleau, Dion, Grenier & ass., huissiers, (No 781) 284-1148. Montréal le 19 novembre 1984.

AVIS
Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Notre journal se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toutes erreurs, annulations, plaintes doivent être soulevées avant 13h pour être corrigées ou annulées le lendemain. (Lundi au vendredi) 286-1200

la fierté à une ville

OPÉRATION 20 000 LOGEMENTS VILLE DE MONTRÉAL

Dans le cadre de l'Opération 20 000 logements de la Ville de Montréal, le Comité exécutif recevra des propositions pour la construction d'habitations sur le ou les emplacements représentés en vignette. Le ou les emplacements ont un potentiel de logements de 6 à 8 unités. Le ou les bâtiments à ériger sont du type duplex, triplex, multifamilial, tel que décrit au programme. Les propositions seront remises de main en main au Secrétaire administratif, pièce 415, Hôtel de Ville, 275, rue Notre-Dame est, Montréal, avant MIDI (12h) et seront ouvertes immédiatement après au bureau du Greffier, pièce 120 de l'Hôtel de Ville, le 19 décembre 1984. Pour la somme de 15\$ payable comptant ou par chèque visé, non remboursable, on peut se procurer un exemplaire du dossier d'invitation en s'adressant à la réception de la CIDEM, 155, rue Notre-Dame est, pièce 012, à compter du 21 novembre 1984. Seules les propositions accompagnées d'un dépôt seront recevables. Le dépôt, valide pour soixante (60) jours, pourra prendre la forme soit d'un chèque visé à l'ordre de la Ville de Montréal et tiré sur une caisse populaire ou une banque à charte canadienne, soit d'une lettre de crédit irrévocable émise par une caisse populaire ou une banque à charte canadienne, soit d'un cautionnement selon le modèle soumis dans le dossier d'invitation. Le montant du dépôt sera de \$240,00. La Ville de Montréal demeure libre de rejeter toutes les propositions. La décision de la Ville sera sans appel et aucune requête en indemnité ne sera admise. Les propositions seront jugées au mérite selon les critères énoncés dans le cahier des charges. Le Directeur — Commissaire général CIDEM, Ville de Montréal YVON GARIÉPY Montréal, 1984

EMPLACEMENT (S) XIV 15-4 Père Marquette

Le droit à une indemnité eu égard à cette acquisition doit être exercé par requête devant le tribunal d'expropriation dans l'année qui suit la troisième publication du présent avis. Cet avis est le deuxième que la Ville est tenue de publier. Maurice Brunet Greffier de la Ville

AVIS PUBLIC
AVIS en vertu des dispositions de l'article 36a de la Charte de la Ville de Montréal. À sa séance du 10 octobre 1984, le Comité exécutif a approuvé la description des ruelles suivantes afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu des dispositions de l'article 36a de sa charte: "ruelles sises à l'ouest de la rue Paul-Pau et à la limite de Ville d'Anjou et composées du lot 404-1293 (ruelle) et du lot 404-1294 (ruelle) du cadastre de la Paroisse de Longue-Pointe." Le droit à une indemnité eu égard à cette acquisition doit être exercé par requête devant le tribunal d'expropriation dans l'année qui suit la troisième publication du présent avis. Maurice Brunet Greffier de la Ville

AVIS PUBLIC
AVIS en vertu des dispositions de l'article 36a de la Charte de la Ville de Montréal. À sa séance du 10 octobre 1984, le Comité exécutif a approuvé la description des ruelles suivantes afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu des dispositions de l'article 36a de sa charte: "ruelles sises à l'ouest de la rue Paul-Pau et à la limite de Ville d'Anjou et composées du lot 404-1293 (ruelle) et du lot 404-1294 (ruelle) du cadastre de la Paroisse de Longue-Pointe." Le droit à une indemnité eu égard à cette acquisition doit être exercé par requête devant le tribunal d'expropriation dans l'année qui suit la troisième publication du présent avis. Maurice Brunet Greffier de la Ville

AVIS PUBLIC
AVIS en vertu des dispositions de l'article 36a de la Charte de la Ville de Montréal. À sa séance du 10 octobre 1984, le Comité exécutif a approuvé la description des ruelles suivantes afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu des dispositions de l'article 36a de sa charte: "ruelles sises à l'ouest de la rue Paul-Pau et à la limite de Ville d'Anjou et composées du lot 404-1293 (ruelle) et du lot 404-1294 (ruelle) du cadastre de la Paroisse de Longue-Pointe." Le droit à une indemnité eu égard à cette acquisition doit être exercé par requête devant le tribunal d'expropriation dans l'année qui suit la troisième publication du présent avis. Maurice Brunet Greffier de la Ville

AVIS PUBLIC
AVIS en vertu des dispositions de l'article 36a de la Charte de la Ville de Montréal. À sa séance du 10 octobre 1984, le Comité exécutif a approuvé la description des ruelles suivantes afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu des dispositions de l'article 36a de sa charte: "ruelles sises à l'ouest de la rue Paul-Pau et à la limite de Ville d'Anjou et composées du lot 404-1293 (ruelle) et du lot 404-1294 (ruelle) du cadastre de la Paroisse de Longue-Pointe." Le droit à une indemnité eu égard à cette acquisition doit être exercé par requête devant le tribunal d'expropriation dans l'année qui suit la troisième publication du présent avis. Maurice Brunet Greffier de la Ville

AVIS PUBLIC
AVIS en vertu des dispositions de l'article 36a de la Charte de la Ville de Montréal. À sa séance du 10 octobre 1984, le Comité exécutif a approuvé la description des ruelles suivantes afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu des dispositions de l'article 36a de sa charte: "ruelles sises à l'ouest de la rue Paul-Pau et à la limite de Ville d'Anjou et composées du lot 404-1293 (ruelle) et du lot 404-1294 (ruelle) du cadastre de la Paroisse de Longue-Pointe." Le droit à une indemnité eu égard à cette acquisition doit être exercé par requête devant le tribunal d'expropriation dans l'année qui suit la troisième publication du présent avis. Maurice Brunet Greffier de la Ville

AVIS PUBLIC
AVIS en vertu des dispositions de l'article 36a de la Charte de la Ville de Montréal. À sa séance du 10 octobre 1984, le Comité exécutif a approuvé la description des ruelles suivantes afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu des dispositions de l'article 36a de sa charte: "ruelles sises à l'ouest de la rue Paul-Pau et à la limite de Ville d'Anjou et composées du lot 404-1293 (ruelle) et du lot 404-1294 (ruelle) du cadastre de la Paroisse de Longue-Pointe." Le droit à une indemnité eu égard à cette acquisition doit être exercé par requête devant le tribunal d'expropriation dans l'année qui suit la troisième publication du présent avis. Maurice Brunet Greffier de la Ville

AVIS PUBLIC
AVIS en vertu des dispositions de l'article 36a de la Charte de la Ville de Montréal. À sa séance du 10 octobre 1984, le Comité exécutif a approuvé la description des ruelles suivantes afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu des dispositions de l'article 36a de sa charte: "ruelles sises à l'ouest de la rue Paul-Pau et à la limite de Ville d'Anjou et composées du lot 404-1293 (ruelle) et du lot 404-1294 (ruelle) du cadastre de la Paroisse de Longue-Pointe." Le droit à une indemnité eu égard à cette acquisition doit être exercé par requête devant le tribunal d'expropriation dans l'année qui suit la troisième publication du présent avis. Maurice Brunet Greffier de la Ville

AVIS PUBLICS

Canada, Province de Québec, District de Terrebonne, COUR SUPÉRIEURE, No. 700-45-00419-840. BANQUE NATIONALE DU CANADA, Partie demanderesse. —VS— LES PEINTURES R. & M. A.L.S., Partie défenderesse. PRÉSENZ AVIS que le 30 novembre 1984 à 11 h 00 heures au 65, Grande Côte, Boisbriand, district de Terrebonne seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LES PEINTURES R. & M. A.L.S., saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Toyota Corolla, 1 automobile de marque Plymouth 1980 et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: PIERRE LAMARCHE, huissier, De 14 h à 16 h. Paquette, Rochelleau, Dion, Grenier & ass., huissiers, (No 781) 284-1148. Montréal le 19 novembre 1984.

AVIS
Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Notre journal se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toutes erreurs, annulations, plaintes doivent être soulevées avant 13h pour être corrigées ou annulées le lendemain. (Lundi au vendredi) 286-1200

la fierté à une ville

OPÉRATION 20 000 LOGEMENTS VILLE DE MONTRÉAL

Dans le cadre de l'Opération 20 000 logements de la Ville de Montréal, le Comité exécutif recevra des propositions pour la construction d'habitations sur le ou les emplacements représentés en vignette. Le ou les emplacements ont un potentiel de logements de 6 à 8 unités. Le ou les bâtiments à ériger sont du type duplex, triplex, multifamilial, tel que décrit au programme. Les propositions seront remises de main en main au Secrétaire administratif, pièce 415, Hôtel de Ville, 275, rue Notre-Dame est, Montréal, avant MIDI (12h) et seront ouvertes immédiatement après au bureau du Greffier, pièce 120 de l'Hôtel de Ville, le 19 décembre 1984. Pour la somme de 15\$ payable comptant ou par chèque visé, non remboursable, on peut se procurer un exemplaire du dossier d'invitation en s'adressant à la réception de la CIDEM, 155, rue Notre-Dame est, pièce 012, à compter du 21 novembre 1984. Seules les propositions accompagnées d'un dépôt seront recevables. Le dépôt, valide pour soixante (60) jours, pourra prendre la forme soit d'un chèque visé à l'ordre de la Ville de Montréal et tiré sur une caisse populaire ou une banque à charte canadienne, soit d'une lettre de crédit irrévocable émise par une caisse populaire ou une banque à charte canadienne, soit d'un cautionnement selon le modèle soumis dans le dossier d'invitation. Le montant du dépôt sera de \$240,00. La Ville de Montréal demeure libre de rejeter toutes les propositions. La décision de la Ville sera sans appel et aucune requête en indemnité ne sera admise. Les propositions seront jugées au mérite selon les critères énoncés dans le cahier des charges. Le Directeur — Commissaire général CIDEM, Ville de Montréal YVON GARIÉPY Montréal, 1984

EMPLACEMENT (S) XIV 15-4 Père Marquette

Le droit à une indemnité eu égard à cette acquisition doit être exercé par requête devant le tribunal d'expropriation dans l'année qui suit la troisième publication du présent avis. Cet avis est le deuxième que la Ville est tenue de publier. Maurice Brunet Greffier de la Ville

AVIS PUBLIC
AVIS en vertu des dispositions de l'article 36a de la Charte de la Ville de Montréal. À sa séance du 10 octobre 1984, le Comité exécutif a approuvé la description des ruelles suivantes afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu des dispositions de l'article 36a de sa charte: "ruelles sises à l'ouest de la rue Paul-Pau et à la limite de Ville d'Anjou et composées du lot 404-1293 (ruelle) et du lot 404-1294 (ruelle) du cadastre de la Paroisse de Longue-Pointe." Le droit à une indemnité eu égard à cette acquisition doit être exercé par requête devant le tribunal d'expropriation dans l'année qui suit la troisième publication du présent avis. Maurice Brunet Greffier de la Ville

AVIS PUBLIC
AVIS en vertu des dispositions de l'article 36a de la Charte de la Ville de Montréal. À sa séance du 10 octobre 1984, le Comité exécutif a approuvé la description des ruelles suivantes afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu des dispositions de l'article 36a de sa charte: "ruelles sises à l'ouest de la rue Paul-Pau et à la limite de Ville d'Anjou et composées du lot 404-1293 (ruelle) et du lot 404-1294 (ruelle) du cadastre de la Paroisse de Longue-Pointe." Le droit à une indemnité eu égard à cette acquisition doit être exercé par requête devant le tribunal d'expropriation dans l'année qui suit la troisième publication du présent avis. Maurice Brunet Greffier de la Ville

AVIS PUBLIC
AVIS en vertu des dispositions de l'article 36a de la Charte de la Ville de Montréal. À sa séance du 10 octobre 1984, le Comité exécutif a approuvé la description des ruelles suivantes afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu des dispositions de l'article 36a de sa charte: "ruelles sises à l'ouest de la rue Paul-Pau et à la limite de Ville d'Anjou et composées du lot 404-1293 (ruelle) et du lot 404-1294 (ruelle) du cadastre de la Paroisse de Longue-Pointe." Le droit à une indemnité eu égard à cette acquisition doit être exercé par requête devant le tribunal d'expropriation dans l'année qui suit la troisième publication du présent avis. Maurice Brunet Greffier de la Ville

AVIS PUBLIC
AVIS en vertu des dispositions de l'article 36a de la Charte de la Ville de Montréal. À sa séance du 10 octobre 1984, le Comité exécutif a approuvé la description des ruelles suivantes afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu des dispositions de l'article 36a de sa charte: "ruelles sises à l'ouest de la rue Paul-Pau et à la limite de Ville d'Anjou et composées du lot 404-1293 (ruelle) et du lot 404-1294 (ruelle) du cadastre de la Paroisse de Longue-Pointe." Le droit à une indemnité eu égard à cette acquisition doit être exercé par requête devant le tribunal d'expropriation dans l'année qui suit la troisième publication du présent avis. Maurice Brunet Greffier de la Ville

AVIS PUBLIC
AVIS en vertu des dispositions de l'article 36a de la Charte de la Ville de Montréal. À sa séance du 10 octobre 1984, le Comité exécutif a approuvé la description des ruelles suivantes afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu des dispositions de l'article 36a de sa charte: "ruelles sises à l'ouest de la rue Paul-Pau et à la limite de Ville d'Anjou et composées du lot 404-1293 (ruelle) et du lot 404-1294 (ruelle) du cadastre de la Paroisse de Longue-Pointe." Le droit à une indemnité eu égard à cette acquisition doit être exercé par requête devant le tribunal d'expropriation dans l'année qui suit la troisième publication du présent avis. Maurice Brunet Greffier de la Ville

AVIS PUBLIC
AVIS en vertu des dispositions de l'article 36a de la Charte de la Ville de Montréal. À sa séance du 10 octobre 1984, le Comité exécutif a approuvé la description des ruelles suivantes afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu des dispositions de l'article 36a de sa charte: "ruelles sises à l'ouest de la rue Paul-Pau et à la limite de Ville d'Anjou et composées du lot 404-1293 (ruelle) et du lot 404-1294 (ruelle) du cadastre de la Paroisse de Longue-Pointe." Le droit à une indemnité eu égard à cette acquisition doit être exercé par requête devant le tribunal d'expropriation dans l'année qui suit la troisième publication du présent avis. Maurice Brunet Greffier de la Ville

AVIS PUBLIC
AVIS en vertu des dispositions de l'article 36a de la Charte de la Ville de Montréal. À sa séance du 10 octobre 1984, le Comité exécutif a approuvé la description des ruelles suivantes afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu des dispositions de l'article 36a de sa charte: "ruelles sises à l'ouest de la rue Paul-Pau et à la limite de Ville d'Anjou et composées du lot 404-1293 (ruelle) et du lot 404-1294 (ruelle) du cadastre de la Paroisse de Longue-Pointe." Le droit à une indemnité eu égard à cette acquisition doit être exercé par requête devant le tribunal d'expropriation dans l'année qui suit la troisième publication du présent avis. Maurice Brunet Greffier de la Ville

AVIS PUBLICS

Canada, Province de Québec, District de Terrebonne, COUR SUPÉRIEURE, No. 700-45-00419-840. BANQUE NATIONALE DU CANADA, Partie demanderesse. —VS— LES PEINTURES R. & M. A.L.S., Partie défenderesse. PRÉSENZ AVIS que le 30 novembre 1984 à 11 h 00 heures au 65, Grande Côte, Boisbriand, district de Terrebonne seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LES PEINTURES R. & M. A.L.S., saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Toyota Corolla, 1 automobile de marque Plymouth 1980 et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: PIERRE LAMARCHE, huissier, De 14 h à 16 h. Paquette, Rochelleau, Dion, Grenier & ass., huissiers, (No 781) 284-1148. Montréal le 19 novembre 1984.

AVIS
Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Notre journal se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toutes erreurs, annulations, plaintes doivent être soulevées avant 13h pour être corrigées ou annulées le lendemain. (Lundi au vendredi) 286-1200

la fierté à une ville

OPÉRATION 20 000 LOGEMENTS VILLE DE MONTRÉAL

Dans le cadre de l'Opération 20 000 logements de la Ville de Montréal, le Comité exécutif recevra des propositions pour la construction d'habitations sur le ou les emplacements représentés en vignette. Le ou les emplacements ont un potentiel de logements de 6 à 8 unités. Le ou les bâtiments à ériger sont du type duplex, triplex, multifamilial, tel que décrit au programme. Les propositions seront remises de main en main au Secrétaire administratif, pièce 415, Hôtel de Ville, 275, rue Notre-Dame est, Montréal, avant MIDI (12h) et seront ouvertes immédiatement après au bureau du Greffier, pièce 120 de l'Hôtel de Ville, le 19 décembre 1984. Pour la somme de 15\$ payable comptant ou par chèque visé, non remboursable, on peut se procurer un exemplaire du dossier d'invitation en s'adressant à la réception de la CIDEM, 155, rue Notre-Dame est, pièce 012, à compter du 21 novembre 1984. Seules les propositions accompagnées d'un dépôt seront recevables. Le dépôt, valide pour soixante (60) jours, pourra prendre la forme soit d'un chèque visé à l'ordre de la Ville de Montréal et tiré sur une caisse populaire ou une banque à charte canadienne, soit d'une lettre de crédit irrévocable émise par une caisse populaire ou une banque à charte canadienne, soit d'un cautionnement selon le modèle soumis dans le dossier d'invitation. Le montant du dépôt sera de \$240,00. La Ville de Montréal demeure libre de rejeter toutes les propositions. La décision de la Ville sera sans appel et aucune requête en indemnité ne sera admise. Les propositions seront jugées au mérite selon les critères énoncés dans le cahier des charges. Le Directeur — Commissaire général CIDEM, Ville de Montréal YVON GARIÉPY Montréal, 1984

EMPLACEMENT (S) XIV 15-4 Père Marquette

Le droit à une indemnité eu égard à cette acquisition doit être exercé par requête devant le tribunal d'expropriation dans l'année qui suit la troisième publication du présent avis. Cet avis est le deuxième que la Ville est tenue de publier. Maurice Brunet Greffier de la Ville

AVIS PUBLIC
AVIS en vertu des dispositions de l'article 36a de la Charte de la Ville de Montréal. À sa séance du 10 octobre 1984, le Comité exécutif a approuvé la description des ruelles suivantes afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu des dispositions de l'article 36a de sa charte: "ruelles sises à l'ouest de la rue Paul-Pau et

SPORTS

Première défaite au Forum cette saison, 6-4, aux mains des Leafs Les Canadiens ont eu une leçon

DANIEL CAZA

(PC) — Indiscipliné, peu concentré à son ouvrage, le Canadien a eu une leçon, hier soir au Forum. Quand la recrue Russ Courtnall a enfilé le but de la victoire de 6-4 des Maple Leafs, il a constaté que le talent seul ne suffit pas. Déjà pourchassé par le défenseur Craig Ludwig derrière le filet de Steve Penney, Walt Poddubny a réussi à attirer vers lui l'autre défenseur, Rick Green, avant de relayer le

disque à Courtnall. Détaché de la surveillance de Green, Courtnall n'a pas été trop ennuyé pour compléter la stratégie. Bill Derlago a complété le sommaire en marquant dans un filet désert, à 32 secondes de la fin. Il s'agissait de la première victoire des Leafs à leur 11 derniers duels. Le Canadien, lui, subissait son premier revers de la saison à domicile. Les Montréalais ont montré les dents dans les derniers instants du match, mais une pénalité infligée à

Bob Gainey pour conduite non-sportive, à 18:51, a contrecarré les plans de Lemaire qui aurait bien aimé pouvoir remplacer son gardien par un sixième patineur. La foule n'a pas apprécié la décision de Bob Myers et elle a inondé de débris de toutes sortes la surface de jeu. Ça n'a rien changé au résultat. D'ailleurs, le Canadien aurait peut-être eu besoin d'avoir l'avantage d'un homme pendant toute la rencontre pour espérer l'emporter. Les Maple Leafs ont pris les devants 2-0 à la première période, grâce à des buts de Miroslav Frycer, résultant d'une échappée, et de la recrue Al Iafra. Le premier choix au repêchage des Torontois a inscrit son premier but dans la Ligue nationale à l'aide d'un tir de la pointe qui n'a pas quitté la glace. Le gardien de but Steve Penney, qui a été déjoué par deux des trois rondelles dirigées vers lui au premier engagement, a mal paru. Mais il avait la vue voilée par deux ou trois joueurs qui luttaient devant sa cage.

Les hommes de Dan Maloney ont joué le style de jeu que préconisait l'ex-ailier gauche au tempérament fougueux. Manque de vitesse, de finesse et de talent. Il fallait compenser et les joueurs du Tricolore ont été accrocés, voire intimidés, par les colosses du camp des Leafs. Pendant les 20 premières minutes de jeu, les Montréalais n'allaient effectivement pas chercher la rondelle aussi rapidement qu'ils le faisaient depuis le début de la saison. Et quand ils parvenaient à en prendre possession, ils s'en débarassaient comme s'il s'agissait d'une patate chaude. Le but de Chris Nilan, à 0:40 du deuxième vingt, a réveillé les spectateurs, mais pas ses coéquipiers.

Tellement que, à force de ne pas vouloir du petit caoutchouc noir, Dan Daoust a sauté sur une rondelle libre pour tirer par-dessus l'épaule droite de Penney. Les Leafs reprenaient leur priorité de deux buts. Le filet de Bobby Smith est vraiment celui qui a secoué les siens. Smith a eu la veine de voir le gardien Allan Bester laisser une petite ouverture entre ses jambières pour concéder. C'était le 15e but de l'attaque massive du Canadien cette saison. A compter de ce moment, les Leafs ont été débordés. Finalement, à la suite d'un bombardement en règle, Pierre Mondou a égalé le pointage.

Toronto 6, Montréal 4	
Première période	
1-TORONTO, Frycer 9 (Poddubny)	8:29
2-TORONTO, Iafra 1 (sans aide)	14:27
Pénalités — Aucune	
Deuxième période	
3-MONTREAL, Nilan 3 (Carbonneau)	0:40
4-TORONTO, Daoust 5 (Gavin)	2:48
5-MONTREAL, Smith 6 (Chelios, Robinson)	8:29
6-MONTREAL, Mondou 4 (Chelios, Naslund)	11:52
Pénalités — Smith, Mtl, 1:26; Poddubny, Tor, 1:54; Niland, Tor, 7:14; Laffeur, Mtl, 7:14; Toronto banc (service par Brubaker), 8:12; Ludwig, Mtl, 13:47.	
Troisième période	
7-TORONTO, Korn 4 (Daoust, Benning)	2:18
8-MONTREAL, Walter 5 (Robinson, Smith)	6:15
9-TORONTO, Courtnall 3 (Poddubny, Frycer)	13:12
10-TORONTO, Derlago 7 (Salming)	19:28
Pénalités — Daoust, Tor, 5:55; Laffeur, Mtl, 6:37; Gainey, Mtl, 18:51.	
Tirs au but	
TORONTO	3 9 8—20
MONTREAL	7 18 8—33
Gardiens — Toronto, Bester, Montréal, Penney, A—17,104.	

EN BREF...

Melanson passe aux North Stars

BLOOMINGTON, Minnesota (AP) — Les North Stars du Minnesota ont fait l'acquisition hier du gardien de but Roland Melanson, des Islanders de New York, en échange de leur choix de première ronde au prochain repêchage des joueurs amateurs. Melanson a uni ses efforts à ceux de Billy Smith pour aider les Islanders à dominer la LNH avec une moyenne de 2.83 buts alloués par match, en 1983, ce qui lui a valu une sélection au sein de la deuxième équipe d'étoiles. Avec les Islanders, il a conservé une fiche de 77-34-14. En huit matches cette saison, il affichait un dossier de 3-3 et une moyenne de 4.94. Pour lui faire place, les North Stars ont cédé aux ligues mineures Loren Mullen, rappelé en raison de la suspension de six matches que purge présentement Don Beaupre pour avoir frappé un adversaire avec son bâton.

Lindbergh, le joueur de la semaine

(PC) — Le gardien Pelle Lindbergh, des Flyers de Philadelphie, qui est demeuré invaincu à ses neuf derniers matches, a été choisi hier le joueur par excellence de la semaine écoulée dans la Ligue nationale de hockey. Il a mérité deux victoires et fait match nul au cours de cette période, et a conservé une fiche de 7-0-2 depuis sa défaite aux mains des Penguins de Pittsburgh, le 20 octobre. Son total de huit victoires le place sur un pied d'égalité au sommet du circuit avec Steve Penney, du Canadien de Montréal.

Lors des trois matches qu'il a disputés la semaine dernière, le gardien d'origine suédoise a repoussé 87 des 94 tirs dirigés vers lui. Il a remporté des victoires 6-1 et 5-3 contre Hartford et Boston, et fait match nul 3-3 face aux Islanders de New York. Lindbergh a ainsi réduit sa moyenne de buts alloués par match à 2.51. Il n'est devancé à ce chapitre que par Penney (2.38).

On a également pris en considération les candidatures de Mario Lemieux, des Penguins de Pittsburgh, et Michael Bossy, des Islanders de New York, pour ce titre. Lemieux a amassé sept points, dont un but dans chacun des trois matches de son équipe à l'étranger, tandis que Bossy a marqué quatre buts et récolté autant de passes, en trois rencontres. Avec 22 buts à ses 18 premiers matches, Bossy produit à un meilleur rythme (quatre buts de plus) que le centre des Oilers d'Edmonton, Wayne Gretzky, l'avait fait en 1981-82 pour éventuellement établir un record de la LNH avec un total de 92 buts.

Clint Malarchuk, le meilleur

SPRINGFIELD, Massachusetts (PC) — Le gardien de but Clint Malarchuk, qui a réalisé 62 arrêts lors de deux victoires à l'étranger de l'Express de Fredericton, a été choisi hier le joueur par excellence de la dernière semaine, dans la Ligue américaine de hockey. Malarchuk a fait face à 34 tirs dans la victoire de 5-3 de l'Express contre les Canadiens, vendredi à Sherbrooke, et a été mis 31 fois à l'épreuve dans un gain de 4-2 contre les Americans, dimanche à Rochester. La performance de Malarchuk a aidé l'Express à prolonger à cinq sa série de matches sans revers.

Don Maloney, fracture d'une jambe

NEW YORK (AP) — L'ailier gauche Don Maloney des Rangers de New York a subi une fracture de la jambe et de la cheville gauche, dimanche soir, au cours du premier vingt d'un match disputé contre les Devils du New Jersey. On croit qu'il sera indisponible pour une période d'au moins trois mois. Maloney entrait en territoire des Devils au moment de l'accident. Il fut solidement mis en échec par le défenseur Bruce Driver. Les deux joueurs ont chuté, Driver écrasant la jambe gauche de Maloney sous son poids. Maloney, un joueur-étoile des Rangers ces deux dernières saisons, totalisait six buts et neuf mentions d'assistance depuis le début de la présente campagne.

Lori Fung, l'athlète d'octobre

OTTAWA (PC) — La gymnaste Lori Fung a été élue l'athlète par excellence du mois d'octobre par la Fédération canadienne des sports. Médaille d'or des Jeux olympiques de Los Angeles en gymnastique rythmique, elle a remporté trois épreuves et le championnat global d'une compétition regroupant des athlètes de quatre continents, le 27 octobre à Indianapolis.

Son ascension vers les plus sommets de la gymnastique rythmique est impressionnante. Classée 21e au monde en 1983, elle était passée au 17e rang avant les jeux de Los Angeles. Elle ne regrette pas d'avoir cessé d'étudier pendant un an pour aller s'entraîner en Bulgarie et en Roumanie, où « tout est centré sur le sport », dit-elle.

Les jumelles montréalaises Sylvaine et Patricia Puntous ont également été considérées pour cet honneur. Elles ont répété leur exploit de 1983 en terminant première et deuxième lors de l'édition 1984 du triathlon Ironman, présenté à Hawaii. Deux équipes étaient aussi en lice pour ce titre, soit les parachutistes médaillés d'or des championnats du monde et les cavaliers qui ont remporté la Coupe des nations au National Horse Show de New York.

Mario Lemieux brille en défensive !

CHICAGO (PC) — Le directeur général des Penguins de Pittsburgh, Eddy Johnston, est enthousiasmé par le jeu de Mario Lemieux... en défensive.

Lemieux a réussi trois buts et obtenu six points lors des trois dernières rencontres des Penguins dans l'Ouest. Lors du dernier match à Los Angeles, une défaite de 5-3, il a participé à tous les buts de son équipe, en ayant marqué un lui-même et préparé les deux autres.

« Nous savions ce qu'il pouvait faire à l'attaque, mentionne Johnston, mais vous devriez le voir pratiquer l'échec-avant dans sa propre zone. Son jeu défensif est devenu impressionnant ».

Lemieux totalise cinq buts et 17 passes.

« En début de saison, raconte Johnston, il a raté plusieurs chances de marquer et frappé quelques poteaux. Mais il a toujours fait produire ses ailiers ».

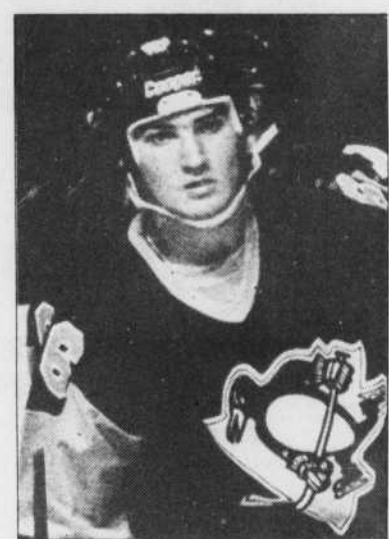
Warren Young, 28 ans, un vétéran des ligues mineures élevé dans l'organisation des North Stars du Minnesota, compte déjà 14 buts, tandis que Wayne Babich en a marqué sept.

Chez les recrues, Lemieux n'est devancé que par Carey Wilson (10-18-28) et Pat LaFontaine (5-18-23).

Grâce à lui, les assistances aux matches des Penguins ont augmenté de plus de 4,000 personnes par rencontre et atteignent la moyenne de 10,800 spectateurs, en pleine saison de football.

« Il est aimé des amateurs et de ses coéquipiers, affirme Johnston à propos du premier choix au dernier repêchage. Il est heureux à Pittsburgh et de notre côté, nous sommes bien heureux de l'avoir chez-nous ».

Le directeur général des Penguins



Mario Lemieux CP

a bien voulu par ailleurs commenter la dernière transaction qui a envoyé Ron Flockhart à Montréal en retour de John Chabot.

« Nous voulions un fabricant de jeux pour notre troisième trio, a-t-il confié. Nous avons sacrifié de la vitesse mais ce fut un bon échange pour les deux équipes. Le Canadien va profiter des talents de compteur de Flockhart ».

Celui-ci a réussi ses trois premiers buts de la saison buts en quatre matches avec le Canadien, tandis que Chabot a obtenu cinq points en quatre rencontres dans l'uniforme des Penguins.

Johnston a reconnu que Flockhart ne passait pas toujours la rondelle autant qu'il le faudrait et signalé qu'il avait plus de buts que de mentions d'assistance à sa fiche.

CHRONIQUE SPORTIVE

Les parties des Expos transmises par satellite

RICHARD MILO

Télémedia entend garder les Expos à son antenne pour plusieurs années.

De retour de Milwaukee où il vient de participer à un séminaire sur la radiodiffusion du baseball majeur, M. Richard Morency a révéilé hier que le réseau envisage sérieusement la possibilité de retransmettre via satellite les reportages des matches des Expos « peut-être dès l'an prochain ».

Le directeur des sports précise que CKAC n'aurait alors qu'à capter le signal du satellite pour s'assurer d'une transmission parfaite jusqu'à Montréal. La station n'aurait ensuite qu'à acheminer le reportage à ses 44 stations affiliées via les lignes téléphoniques, s'assurant ainsi d'une meilleure qualité technique. Actuellement, la retransmission souffre parfois de la double utilisation du système téléphonique dont les ondes peuvent être troublées par le mauvais temps, surtout.

« Le coût est élevé mais le but est d'améliorer la qualité de la retransmission », dit Morency. Celui-ci se réjouit d'ailleurs que la compagnie Western Union ait proposé aux représentants des 26 équipes un plan d'utilisation qui diminuerait d'autant le prix à payer pour améliorer la qualité technique des reportages. Douze des 26 équipes du baseball utilisent déjà les services du satellite pour la retransmission de leurs matches de baseball à la radio.

CKAC n'a cependant pas l'intention d'attendre que la totalité des 26 équipes emboîte le pas. Les deux émissaires de Télémedia, MM. Morency et Robert Cole, vice-président au marketing, ont en effet invité le représentant de Western Union à rencontrer des techniciens de la station de la rue Metcalfe, à Montréal. Du reste, Richard Morency avoue que l'exposé de la Western Union comportait des explications techniques dont quelques-unes lui ont échappées.

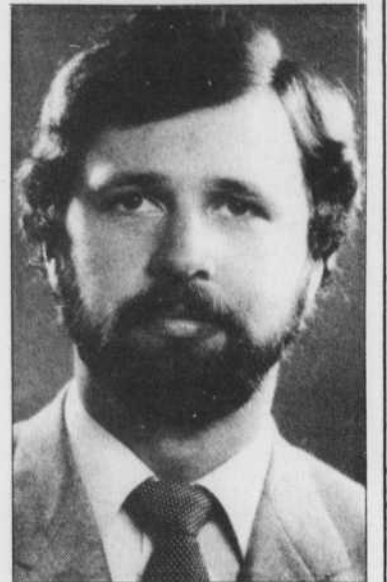
La retransmission par satellite n'était d'ailleurs qu'un des sujets à l'ordre du jour, à Milwaukee. Le séminaire sur la radiodiffusion proposait également une réflexion sur la qualité du contenu.

M. Morency a retenu quelques bonnes idées. Il songe notamment à intercaler quelques rappels historiques sur les Expos (ou le baseball) au profit des animateurs Jacques Doucet et Rodger Brulotte, qui a bien remplacé Claude Raymond la saison dernière. Le directeur des sports a également apprécié l'idée d'inviter le gérant et ses instructeurs à donner quelques conseils dans un court commentaire bien qu'à priori, l'obligation de traduire ces explications pourrait alourdir une telle chronique.

Le reste que Morency souhaite quelques améliorations pour la saison prochaine.

Télémedia terminera alors la dernière année du contrat de cinq ans liant le réseau aux Expos depuis 1981. Or, la concurrence risque d'être sérieuse puisque le réseau Radiomutuel se proposerait de faire une offre alléchante pour l'exclusivité française des droits des matchs de l'équipe montréalaise.

laisse. À Milwaukee, MM Morency et Cole étaient d'ailleurs accompagnés de René Guimond, le vice-président au marketing des Expos. Celui-ci n'était donc pas à Montréal mercredi dernier pour assister à la nomination de Robert « Buck » Rodgers, le nouveau gérant des Expos.



René Guimond

Il ne s'agit pas du premier séminaire sur la radiodiffusion auquel assiste Guimond. Il a raté celui d'Atlanta l'an dernier mais il a assisté au premier, celui de Cincinnati en 1982. Le vice-président estime que ce rendez-vous annuel propose une intéressante réflexion sur les nouvelles méthodes.

« L'utilisation du satellite offre une meilleure qualité: du cinq sur cinq », dit Guimond.

Le vice-président se réjouit par ailleurs de la nomination de Rodgers, « un motivateur », et il précise du même souffle que les Expos ont l'intention de redonner aux amateurs ce qu'ils désirent: de l'action.

« Nos amateurs aiment du baseball vivant, intéressant et agressif. C'est ce qu'ils auront la saison prochaine », promet Guimond.

Sans le dire, le vice-président a ainsi donné plus de poids à l'hypothèse voulant que les Expos préparent une transaction d'importance lors des prochaines assises du baseball majeur.

Tout compte fait, il n'y a plus que Tim Raines et Andre Dawson pour réussir le vol de but. Et encore faut-il que Dawson soit en parfaite santé !

La Fédération d'athlétisme du Québec a réussi à retracer au moins deux olympiens des années 30, Hilda Strike et Walter Young, dans le cadre de l'avis de recherche qu'elle a lancé en vue de son gala du 50e anniversaire, qui aura lieu à l'hôtel Holiday Inn, samedi. Strike a récolté deux médailles d'argent lors des Jeux de Los Angeles en 1932, tandis que Young a remporté le marathon de Boston en 1937. Environ 280 personnes assisteront à ce gala au cours duquel la fédération québécoise fêtera également ses entraîneurs et ses bénévoles les plus méritants cette année.

Robert avait pourtant son casque...

Le plus grand plaisir de Robert, c'était de se rendre à l'aréna avec les gars après le travail. Fallait les voir. Tous des vedettes! Jamais de protecteur facial, ça les dérangeait trop, disaient-ils.

Un accident bête: une rondelle déviée... Robert a eu sa leçon... À l'avenir, il portera sa grille tout le temps.

L'un ne va pas sans l'autre.



Régie de la sécurité dans les sports
100, rue Lavolette
Bureau 1.14
Trois-Rivières
G9A 5S9
(819) 973-8433
1-800-567-7902

Le C.I.O. a-t-il déjà perdu la face ?

JO MALLÉJAC

Dans un article intitulé : « J.O. : La comédie se poursuivra-t-elle encore longtemps ? », nous avons fait part de nos inquiétudes en ce qui concerne le mouvement olympique, le 21 août passé. Les Jeux de Los Angeles venaient à peine de s'achever.

Vous avez bien dormi depuis. Et nous avons continué d'honorer à juste titre d'ailleurs, les Gaëtan Boucher (lequel fait son entrée 84/85 samedi et dimanche prochain à Berlin), Sylvie Bernier, Alwyn Morris et tutti quanti. Tout va bien puisqu'on ne parle plus ou presque de toutes ces menaces qui s'amoncelaient à l'horizon.

La vérité, hélas, est toute autre. L'assemblée générale des comités nationaux olympiques, qui vient de s'achever à Mexico, a fait resurgir tous les problèmes auxquels sont confrontés tous ceux qui croient encore que l'olympisme sortira vainqueur et grandi du marasme dans lequel il s'enlise plus chaque jour.

Positions irréconciliables

Le choix de Séoul comme prochaine ville organisatrice des Jeux d'Été 1988 soulève l'ire des puissances communistes. Cuba mis à part (le CNO cubain a fait savoir à Me-

xico que ses athlètes iront à Séoul), l'opposition est nette et sans aucune équivoque, face à la décision du Comité international olympique de maintenir les Jeux de la XXIVe olympiade dans la capitale sud-coréenne. Juan Antonio Samaranch, président du C.I.O., a coupé court à toutes les récriminations lors de la réunion de clôture de l'Assemblée :

« Les J.O. de 1988 ayant été accordés à Séoul, d'une manière tout à fait régulière, et par une forte majorité, le C.I.O. n'entend céder à aucune tentative de pression et ne saurait faire marche arrière, sans risquer de perdre la face définitivement ».

S'il faut applaudir à la prise d'attitude ferme relative aux « tentatives de pression », (la R.D.A. a nié en pleine session avoir approuvé le document officiel final de l'association des CNO), on se perd en conjectures sur l'opportunité du contenu de la fin de la déclaration présidentielle ? Car implicitement son Excellence Samaranch laisse entendre que le C.I.O. a déjà perdu la face. Est-ce bien ainsi qu'il faille interpréter son « perdre la face définitivement » ; pour celles et ceux qui ont assisté à la mascarade californienne, cela ne fait pas l'ombre d'un doute.

Car pendant que les démocraties de l'est, en froid avec le régime

sud-coréen, braillent comme des veaux en laissant entendre que la sacro-sainte charte olympique est violée, les chaînes de télé américaines sont engagées dans une bataille gigantesque pour s'assurer les droits de retransmission pour lesquels ABC propose la bagatelle de 1 milliard de dollars.

Non sans contre-partie d'ailleurs. Car cet engagement financier, sans précédent, serait assorti d'une condition qui, si elle était acceptée, ferait que certaines finales à sensation (en athlétisme notamment), se dérouleraient non plus le soir, mais le matin; ce qui entraînera des perturbations peu opportunes pour les athlètes.

Tout cela évidemment parce que les téléspectateurs américains en seront les grands bénéficiaires, du fait qu'il pourraient assister aux événements de qualité aux heures leur convenant le mieux. Le reste du monde n'aura qu'à se lever au milieu de la nuit s'il veut voir des images captées par ABC.

J'ai déjà eu vent de certaines réactions, qui ne venaient ni de Moscou, ni de la R.D.A., laissant clairement entendre que si les Jeux étaient un monopole américain, il serait de bon ton de n'y voir que des Américains. Vous voyez ça d'ici des finales olympiques avec trois Sud-Coréens et trois Américains.

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

L'intégration de l'industrie du verre plat à celle de la construction perturberait ce petit secteur d'activité

LOUIS-GILLES
FRANCOEUR

Si Québec place l'industrie du verre plat sous l'autorité des lois de la construction, il en résultera une « hausse non négligeable » du coût de la rénovation des portes et fenêtres d'environ 20 %, ainsi qu'un fléchissement de la demande de 15 % qui inquiète fort les entrepreneurs et les fabricants de ces produits en aluminium.

Ces prévisions apparaissent dans une étude économique signée par M. Yves Rabeau et Philippe Dubuisson, de la firme Econobec Inc. Cette analyse, dont Le DEVOIR a obtenu copie, a été commandée au début de l'été par le Comité paritaire de l'industrie du verre plat qui voulait connaître les conséquences de l'intégration juridique de son industrie à l'énorme voisine de la construction. Ce comité paritaire du verre plat, créé en vertu de la Loi des décrets de convention collective, est composé de représentants patronaux et syndicaux chargés d'appliquer le décret régissant les conditions de travail minimales dans ce secteur industriel.

Deux jugements de la Cour d'appel du Québec ont réservé l'an dernier aux seuls travailleurs de la construction la pose des gouttières et des déclinis d'aluminium, un domaine où ils oeuvraient jusque-là conjointement avec les entrepreneurs et les employés du verre plat. L'industrie du verre plat s'est durement senti de la perte de ces travaux, qui ont jusqu'ici acculé plusieurs petits entrepreneurs à la faillite ou au travail au « noir ». Le ministre du Travail, M. Raynald Fréchette, avait promis pour sa part d'inciter formellement l'Office de la construction du Québec à observer un moratoire sur les poursuites qu'elle avait commencé à faire pleuvoir sur les fabricants, artisans et employés du verre plat qui refusaient de se placer volontairement sous son autorité. À l'imbroglie engendré par ces deux jugements, s'est ajouté l'intention explicite des syndicats, entrepreneurs et fonctionnaires de la construction d'absorber l'industrie du verre au grand complet, question de revenir à la situation existante il y a une dizaine d'années.

Si Québec devait répondre aux attentes hé-

gémoniques de l'industrie de la construction, estiment les professeurs Rabeau et Dubuisson, consommateurs, entreprises et employés du verre plat seraient durement touchés.

Les entrepreneurs verraient ainsi leurs coûts augmenter entre 16 % et 22 % puisqu'ils devraient désormais rémunérer leurs employés en fonction des échelles de salaire plus élevées prévues au décret de la construction. D'autres facteurs concourraient aussi à l'augmentation des coûts, qui serait invariablement répercutée aux consommateurs: les deux économistes soulignent notamment la diminution prévisible de la qualité de leur future main-d'oeuvre non-spécialisée, la disparition des « liens stables » entre patrons et employés de la même entreprise, la disparition du régime de travail à la pièce en vigueur dans le verre plat, la nécessité d'une surveillance accrue sur les chantiers et l'augmentation des budgets réservés aux relations de travail.

Les salariés du verre plat, syndiqués ou non, deviendraient tous syndiqués sous l'empire des lois régissant la construction. Mais les deux économistes prévoient que ces travailleurs, qui obtiendraient des échelles salariales plus avantageuses, risquent de se retrouver souvent au chômage puisque leurs noms vont apparaître au bas de listes d'attente déjà fort longues. Une partie de ce problème pourrait être réglée si le gouvernement créait un nouveau corps d'emploi pour les spécialistes de l'installation et de la réparation des portes et fenêtres. Mais les problèmes ne seraient pas tous réglés pour autant. En effet, plusieurs petits artisans du verre plat risquent tout simplement la faillite si le fléchissement de la demande les empêche de rembourser leurs coûteux équipements.

Ce fléchissement de la demande, anticipée

par les deux économistes, serait à leur avis « significatif » et pourrait s'élever jusqu'à 15 % en « termes réels ». Cette « perte » d'activité affecterait aussi le « volume net d'emploi », réduirait la rentabilité générale de l'industrie, ce qui affecterait davantage les plus petites. La baisse de la demande pour portes et fenêtres d'aluminium toucherait jusqu'aux fabricants, provoquant chez eux une hausse de coûts sensible.

Les deux économistes estiment aussi que les fabricants de portes et fenêtres ne pourront plus offrir aux consommateurs les garanties actuelles au même prix, à moins qu'ils ne réduisent tout simplement la portée de ces mêmes garanties. L'entreprise, lit-on dans cette étude, ne pourra plus prendre les mêmes risques si la pose de ses produits est confiée à une main-d'oeuvre dont elle ne connaît pas

la fiabilité. Les entreprises du verre plat, d'après ce rapport, semblent apprécier fortement la « stabilité » de leur main-d'oeuvre, garantie notamment par les clauses d'ancienneté des conventions collectives.

En transmettant cette étude au ministre du Travail, le 14 septembre dernier, les représentants syndicaux et patronaux du verre plat, ainsi que la direction du Comité paritaire, ont accusé formellement l'Office de la construction de n'avoir jamais respecté le moratoire annoncé par M. Fréchette en avril dernier. « Au contraire, écrivent-ils, une avalanche d'infractions et de sommations a déferlé sur les employeurs et les salariés ». Ils qualifient cette situation « d'intolérable ».

D'après les informations obtenues d'un représentant syndical du verre plat, M. Mario Di

Pesa, le ministre du Travail n'a pas encore convoqué la rencontre convenue quelques mois plus tôt pour faire le tour du dossier à la lumière de l'étude d'Econobec. Le refus du ministre est interprété comme un signe annonciateur d'un projet de loi destiné à intégrer le verre plat à la construction. « C'est une possibilité sérieuse, explique M. Di Pesa, si l'on songe que le ministre nous avait promis un moratoire qui n'est pas venu, que l'OCQ tente de rendre la situation irréversible et que Québec prépare plusieurs amendements aux lois de la construction. »

L'industrie du verre plat s'en tient donc pour l'instant à la conclusion du rapport Rabeau-Dubuisson, selon qui: « du point de vue économique, il serait préférable de laisser fonctionner l'industrie du verre plat selon les règles du décret du verre plat.



M. Pierre Lessard

Les associés de Raymond, Chabot, Martin, Paré ont le plaisir d'annoncer l'admission de M. Pierre Lessard à titre d'associé responsable de la FISCALITÉ INTERNATIONALE.

M. Lessard est détenteur d'une licence en droit, d'un diplôme en droit notarial et d'une maîtrise en fiscalité. Il apporte au cabinet une vaste expérience de la pratique fiscale au niveau international. Il a de plus dispensé des cours et conférences en fiscalité internationale auprès d'universités et d'organismes tant au Québec qu'à l'extérieur du Québec. Il cumule aussi les fonctions de responsable du module de la fiscalité internationale du programme de maîtrise en fiscalité à l'université de Sherbrooke.

Par suite de la publication de plusieurs livres et articles, M. Lessard jouit d'une réputation nationale et internationale.

La venue de M. Lessard permettra à tous les clients de notre société de bénéficier de conseils ayant trait à la détention de placements mobiliers ou immobiliers à l'étranger, à l'exploitation d'une entreprise hors du pays ou à toute transaction comprenant un intervenant étranger.

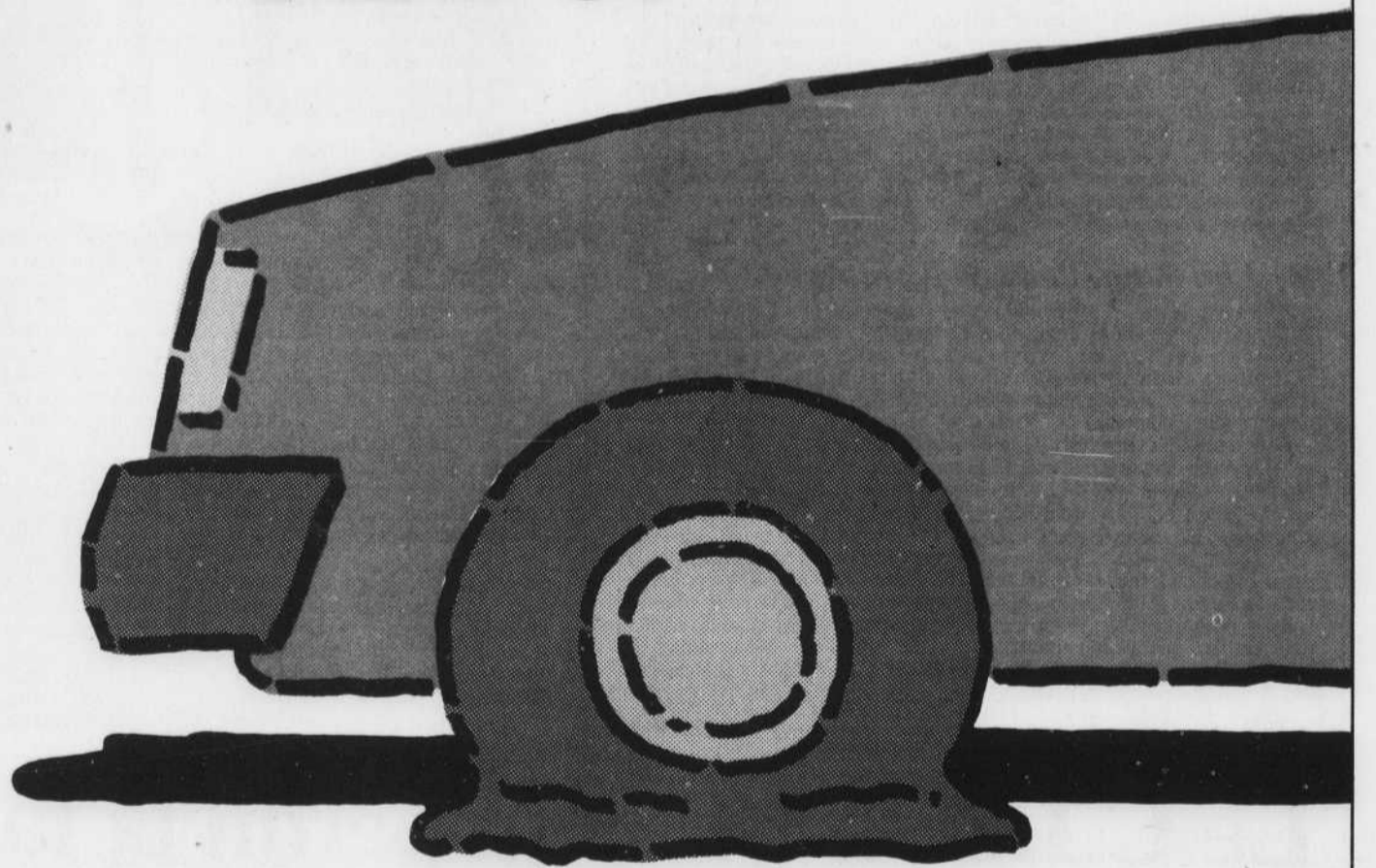
Raymond, Chabot, Martin, Paré est aussi en mesure de vous donner tous les conseils relatifs aux taxes et aux douanes à l'importation et à l'exportation grâce à une équipe chevronnée.

**RAYMOND, CHABOT,
MARTIN, PARÉ
& CIE**

Membre de
l'Association
canadienne des
conseillers en
administration.

Conseillers en administration

Les absents ont toujours tort.



La meilleure raison du monde ne peut justifier votre absence à une réunion. Un rendez-vous manqué et des décisions sont prises sans vous. Vous devez alors vous incliner devant le fait accompli.

Bell Canada vous propose un moyen sûr de gagner du temps tout en assurant votre présence et celle de toutes les personnes concernées à vos réunions: les services de téléconférence. Réunions régulières ou d'urgence, conférences de presse ou lancements de produits... vous pouvez y participer par téléconférence.

Avec la téléconférence, vous pouvez exercer une meilleure gestion de votre temps et une prise de décision plus rapide. Vous pouvez aussi éliminer certains déplacements. En fait, la téléconférence contribue à augmenter votre efficacité personnelle au travail.

La téléconférence, c'est tout un éventail de moyens pour communiquer et échanger de l'information.

Vous pouvez converser avec les participants et même leur transmettre des documents comme support à la discussion. Et avec la vidéoconférence, vous pouvez avoir ces contacts visuels qui se rapprochent le plus de la rencontre en personne.

Bell Canada met à votre disposition toute son expertise en vous offrant la gamme la plus complète de services de téléconférence.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou le guide de la téléconférence, téléphonez sans frais au **1 800 267-8333**.

Les services de téléconférence

L'efficacité passe par Bell

Membre du réseau national
Telecom Canada

Bell

Murray Axmith



R. Jacques Plante

Monsieur Murray Axmith de Toronto a le plaisir d'annoncer l'ouverture d'un bureau à Québec et la nomination de R. Jacques Plante comme président de Murray Axmith de la Capitale Inc.

M. Plante a connu de grands succès dans le milieu des affaires. Il fut vice-président de Trizec et président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Québec Métropolitain.

M. Plante est membre du Comité exécutif de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, vice-président et membre du Comité exécutif de Québec 1534-1984.

Il demeure président de la société conseil en ressources humaines, Perspective Travail Inc.

Murray Axmith se spécialise dans le domaine de la réaffectation de cadres et offre des services de consultation exclusivement aux corporations en matière reliée à la transition de carrières.

Ces services sont offerts à Halifax, Québec, Montréal, Toronto, Calgary, Edmonton et Vancouver.

Facit 8001 Machine à écrire électronique



- DEUX MÉMOIRES
- TABULATION DÉCIMALE
- 4 PAS D'ÉCRITURE (10-12-15-PS)
- PLUSIEURS FONCTIONS AUTOMATIQUES (souligné, centrage, etc.)
- DISPONIBLE AVEC CYLINDRE DE 16" OU 17"
- SYSTÈME DE CORRECTION
- 12 MOIS DE GARANTIE (pièces et main d'oeuvre)

Prix rég.: 1 295,00\$ (16")

SPECIAL 1 095,00\$

LOCATION: 45,00\$ par mois*

* CONTRAT DE LOCATION DE 36 MOIS, INCLUANT CONTRAT DE SERVICE D'ENTRETIEN

FACIT

MACHINES DE BUREAU — MICRO ORDINATEUR

Jacques
Coulombe Ltée

6815 Est. rue Bélanger

Montréal

TÉL.: 255-9769